



PLAN MONTAGNES D'OCCITANIE, TERRES DE VIE 2018-2025



Boutonnet Laurent - Région Occitanie



Nguyen Vincent - Région Occitanie



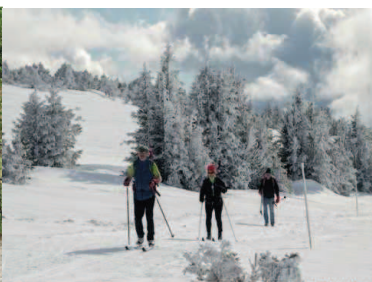
Boutonnet Laurent - Région Occitanie



Thebaud Patrice - Région Occitanie



Perret Arthur - Région Occitanie



Boutonnet Laurent - Région Occitanie

En concertation avec le Parlement de la Montagne



Avec le concours de l'Université Jean Jaurès – Toulouse



AVANT-PROPOS

Les montagnes d'Occitanie, terres de vie, d'accueil, de partage et de découverte, occupent plus de la moitié du territoire régional et s'étendent sur 12 départements sur les 13. Un habitant sur 5 vit en zone de montagne. Ces reliefs présentent une grande diversité physique et socio-économique. Des pics des Pyrénées aux causses du Massif Central, les cultures et modes de vie diffèrent mais les perspectives et les enjeux convergent.

La montagne attire par le caractère grandiose de ses paysages, par sa qualité de vie, l'authenticité de ses modes de vies et les expériences qu'elle procure. Toutefois, l'enclavement relatif qui est propre à ces grands espaces naturels est aujourd'hui difficilement compatible avec l'impératif d'être connecté par la route, le rail ou l'internet, tant pour les usages personnels que professionnels. A cela s'ajoute l'inquiétude, souvent exprimée, d'un possible retrait de certains services publics vitaux, comme la santé ou l'éducation, dont la présence conditionne la possibilité pour les plus jeunes de s'installer durablement en montagne et pour les moins jeunes d'espérer continuer à y vivre.

Les montagnes d'Occitanie sont aujourd'hui à la croisée des défis : développer l'activité économique, les services, les conditions de logement et d'emploi, tout en préservant la biodiversité et en valorisant les ressources naturelles ; accroître l'attractivité touristique des massifs en optant pour des modèles différenciés et soutenables de valorisation des territoires ; renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale ; structurer les filières et encourager la sobriété énergétique ; s'adapter au changement climatique. Tels sont les principaux enjeux que l'État et la Région entendent relever ensemble dans ce plan Montagne.

Convaincus que nos massifs regorgent de talents, de potentialités encore inexploitées et de viviers d'idées, l'Etat, la Région et la Caisse des Dépôts en partenariat avec les Conseils départementaux se dotent d'un nouveau cadre stratégique et opérationnel commun, qui vient en complément des politiques de massifs, pour aller plus loin dans l'appui aux projets des acteurs de la montagne.

Ils unissent leur force et s'engagent résolument dans une approche innovante ambitieuse, sur le fond et sur la forme. Sur le fond, en encourageant le déploiement de technologies innovantes – en matière de télémédecine comme d'ingénierie de formation - ou en identifiant des champs d'expérimentations réglementaires possibles pour répondre aux enjeux précités. Sur la forme, en optant pour une démarche collaborative, dont la construction de ce plan Montagne constitue la première illustration, et en articulant dispositifs propres et dispositifs d'intervention communs, pour que cette politique publique partagée soit plus lisible, plus cohérente et plus efficace.

Fruit d'un large partage d'expériences et d'expertises, ce plan promeut une démarche d'intervention globale qui n'est pas réductible à la somme des approches singulières qui l'ont nourri, et qui permet à tous les acteurs de la montagne - des collectivités aux citoyens en passant par les associations ou les entreprises - de se donner un horizon commun de compréhension et d'action publique au service d'un développement vertueux de nos montagnes d'Occitanie. Le Parlement de la Montagne initié par la Région a été le pivot de l'élaboration du Plan Montagne.

Les Montagnes d'Occitanie sont un mode de vie, une culture, une tradition d'accueil et d'entraide, une économie, mais aussi des paysages, une flore, une faune, des ressources naturelles exceptionnelles, un habitat à préserver, à valoriser et à partager.

Nous nous engageons collectivement pour ces terres de vie.

Carole Delga

Etienne Guyot

SOMMAIRE

Partie 1 - La concertation au cœur de l'élaboration du Plan Montagne d'Occitanie, Terres de Vie 2018-2025	7
Partie 2 – Eléments de diagnostic « <i>un projet à construire, une ambition à partager</i> »	13
Partie 3 - Horizon pour les <i>Montagnes d'Occitanie, Terres de Vie</i>	35
Partie 4 – Plan d'actions <i>Montagnes d'Occitanie, Terres de Vie 2018-2025</i>	45
AXE 1 Une Montagne fière de sa culture, accueillante et inclusive	47
Mesure 1 : Favoriser la vie culturelle et associative, le vivre ensemble	47
Mesure 2 : Améliorer la qualité et le multi-usage du logement en montagne	49
Mesure 3 : Améliorer l'accès aux soins en zone montagne	52
Mesure 4 : Favoriser l'accès aux services.....	56
Mesure 5 : Innover et expérimenter pour la santé en montagne.....	59
AXE 2 Une Montagne qui éduque, forme et emploie	61
Mesure 6 : Organiser l'offre de formation de proximité.....	61
Mesure 7 : Soutenir la formation développement.....	63
Mesure 8 : Construire une offre de service pour répondre aux besoins RH rencontrés par les entreprises en zone de montagne	65
Mesure 9 : Innover et expérimenter en matière d'emploi.....	67
Axe 3 Une montagne qui produit	69
Mesure 10 : Valoriser les ressources endogènes et les savoir-faire de montagne par l'artisanat et les TPE	69
Mesure 11: Accompagner la transmission et la reprise des PME et TPE.....	72
Mesure 12 : Soutenir l'agriculture, l'agroalimentaire et la viticulture au travers des outils collectifs pour la structuration de filières	74
Mesure 13 : Soutenir l'élevage de montagne et le pastoralisme.....	75
Mesure 14 : Soutenir la filière bois	77
Mesure 15 : Soutenir la filière pierre	79
Mesure 16 : Favoriser l'utilisation des ressources locales et traditionnelles dans le bâtiment	81
Mesure 17 : Soutenir les unités industrielles en Montagne	84
Mesure 18 : Innover et expérimenter pour créer un environnement favorable aux entreprises en montagne.....	86
AXE 4 Une montagne qui protège et valorise ses ressources	89
Mesure 19 : Développer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.....	89

Mesure 20 : Préserver et valoriser la ressource en eau	94
Mesure 21 : Préserver les espaces naturels et restaurer les continuités écologiques au sein des Massifs et entre Massifs.....	97
Mesure 22 : Adapter les peuplements forestiers aux évolutions climatiques en montagne.....	100
Mesure 23 : Innover et expérimenter pour la protection des ressources et l'anticipation du changement climatique	102

AXE 5 Une montagne qui encourage la mobilité et ses connexions 103

Mesure 24 : Faciliter les mobilités du quotidien en conciliant les différents modes de transport.....	103
Mesure 25 : Connexion entre grandes infrastructures (gares/aéroports) porte d'entrée du territoire et les massifs.....	105
Mesure 26 : Désenclaver la Montagne (ferroviaire, routier...)	106
Mesure 27 : développer le Très Haut Débit et la téléphonie mobile	108
Mesure 28 : Innover et expérimenter pour les mobilités du quotidien.....	110

AXE 6 Une montagne qui conforte son potentiel et son attractivité touristiques 111

Mesure 29 : Structurer des destinations touristiques de montagne durables et d'excellence.....	111
Mesure 30 : Conforter l'attractivité touristique des territoires.....	114
Mesure 31 : Investir dans le marketing collectif et partagé des destinations de montagne.....	116
Mesure 32 : Innover et expérimenter pour le tourisme en montagne.....	118

AXE 7 Une Montagne qui rayonne, ouverte au monde..... 121

Mesure 33 : Stratégie de démarcation et de l'attractivité des produits de montagne Occitanie	121
Mesure 34 : Favoriser les tournages d'images & de films en montagne.....	123
Mesure 35 : Développer les sports en montagne	125
Mesure 36 : Innover et expérimenter pour une Montagne vivante et festive	127

AXE 8 Une montagne qui s'appuie sur ses territoires pour l'innovation 129

Mesure 37 : Soutenir l'innovation et l'expérimentation portées par les territoires de projet Montagne.....	129
Mesure 38 : Mettre en réseau les opérateurs	131
Mesure 39 : Renforcer la connaissance des Montagnes d'Occitanie	133
Mesure 40 : Innover et expérimenter à travers de nouveaux outils, accélérateurs de projets	135

Engagement de partenariat de la Caisse des Dépôts et Consignations..... 137

Partie 1 :

La concertation au cœur de l'élaboration du

Plan Montagnes d'Occitanie, Terres de Vie 2018-2025

La Concertation au cœur de l'élaboration du Plan Montagnes d'Occitanie, Terres de Vie 2018-2025

I- LE PARLEMENT DE LA MONTAGNE, PILIER DU PLAN MONTAGNE

Parce que la mobilisation des acteurs de la montagne dans leur ensemble est indispensable à la constitution d'un projet de développement durable pour une montagne vivante, en amont de l'élaboration du Plan Montagnes Terres de Vie 2018-2025, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a souhaité créer un Parlement de la Montagne, instance de concertation et d'échanges avec les acteurs et les habitants des territoires des massifs. Il regroupe aujourd'hui 630 parlementaires, de tous horizons, unis par l'envie de débattre et d'être acteurs de leur avenir.

Le rôle et les modalités de fonctionnement de ce Parlement, instance de concertation ouverte, ont été définis par ses membres, sur les bases suivantes :

Un rôle fédérateur des acteurs :

- un lieu de mutualisation, d'échanges d'expériences, permettant de stimuler et capitaliser l'innovation sur les territoires de montagne,
- l'affirmation d'une culture commune, permettant de promouvoir l'identité de la montagne d'Occitanie,
- un rôle de proposition auprès de la Région pour aider à la conception, à la mise en œuvre ou au suivi de ses politiques.

La participation directe des acteurs :

- le souhait d'une large représentation à la fois des différents types d'acteurs, des différents territoires et des thématiques-clés des territoires de montagne,
- la place forte à donner à la société civile et aux acteurs de terrain, qui constituerait une vraie plus-value pour le Parlement.

Le souhait d'un fonctionnement dynamique :

- optimiser les modalités de travail, grâce à des échanges avant tout dématérialisés et des rencontres décentralisées, autour de groupes projets,
- une gouvernance non pyramidale et une bonne articulation avec les structures existantes (Comités de massif, Assemblée des Territoires...),
- des moyens pour aider au bon fonctionnement du Parlement et notamment pour favoriser la mobilisation des acteurs.

Cette initiative inscrit ainsi l'élaboration du projet de Plan montagne sous le signe de la concertation, dans la durée et dans la continuité depuis juin 2017 :

1- Une phase de réunions territoriales, au cœur des massifs, à l'été 2017

Entre le 26 juin et le 2 août 2017, les acteurs se sont réunis dans 4 lieux des Pyrénées : Ax les Thermes (09), Aspet (31), Tarbes (65), Villefranche de Conflent (66) ; dans 3

lieux du Massif Central : Marcillac-Vallon (12), Mende (48), Saint Amans Soult (81) ; en une 8^e rencontre virtuelle, sous la forme d'un « mur à post-it » numérique.

Au total, plus de 800 participants, apportant plus de 5000 contributions autour de 2 questions :

- . Quels sont selon vous les sujets prioritaires pour le développement de la montagne ?
- . Comment imaginez-vous le rôle, la composition, le fonctionnement du Parlement de la montagne ?

2- Des ateliers inter-massifs à l'automne 2017

Une journée d'ateliers le 20 septembre 2017 à Mazamet (81) et une journée de consolidation le 28 novembre 2017 à Quillan (11).

Près de 400 participants au total qui ont travaillé sur le portrait-robot du futur Parlement de la montagne et un programme d'activité en première année 2018.

3 – Le lancement d'une plateforme numérique

Le test d'outils numériques mobilisés entre les phases de réunions : contributions, invitations, diffusion des comptes rendus, votation...pour assurer la liaison avec des acteurs dispersés sur le territoire.

<https://www.laregion.fr/Le-Parlement-de-la-montagne>

4- L'installation effective du Parlement de la Montagne et sa mobilisation pour le Plan Montagne dès début 2018

Une séance plénière d'installation le 19 janvier 2018 à Montgailhard (09), pour acter la création du Parlement de la montagne et la feuille de route de sa première année d'activité. Plus de 300 acteurs professionnels, usagers ou habitants de la montagne, élus ou représentants institutionnels pour lancer les travaux 2018 du nouveau Parlement de la montagne.

Deux réunions Plénières à Lodève le 8 octobre et à Saint-Girons le 29 novembre 2018 ont permis de contribuer et enrichir le Plan Montagne. Plus de 150 personnes étaient présentes à chaque fois.

Au-delà de ces temps forts, le Parlement a poursuivi ses travaux en continu tout au long de l'année, autour :

de 5 groupes-projets animés par un chef de file membre du Parlement de la Montagne et un accompagnateur technique :

- Faciliter la mise en œuvre d'initiatives publics-privés
- Réinventer l'attractivité des territoires en renforçant la filière hédoniste
- Dé-précariser les emplois saisonniers, développer une offre de formation bi-qualifiante en s'appuyant sur l'outil groupement d'employeurs
- Accompagner l'acceptabilité des projets d'énergies renouvelables en montagne

- Attractivité et communication du Parlement autour d'événementiels et organisation d'une fête de la montagne

d'ateliers prospectifs sous forme de contributions numériques et **ateliers de travail** mobilisant l'ensemble des membres :

- Pour des jeunes en montagne : accueil, maintien, accompagnement
- Fixer et développer la valeur ajoutée en montagne par une approche trans-filières
- Quel modèle économique pour les « petites » stations de montagne ?
- L'eau en montagne
- L'accompagnement des entrepreneurs pluriactifs

II- LA CONCERTATION INSTITUTIONNELLE DU PLAN MONTAGNE

Une co-élaboration

Dès 2017, la Région et l'Etat sont convenus de mener conjointement la réflexion vers un Plan montagne régional. De nombreux temps de travail bilatéraux et collectifs ont été organisés. Une équipe scientifique pluridisciplinaire coordonnée par l'Université Toulouse-Jean Jaurès en lien avec l'ensemble des Universités mobilisées pour le développement de nos massifs a mobilisé son expertise au service du Plan. La Caisse des Dépôts est partenaire et engagée de manière active dans la mise en œuvre du Plan.

Le partenariat avec les Conseils Départementaux

Partenaires constants de la Région pour le suivi des politiques publiques, les Conseils Départementaux ont été associés à la démarche de création du Parlement de la Montagne, puis à l'élaboration du Plan montagne depuis le printemps 2017 via des rencontres et des contributions de leur part.

Les partenariats institutionnels

Les acteurs et les territoires organisés d'Occitanie, partenaires consultatifs réguliers de la Région, ont fait l'objet d'échanges concernant la mise en place du Parlement de la montagne et l'élaboration du Plan Montagne.

Le CESER via :

- une information de la Commission Aménagement du territoire le 5 octobre 2017, relative au projet de Parlement de la Montagne et de Plan montagne,
- l'adhésion officielle du CESER au Parlement de la Montagne, suite au courrier d'invitation de la Présidente de Région en décembre 2017,
- la consultation du CESER sur le projet de Plan montagne en décembre 2018.

L'Assemblée des Territoires : organisation d'un atelier Plan Montagne lors de la séance plénière du 16 mars 2018 au Pont du Gard (30)

Auprès des Territoires de projets des zones de massifs : information et invitation dans le cadre des activités du Parlement de la Montagne.

III - LE SUIVI DU PLAN MONTAGNES D'OCCITANIE, TERRES DE VIE 2018-2025

Inscrit dans la durée, le processus de concertation et de collaboration initié pour l'élaboration du Plan est poursuivi pour piloter sa mise en œuvre, évaluer les actions engagées, préparer les étapes d'enrichissement et de révision du Plan :

Le Parlement de la Montagne réunit les acteurs. Il participe à la mise en œuvre des actions et à l'évaluation du Plan au travers de sa compétence contributive.

Le Comité de suivi qui rassemble la Région, l'Etat, les Conseils Départementaux, la Banque des Territoires. Il se réunit deux fois par an pour :

- Valider les priorités d'actions, les déclinaisons contractuelles du Plan,
- Apprécier l'état d'avancement du Plan, proposer des modifications, des enrichissements,
- Assurer une évaluation permanente des conditions de mise en œuvre du Plan et de ses déclinaisons.

Le Comité Technique rassemble au plan technique la Région, l'Etat, la Caisse des Dépôts pour assurer l'opérationnalité du Plan Montagne. Il se réunit 3 à 4 fois par an.

Partie 2 :

Éléments de diagnostic

« Un projet à construire, une ambition à partager »



Pierre TORRENTE, UT2J, *Juliane BOISTEL, UT2J, Steve HAGIMONT, UT2J, Jean Michel MINOVEZ, UT2J, Diana OLIVEIRA, UT2J et Laurent Rieutort, UCA*

Novembre 2108

Note liminaire

L'Etat et la Région souhaitent inscrire leur démarche stratégique dans une trame conceptuelle, à même d'articuler expériences de terrain et approche globale, pour appréhender la montagne dans l'ensemble de ses dimensions et construire un cadre opérationnel cohérent.

Les éléments de diagnostics qui suivent constituent une première étape de ce programme. Leur élaboration a d'ores et déjà permis d'identifier le caractère très partiel et hétéroclite des données actualisées produites aujourd'hui sur la montagne.

Ces premiers éléments d'analyse ont vocation à être précisés, affinés, complétés, corrigés, dans le cadre d'une réflexion commune que l'Etat et la Région encouragent.

Il en résulte que les analyses et conclusions présentées dans cette partie relèvent de la seule responsabilité de leurs auteurs et ne sauraient être endossées par la Région et l'Etat.

Point méthodologique

La synthèse présentée ici est issue des éléments de diagnostic du plan montagne permettant une lecture de la situation et des enjeux de la montagne d'Occitanie. Nous rappelons toutefois que ce dernier n'a pas été réalisé dans une approche exhaustive pour plusieurs raisons :

- Une identification de la montagne d'Occitanie encore peu aboutie depuis la mise en place de la loi NOTRe,
- Des données par massif sans délimitation régionale,
- Des données pas toujours homogènes tant dans l'espace que dans la temporalité ;
- Des données peu ou non disponibles pour l'espace montagnard, seulement disponibles pour les zones urbaines,
- Pour les données existantes, une difficulté importante de compréhension de la méthode de recueil de celles-ci et de délimitation de l'espace géographique,
- Une cartographie qui est encore peu construite à partir du découpage montagne d'Occitanie.

Nous notons, par conséquent un besoin important de réorganisation, d'actualisation et de construction de la donnée « Montagne d'Occitanie ».

Ce point fait l'objet d'une mesure ciblée dans le Plan Montagne.

Dans ce cadre-là, la méthodologie retenue a été :

- Une collecte de données accessibles sur internet provenant des sites institutionnels, des observatoires dédiés, des sites consulaires et des filières professionnelles,
- Un recueil des travaux universitaires en particulier de l'Université Toulouse - Jean Jaurès et de l'Université Clermont Auvergne,
- Un recensement des bases de données concernant le Massif Central et le massif des Pyrénées,
- La construction d'une bibliographie de référence autour des recherches effectuées sur le territoire de la montagne d'Occitanie.

Le parti pris du diagnostic est de proposer une photographie des indicateurs et des éléments qui permettent de consolider les arguments de stratégie avancés. Dans le plan montagne, ces éléments de diagnostic constituent une annexe et non pas un préalable.

Concernant la définition de la montagne d'Occitanie, nous avons retenu l'échelle « massif » selon la définition du CGET¹. Lorsque nous parlons de la montagne d'Occitanie nous parlons ici de la partie du Massif Central et de la partie du massif des Pyrénées situées en Occitanie.

Dans ce travail et compte tenu des données disponibles, nous utiliserons en le précisant, des données qui concernent soit seulement les zones de massif situées en Occitanie, soit l'ensemble du Massif Central ou des Pyrénées.

¹ Le zonage massif comprend l'ensemble des communes classées montagne ainsi que les territoires adjacents que sont les espaces de piémont et les centres urbains des entrées de vallée, qui forment, avec les communes de montagne, des entités territoriales cohérentes.

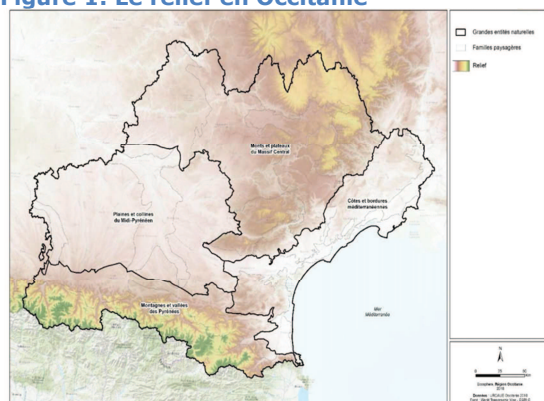
Six massifs métropolitains et trois ultramarins sont reconnus par la « Loi montagne » : les Alpes, le Massif jurassien, le Massif central, les Pyrénées, le Massif vosgien, le Massif corse, le Massif de Guadeloupe, le Massif des Hauts-de-La Réunion et le Massif de Martinique.

ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC DÉMOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE

La montagne d'Occitanie se caractérise avant tout par un ensemble d'espaces géographiques singuliers, composé

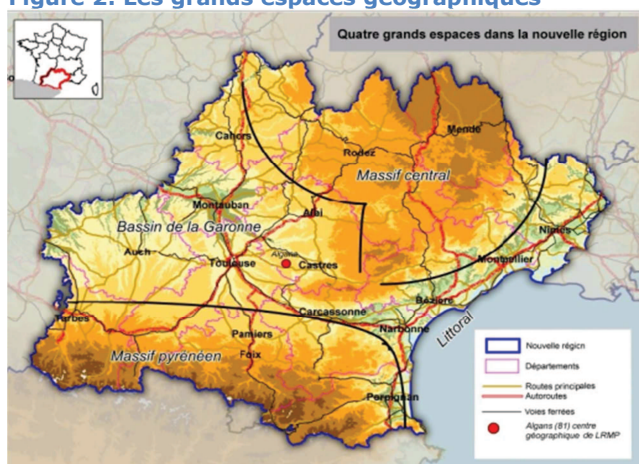
- par le "Massif Pyrénéen d'Occitanie": Sud des Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne et Ariège, Sud de l'Aude et Ouest des Pyrénées-Orientales,
- et par le "Massif Central d'Occitanie" : Aveyron et Lozère, Centre et Nord du Lot, Est du Tarn-et-Garonne et du Tarn, Nord de l'Aude, de l'Hérault et du Gard.

Figure 1: Le relief en Occitanie²



Source : Repères Occitanie, Préfecture de région Occitanie, SGAR, janv 2018

Figure 2: Les grands espaces géographiques³



Source : Repères Occitanie, Préfecture de région Occitanie, SGAR, janv 2018

Le rapport ministériel des députées Genevard et Laclais, du 27 juillet 2015, sur l'acte 2 de la loi montagne souligne que : « La montagne est un territoire avec des opportunités de développement économique qu'il faut soutenir, encourager, aider à s'organiser en filière. Elle est un atout pour la qualité de la vie et l'emploi, elle est aussi souvent un lieu d'innovation et de ressourcement ».

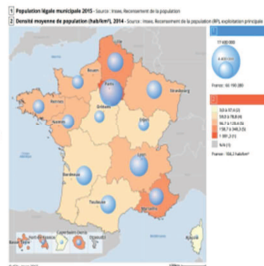
1. LES CHIFFRES CLÉS DE LA RÉGION OCCITANIE

1.1. Démographie

Figure 3: Densité de la population par région en 2015

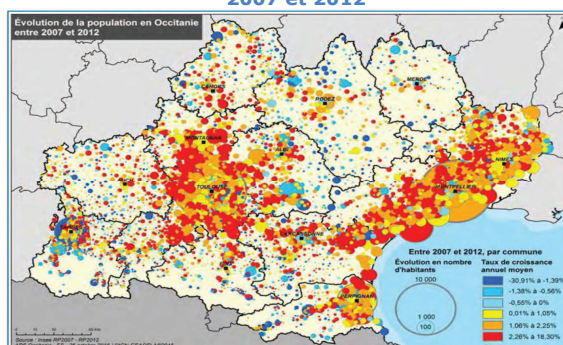
5 774 185 habitants : 8,9% de la population métropolitaine et 5^{ème} des 13 régions métropolitaines

- Evolution de la population entre 2009 et 2014 : + 51 200/an (+0,9% par an, dynamisme pratiquement 2 fois plus fort qu'en France)
- Evolution projetée de la population entre 2007 et 2040 : 28,2%
- Densité : 79,6 hab/km2 contre 117,6 pour la métropole (4^{ème} région la moins densément peuplée)
- 31 % de la population vit en zone rurale (moy.nat : 23%)
- Part des moins de 25 ans : 29,0 % (France : 30,0%)
- Part des plus de 65 ans : 19,7 % (France : 18,8 %)



Source : Repères Occitanie, Préfecture de région Occitanie, SGAR, janv 2018

Figure 4: Évolution de la population en Occitanie entre 2007 et 2012



Source : Eléments de contexte pour un diagnostic territorial, Occitanie santé 2022, ARS Occitanie, Avril 2017

² Carte du relief de la Région, par ses grandes entités naturelles, Région Occitanie, Diagnostic Biodiversité, Oct 2018

³ Repères Occitanie, Préfecture de région Occitanie, SGAR, janv 2018

Figure 5: Évolution de la population « projetée » selon l'âge 2010-2030

Évolution de la population "projetée" entre 2010 et 2030 en Occitanie, selon l'âge

Année	Ensemble de la population	75 ans ou plus	85 ans ou plus
2010	100	100	100
2014	103	104	118
2018	107	109	135
2022	111	118	143
2026	114	135	146
2030	118	152	156

Source : Insee Ombalpe 2010 – scénario central

A l'échelle des montagnes d'Occitanie, l'agriculture connaît des situations très contrastées. **La situation de crise n'y est pas la norme** et un désir d'installation est manifeste, reposant sur un certain imaginaire de la montagne comme zone préservée propice à une agriculture de qualité. Certains départements, comme l'Aveyron présentent une densité d'exploitation remarquable. D'autres, comme l'Ariège et la Lozère semblent plus en retrait, du fait même d'une moindre population ; pour autant, l'agriculture y tient là aussi une place centrale d'un point de vue économique, social, culturel et environnemental. **Dans l'ensemble des massifs**, des blocages, aussi anciens que préoccupants, existent cependant. **Le plus important est le blocage foncier**, contre lequel des outils existent (type Associations foncières pastorales) mais dont le déclenchement repose souvent sur le volontarisme politique.

[illegible][illegible]

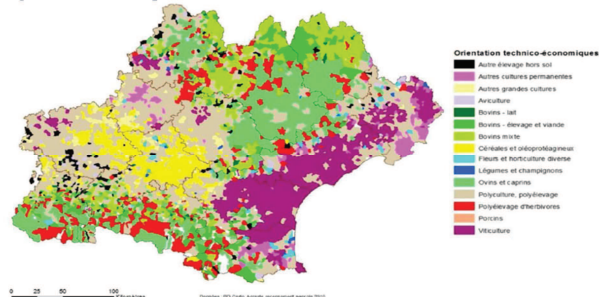
17

L'élevage⁵ prédomine, ce qui masque la diversité des produits qui en sont issus, avec des spécialisations régionales, qu'il s'agisse des produits laitiers, de la viande, des produits cosmétiques ou de la laine et du cuir. **On trouve aussi des systèmes de polyculture-élevage** (surtout dans la zone Massif central, et globalement moins développée qu'en plaine)⁶, **une apiculture diversifiée, et des formes de culture à forte valeur ajoutée⁷**. Elle contribue globalement à l'équilibre démographique et écosystémique des territoires tout en produisant des denrées de qualité pour des marchés locaux comme internationaux.

Quant à l'agriculture, nous pouvons mettre en avant sa qualité. Elle y est menée par des personnes ayant hérité des propriétés familiales, avec leurs savoir-faire spécifiques, et par nombre de nouveaux arrivants qui viennent là, en Massif central ou dans les Pyrénées, souvent, pour jouir d'un cadre de vie exceptionnel et échapper au modèle intensif décrit en plaine. La tendance des exploitations en montagne est à l'agrandissement. Les agriculteurs ne prennent pas toujours les labels « bio » car ils peuvent représenter un coût et des contraintes techniques défavorables pour les élevages de montagne. Les labels de marque « parc » (naturels ou nationaux) y sont en revanche prisés. Il semble globalement que ces productions veillent au respect des écosystèmes et des paysages, dont la richesse et la beauté font partie des motivations au maintien ou à la l'installation. **Globalement, si le Massif central semble avoir saisi l'opportunité des labels type AOC, les Pyrénées sont plus en retrait, dans une région qui est, elle, particulièrement dynamique sur cet aspect.**

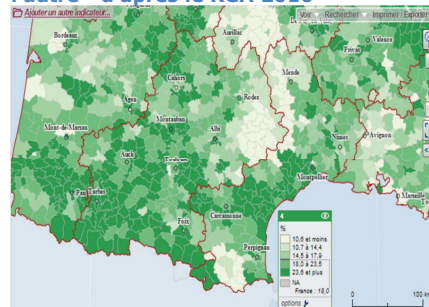
La régression du nombre d'éleveurs est variable selon les départements mais moins forte qu'en moyenne nationale dans de nombreux départements.

Figure 8 Orientations technico-agronomique des exploitations agricoles



Source : ARPE-Région Occitanie

Figure 9 : La pluriactivité, variable d'un massif à l'autre⁸ d'après le RGA 2010⁹



Source : ARPE-Région Occitanie

⁵ Agreste, Memento de la statistique agricole. Région Occitanie, 2018, p. 5, http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/memento2018_cle49b589.pdf

⁶ Agreste, Memento de la statistique agricole. Région Occitanie, 2018, p. 18, < http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/memento2018_cle49b589.pdf

⁷ Bovins et ovins surtout, caprins et équidés dans une moindre mesure.

⁸ Agreste, *Les polyculteurs-éleveurs dans l'agriculture de Midi-Pyrénées*, 2016, <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R7616A13.pdf>

⁹ de systèmes expérimentaux de « permaculture » à des productions fruitières spécifiques

Le bois valorisé en Occitanie est majoritairement du conifère, bois pourtant minoritaire dans l'ensemble de la région. La région, avec 44% de son bois certifié durable, est en retard sur la moyenne nationale (54%). **Cette filière est stable.**

Elementos del patrimonio natural

- Espacios de Naturaleza
- Parques de la Red Natura 2000
- Parques de la Red Natura 2000

Información complementaria

- Parques de la Red Natura 2000
- Parques de la Red Natura 2000
- Parques de la Red Natura 2000

Referencias: Dirección General de Patrimonio Cultural, 2010. Dirección General de Patrimonio Cultural, 2010. Dirección General de Patrimonio Cultural, 2010.

Mapa de la Península Ibérica

Escala: 1:10.000.000

Proyecto: Dirección General de Patrimonio Cultural, 2010.

Elaboración: Dirección General de Patrimonio Cultural, 2010.

1.3. Le tourisme en Occitanie

Le potentiel touristique en Occitanie

Nombre de places d'accueil touristique

100 000
50 000
10 000

La densité d'accueil touristique (en nombre de places) est calculée de la façon suivante :

- 1 emplacement de camping = 3 places
- 1 site d'auto-camping de garages = 1 place
- 1 résidence secondaire = 5 places

Sources : Insee 2010/2, Insee communale "Tourisme 2016".

Nombre de lits touristiques pour 100 habitants

Moins de 50
Entre 50 et 100
Entre 100 et 200
Entre 200 et 1 000
Plus de 1 000

La carte de la région Occitanie est recouverte de milliers de cercles de tailles et de couleurs variées. Les cercles les plus grands et les plus sombres (bleu foncé) sont concentrés dans le sud-est de la région, notamment le long de la côte méditerranéenne. Les cercles plus petits et plus clairs (jaune, orange) sont répartis plus largement dans le nord et l'ouest de la région. La légende en haut à gauche indique que la taille des cercles correspond au nombre de places d'accueil touristique, avec des cercles de référence pour 10 000, 50 000 et 100 000 places. La légende en bas à droite indique que la couleur des cercles correspond au nombre de lits touristiques pour 100 habitants, avec cinq catégories allant de moins de 50 à plus de 1 000. Des notes en bas à gauche expliquent le calcul du nombre de places d'accueil à partir de différents types d'installations touristiques. Les sources citées sont l'Insee 2010/2 et l'Insee communale "Tourisme 2016".

Le tourisme constitue incontestablement un des secteurs dynamiques de la région Occitanie offrant de nombreux attraits dont la montagne fait partie. Toutefois, derrière des résultats excellents, se cache une complexité de cette activité qui ne permet pas à elle seule de construire une qualité de vie durable pour les habitants et qui met à mal des ressources parfois fragiles. **Son avenir, y compris des stations de ski, passe davantage par sa complémentarité avec les autres secteurs d'activité que dans l'allongement de la saison touristique.**

19

En bref...

La région Occitanie se caractérise par une diversité de milieux, de situations économiques, sociales et environnementales.

Si le poids économique de la région se situe dans et autour des deux grandes métropoles et du littoral méditerranéen, **la montagne d'Occitanie au travers de ses deux massifs représente à elle seule la moitié de la superficie régionale**. Si une première lecture laisse apparaître un certain nombre de handicaps, une lecture plus fine permet d'envisager des **opportunités de développement**. Il est important cependant d'inventer et construire un processus de développement territorial qui répond aux attentes de la communauté montagnarde et qui lui permet de trouver sa place dans une économie mondialisée.

2. LES CHIFFRES CLÉS DE LA MONTAGNE D'OCCITANIE

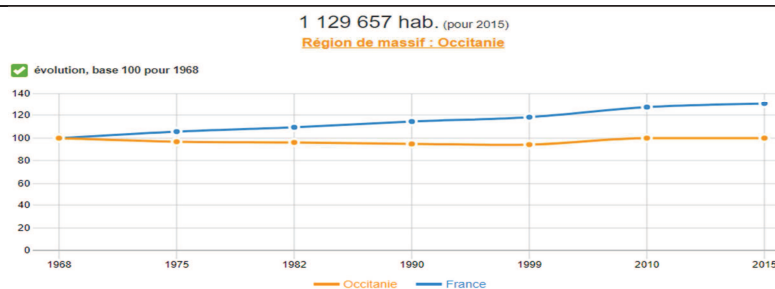
2.1 ELEMENTS D'ANALYSE DES MASSIFS DES PYRÉNÉES ET DU MASSIF CENTRAL EN OCCITANIE

Au 1er janvier 2015 la région d'Occitanie compte 5 774 200 habitants¹¹. Elle est désignée comme la 4ème région de province par son nombre d'habitants et 2ème région de métropole en termes de kilomètres carrés (72 700 km²).

La région d'Occitanie présente une densité moyenne de 79 hab./km² en 2015. Cette densité est bien inférieure si l'on observe **la région de massif (28,2 hab./km²) qui se situe parmi les densités les plus faibles du territoire.**

Le taux d'évolution annuel de la population 2010-2015 due au **solde naturel est de - 0,01 en région de Massif d'Occitanie**. Un taux bien inférieur à celui de la région Occitanie dans sa globalité qui se situe à 0,16¹².

Figure 13: Population au dernier recensement



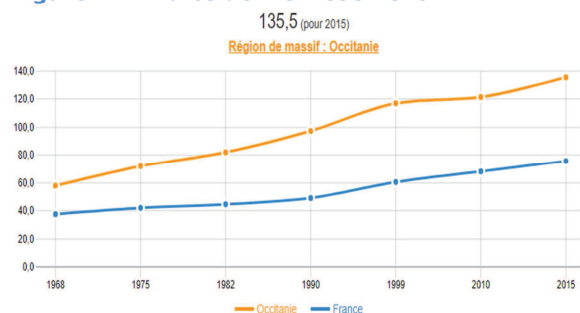
Source : <http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/mobile.php#>

Notons que **le nombre d'habitants en Région de Massif** représente 1/5 de la population de la région. **Quant à son évolution elle se situe bien en-dessous de l'évolution de la population du territoire français.**

¹¹ INSEE, L'essentiel des zonages en occitanie. La population des principaux zonages, Edition 2018

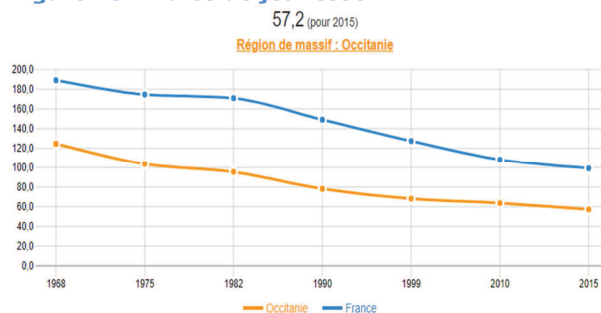
¹² http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#sid=14;l=fr;i=insee_rp_evol_1968.tx_var_pop_part_sn;v=map37;s=2010-2015;s2=2015;sly=f_reg2016_e_DR;z=-461441,6096397,1425014,1352692;i2=insee_rp_hist_1968.pop65p

Figure 14: Indice de vieillissement



Source : <http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/mobile.php#>

Figure 15: Indice de jeunesse



Source : <http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/mobile.php#>

Nous pouvons constater que la population des massifs d'Occitanie est une population plutôt vieillissante. Ce vieillissement est d'autant plus renforcé lorsque l'on observe l'indice de jeunesse sur le massif : en baisse constante depuis 1968 pour se retrouver à 57,2 en 2015.

Ces quelques éléments statistiques permettent de mettre en évidence la **situation particulière de la montagne d'Occitanie : une dynamique démographique qui a du mal à se créer, une population de plus en plus vieillissante et une activité économique davantage lié au secteur primaire que dans le reste du territoire français.** Il est important de réfléchir à la façon de faire profiter les 2 massifs montagneux de la forte dynamique démographique de la région et en particulier des métropoles et du littoral.

2.1 QUELQUES ÉLÉMENTS D'APPROCHE DIFFÉRENCIÉE PAR MASSIF

2.1.1. Le Massif central¹³

Le Massif central est un territoire à faible densité qui perd globalement des habitants et sa population vieillit. Si l'on y regarde de plus près certains bourgs grâce à une dynamique importante, commencent à enrayer cette baisse. Les pôles d'enseignements supérieurs contribuent également à diminuer ce phénomène.

Figure 16 : Temps d'accès aux services intermédiaires

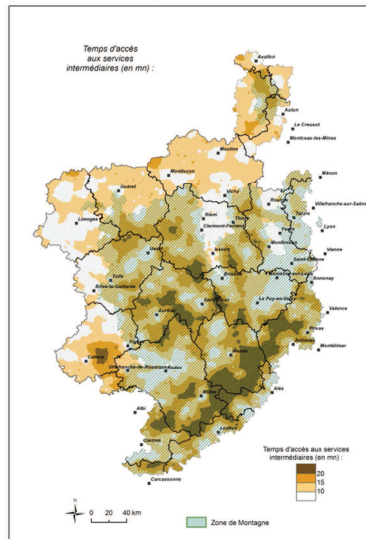
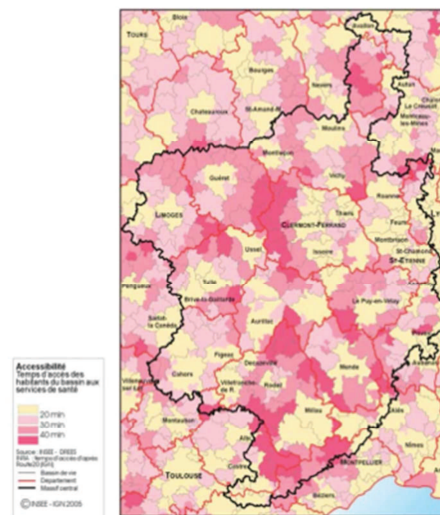


Figure 17 : Accessibilité aux services de santé



Le massif central comme bon nombre de territoires ruraux ou de montagnes connaît un déficit dans l'accès aux services que ce soit par leur nombre ou par leur distance.

Figure 18 : L'emploi industriel en 2012

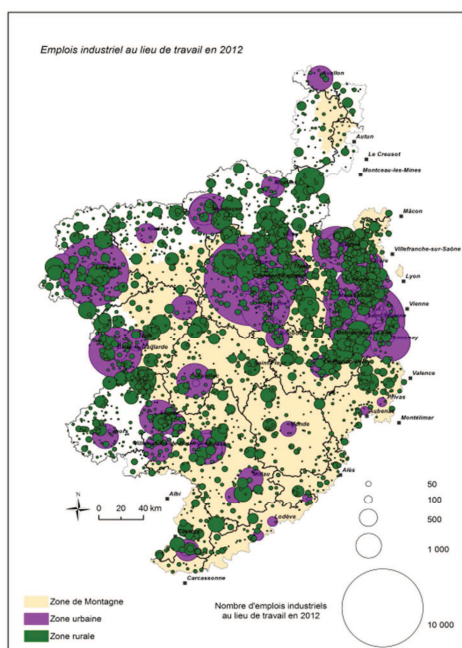
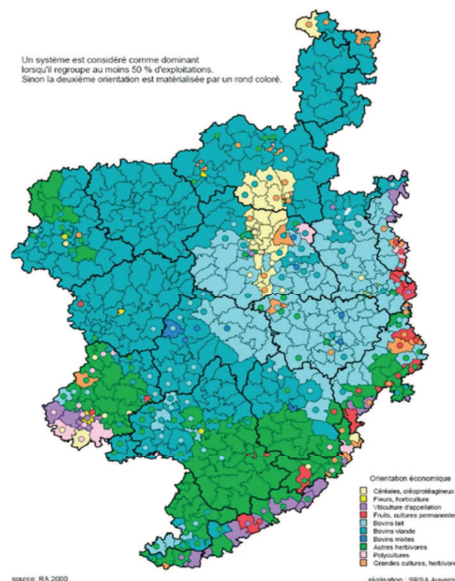


Figure 19 : Les systèmes de production agricole pour les exploitations professionnelles



¹³ D Richard, Langlois E, « Quelles dynamiques territoriales dans le Massif central, Université Clermont Auvergne, Agro paris Tech, INRA, IRSTEA, Vét Agro Sup, UMR Territoires, A paraître ; Schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif central, adopté par le comité de massif du 9 décembre 2005, DIACT Massif central, 2005

Même si le Massif Central est plutôt identifié comme un territoire de montagne, son tissu industriel et artisanal est loin d'être négligeable.

Figure 20 : Typologie des filières agroalimentaires 2016

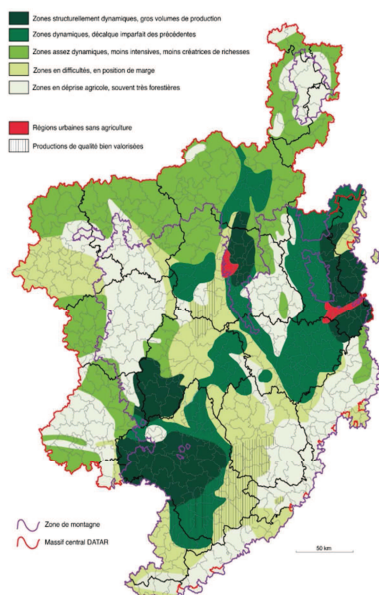
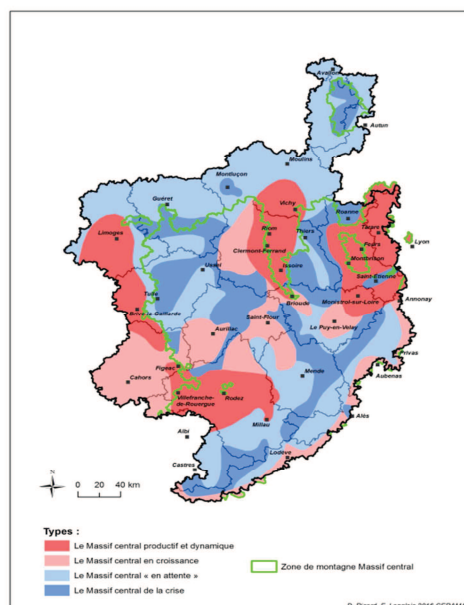


Figure 21 : Essai de typologie des territoires en 2016



La vocation d'élevage du Massif central est ancienne. C'est la plus grande prairie naturelle de France¹⁴. **L'agriculture emploie 8 % de la population totale du Massif, alors que sa part atteignait 12 % en 1988.**

En matière d'emplois, les industries agroalimentaires représentent un peu plus du quart des industries du Massif central, soit environ 13 % des industries agro-alimentaires françaises. Toutefois, par rapport à la moyenne nationale, les filières produits carnés, industries laitières, produits végétaux et travail du grain sont sur-représentées tant en termes d'effectifs que de chiffre d'affaire, avec un poids important des petites entreprises.

Le tourisme estival, quant à lui, représente le principal secteur d'activité sur le Massif central. L'augmentation de la température implique une modification de l'attractivité touristique du territoire tant dans les saisons, dans la journée que dans les activités pratiquées. Le réchauffement climatique au niveau national représente également une opportunité pour le « tourisme de fraîcheur » dans le Massif central. D'autres effets pourraient également impacter le tourisme comme la dégradation de la qualité des eaux de baignades, les fortes chaleurs et les précipitations.

Brièvement nous pouvons dire que le développement des activités tertiaires en particulier liées au tourisme ainsi que la présence forte d'un secteur agricole montre que **cette région est capable de créer de l'emploi et de la dynamique entrepreneuriale. L'industrie**, bien qu'ayant du mal à créer de l'emploi, doit être regardée avec attention car elle **permet de maintenir et développer des pôles de moyenne importance.**

¹⁴ D Richard, Langlois E, « Quelles dynamiques territoriales dans le Massif central, Université Clermont Auvergne, Agro paris Tech, INRA, IRSTEA, Vét Agro Sup, UMR Territoires, A paraître
Plus de 80 % des terres agricoles sont destinées aux métiers de l'élevage. Plus de huit agriculteurs sur dix sont des éleveurs d'herbivores. Le Massif central produit les 2/3 du lait de brebis français (race Lacaune) dont la moitié est transformée en Roquefort et 40 % de la viande ovine nationale. Plus de 80 % des terres agricoles sont destinées aux métiers de l'élevage. Plus de huit agriculteurs sur dix sont des éleveurs d'herbivores. Le Massif central produit les 2/3 du lait de brebis français (race Lacaune) dont la moitié est transformée en Roquefort et 40 % de la viande ovine nationale.

Toutefois, l'importance de ses ressources et leur diversité et la dynamique des acteurs permettent **d'envisager un développement dans les années à venir qui reposera sur la complémentarité des secteurs d'activités, l'amélioration de la qualité de la vie en particulier par la création de dispositifs de services innovant, en réduisant la fracture numérique et culturelle et en développant des formes de mobilités adaptées.**

2.1.2. Les Pyrénées

Figure 22 : Variation de la population comparée au solde naturel 1999-2008



© APEM 2011 - IGN GéoFla

Source : Insee, RP 1968 à 1990 dénombrements - RP 1999 et PR2008 exploitations principales, État civil

Figure 23 : Population réellement présente sur population résidente

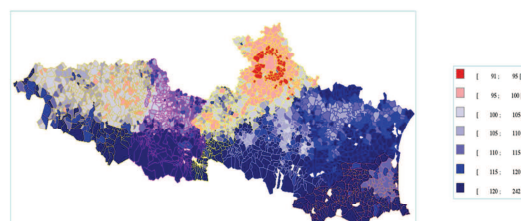
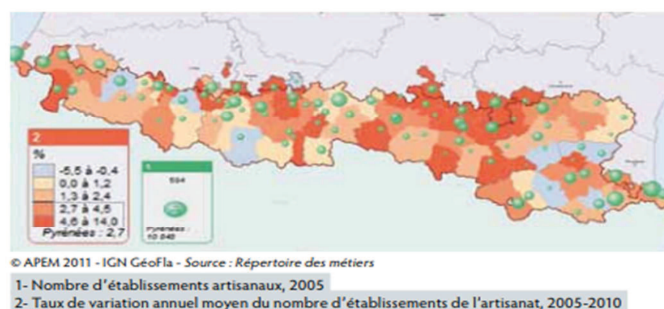


Figure 26 : Variation du nombre d'établissements dans l'artisanat entre 2005 et 2010¹⁵



Historiquement, le massif des Pyrénées était dominé par des emplois « productifs » dans l'agriculture et la fabrication (industrie et artisanat). Aujourd'hui, les 2/3 des emplois sont dans le secteur tertiaire. Depuis la fin du XXème siècle et, sous l'effet du dynamisme démographique du massif et de son attrait touristique, les emplois dans l'économie présentielle ont augmenté de + 16% entre 1980 et les années 2000.

Le potentiel de développement du massif est largement conditionné par sa capacité à accompagner le dynamisme des activités traditionnelles qui ont su innover et s'adapter mais dont la taille et l'isolement constitue souvent un facteur de fragilité.

Les principales villes du massif ainsi que les territoires où l'économie touristique est prédominante gagnent des emplois même si la moitié des communes du Massif conservent un solde négatif et perdent des emplois. Cette situation doit être regardée avec attention afin d'éviter de faire émerger un massif à deux vitesses.

Enfin, si plus des 3/4 des Pyrénéens ne souffrent pas d'enclavement, certaines zones restent toutefois isolées. Le Massif, découpé en vallées nord/sud, s'il est relativement bien desservi par voie routière, offre en revanche une accessibilité plus restreinte pour ce qui est des autres modes de déplacements en particulier collectifs. **Toutefois, l'installation des jeunes en montagne est de plus en plus choisie. La mobilité est alors vécue comme une nécessité et devient un moyen intégré à leur mode de vie plutôt qu'une contrainte.** Ils sont par ailleurs très ancrés dans une organisation en « réseau », notamment via les TIC.

En parallèle **dans la zone de haute et moyenne montagne du massif il subsiste de nombreuses communes dont la situation socio-économique est globalement défavorable. Dans 15 % environ des communes du massif, l'économie résidentielle et touristique, qui constitue le cœur de l'activité économique, reste le plus souvent insuffisante pour compenser les pertes d'emploi liées au déclin des activités agricoles et industrielles.** Pourtant là aussi le soutien aux activités touristiques et de loisirs en complément du maintien d'un tissu d'activités traditionnelles doit permettre de contrarier une situation plutôt défavorable.

¹⁵ Diagnostic intersectoriel et positionnement stratégique de l'interconsulaire pyrénéen à l'horizon 2020, APEM, 2013

Le massif des Pyrénées se trouve aujourd'hui dans un contexte économique de **concurrence** accrue, et en constante progression : que ce soit ses secteurs de productions principaux (industriels et agricoles) comme ses destinations touristiques, les Pyrénées se retrouvent de plus en plus en position de **compétition exacerbée** au sein de ses secteurs.

Il est à noter l'accentuation des inégalités de développement dans certains territoires, déjà bien souvent fragilisés, car isolés, ou encore peu dotés de ressources « remarquables et directement exploitables ». Le rapport d'information n° 15 (2002-2003) de M. Jean-Paul AMOUDRY, indique que **Les Pyrénées sont le massif le moins homogène en matière de développement économique et touristique**¹⁶.

Or, **l'économie pyrénéenne se distingue par une interdépendance forte et subtile entre tous les secteurs économiques. Aussi, la richesse des Pyrénées réside dans l'articulation entre plusieurs secteurs d'activité participant à la fois à l'image positive et attractive d'un territoire touristique, et à la production de richesses permettant à une population de vivre de manière permanente dans les territoires de montagne.**

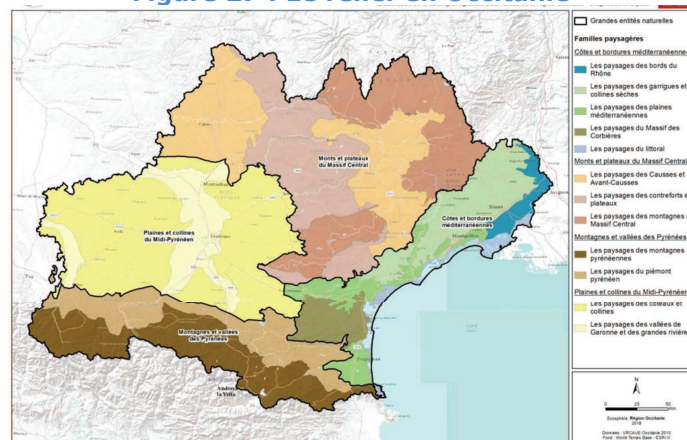
3. ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL DE LA MONTAGNE D'OCCITANIE

La biodiversité de la région Occitanie se présente comme l'une des plus riches de France et du monde. L'abondance d'espèces endémiques et d'espèces en limite d'aire de répartition, la présence de milieux originaux très rares au niveau national ou européen, confèrent une responsabilité importante au territoire en termes de conservation du patrimoine naturel. L'équilibre précis entre les dynamiques naturelles et les activités humaines traditionnelles est le garant de la persistance de ces milieux"

¹⁶ Rapport d'information au Sénat n° 15 (2002-2003) de M. Jean-Paul AMOUDRY, fait au nom de la mission commune sur la politique de la montagne, « L'avenir de la montagne : un développement équilibré dans un environnement préservé » (tome 2 : auditions)

3.1 BIODIVERSITE ET MONTAGNES D'OCCITANIE : point de cadrage¹⁷

Figure 27 : Le relief en Occitanie



Les Montagnes d'Occitanie sont faites d'ensembles paysagers très variés, qui ont accueillis et façonnés des développements là encore très distincts, l'écrin naturel offrant différentes ressources pour le développement des territoires, mais aussi des contraintes propres à chaque espace.

Le diagnostic Biodiversité de la Région propose une lecture territoriale de la Montagne d'Occitanie au travers de ces paysages.

3.2 QUELQUES ÉLÉMENTS D'APPROCHE DIFFÉRENCIÉE PAR MASSIF

3.2.1 Les Pyrénées

La chaîne pyrénéenne se définit par une haute montagne, piémonts et vallées s'étendant sur 13 000 km², soit 17,8 % du territoire de l'Occitanie. La chaîne pyrénéenne regroupe **plusieurs sommets qui culminent à plus de 3000 m.**

Les milieux de haute montagne présentent d'évidentes affinités alpines. Aux altitudes supérieures à 2000 m, le paysage est essentiellement ouvert, avec une alternance de milieux rocheux et de milieux herbeux (pelouses alpines et milieux prairiaux).

En moyenne montagne, ces milieux alternent avec des pentes où se maintiennent des forêts matures d'une **grande richesse biologique**. La chaîne montagneuse pyrénéenne réunit des sites très emblématiques comme le cirque de Gavarnie ou le sommet du Canigou. Les habitats naturels remarquables, notamment les lacs et torrents de montagne, les falaises, les pelouses alpines, les milieux prairiaux et les îlots de forêts matures, accueillent **une biodiversité remarquable**. L'intérêt biologique de ces sites justifie la désignation **d'un Parc national, d'une Réserve naturelle nationale, de deux Parcs naturels régionaux et de très nombreux sites Natura 2000.**

¹⁷ Données extraites du diagnostic provisoire de la biodiversité de la région Occitanie, consulté le 25/10/2018 : https://www.laregion.fr/IMG/pdf/diagnostic_srb_version_provisoire.pdf ; Carte des paysages de la Région, par ses grandes entités naturelles, Région occitanie, Diagnostic Biodiversité, Oct 2018

Cette entité abrite de **nombreuses espèces endémiques** ou à **forte valeur patrimoniale** autant en **montagne** qu'en **piémont**. Les **vallées et piémonts** **présentent des analogies** avec les **paysages du Massif central** : les **espaces voués à l'agriculture**, avec une **prédominance de l'élevage**, et les **zones forestières** se **partagent le territoire**. De **nombreuses forêts matures** y **demeurent encore**. La **déprise agricole**, sensible dans la **partie montagneuse**, est un **facteur de menace** sur la **conservation des structures paysagères**. La **chaîne pyrénéenne** assure une **zone de refuge importante** pour les **espèces**, dans un **contexte de changement climatique**. Les **enjeux de continuité** avec les **Pyrénées atlantiques** et avec les **massifs transfrontaliers**, d'une part, et avec les **montagnes du Massif central**, d'autre part, sont également **prépondérants**.

3.2.2 Le Massif central

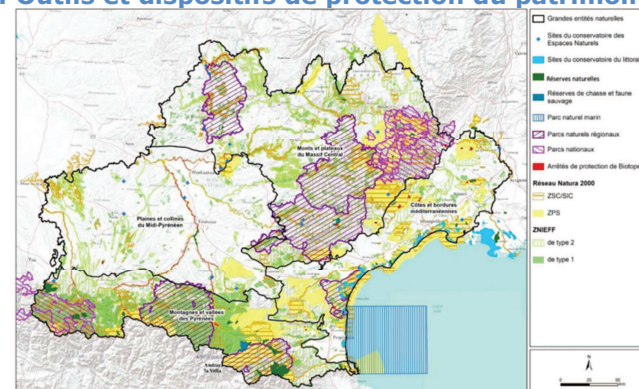
Les **Monts et plateaux du Massif central** constituent la plus vaste de la Région, elle couvre 28 105 km².

Les **contreforts du Massif central** **composent un paysage de basses montagnes, qui n'atteignent pas 1700 m à leur point culminant (Mont Lozère)**. Les milieux sont très **contrastés**, notamment par la **grande diversité des affleurements géologiques**. Les **espaces naturels à enjeux** sont bien représentés, avec 5 240 km² de **sites d'intérêt communautaire** (18,7% de l'entité) et 12 792 km² retenus à l'**inventaire des ZNIEFF**¹⁸ (45,5 % de l'entité).

Ces paysages sont constitués des **montagnes et hauts plateaux** de la région. **Le couvert forestier y est important**, lié à des **reboisements résineux** réalisés dans la **seconde moitié du 20ème siècle**. Il alterne avec des **espaces agricoles** et des **milieux humides**, particulièrement en **Aubrac**. **L'équilibre agro-sylvo-pastoral est prépondérant pour la conservation du patrimoine naturel** : la **déprise agricole** peut **altérer la qualité des milieux** autant qu'une **agriculture** ou une **exploitation forestière intensive**. La **diversité de ces entités naturelles** illustre la **diversité de la région** : **diversité de géologie, d'occupation du sol, de végétation, etc.** Chacune de ces entités abrite **différents types de milieux naturels** (dans des proportions variables).

3.3 La protection du patrimoine naturel en Montagne d'Occitanie

Figure 28 : Outils et dispositifs de protection du patrimoine naturel¹⁹



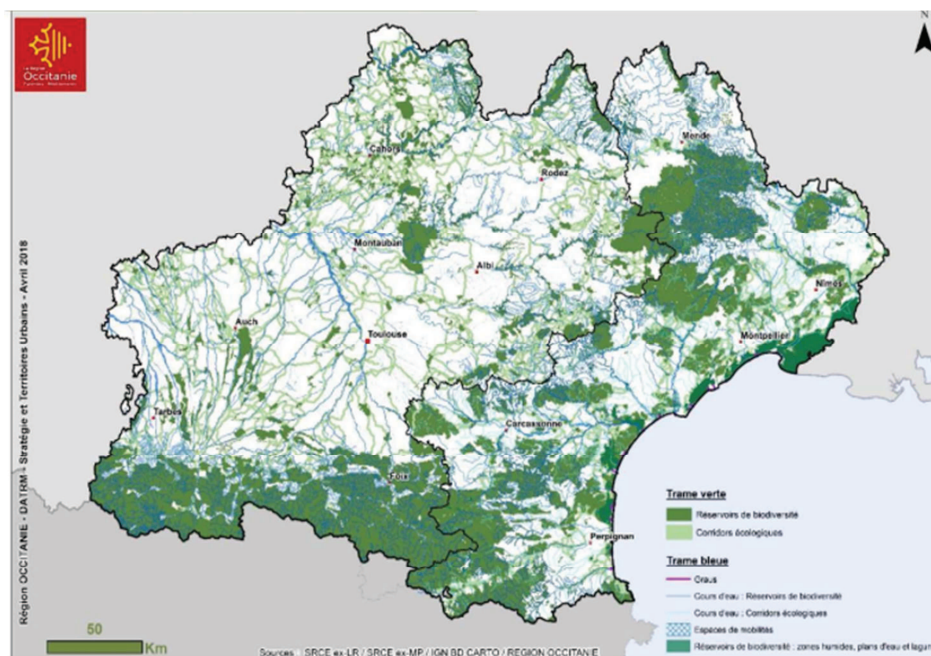
¹⁸ Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

¹⁹ Carte "Les outils de protection du patrimoine naturel", Région Occitanie, Diagnostic Biodiversité, Oct 2018

La région Occitanie est dotée d'un ensemble d'outils, dispositifs et structures au service de la protection et de la valorisation du patrimoine naturel.

Les actions prioritaires à mener d'après la DREAL sont la stabilisation et la pérennisation de l'animation des sites et la protection efficace des sites.

Figure 29 : Carte de synthèse des continuités écologiques en Occitanie



3.4 Les changements climatiques en Occitanie

L'impact du changement climatique en Occitanie **devrait se faire fortement sentir**, notamment comme l'indique le rapport en cours sur la biodiversité en Occitanie. **Les risques naturels seront exacerbés**. Les conséquences du changement climatique s'observent déjà, avec un corridor garonnais et un littoral méditerranéen secs et des reliefs plus arrosés, **et un moindre enneigement en montagne**. **L'Observatoire pyrénéen du changement climatique a mis en évidence les premiers effets du changement climatique dans cette zone : 50 % des glaciers pyrénéens disparus dans les 35 dernières années, 2% de pluie en moins en 2010 par rapport à 1960, 50% des stations hydrométriques affectées par une diminution des débits moyens, etc.** De plus, **les contrastes territoriaux continuent à s'accroître**. Les sécheresses et, en particulier, celle des sols, **tendent à s'aggraver dans les zones les moins arrosées**.

Dans les milieux montagneux, dans une certaine mesure, si les changements climatiques sont limités, **les espèces de l'étage montagnard devraient profiter du changement climatique à haute altitude avec une élévation de la limite forestière, constituant des zones refuges d'altitude, enjeu identifié notamment dans le SRCE Midi-Pyrénées**. La biodiversité endémique montagnarde d'Occitanie pourrait toutefois souffrir de ces perturbations de leur milieu.

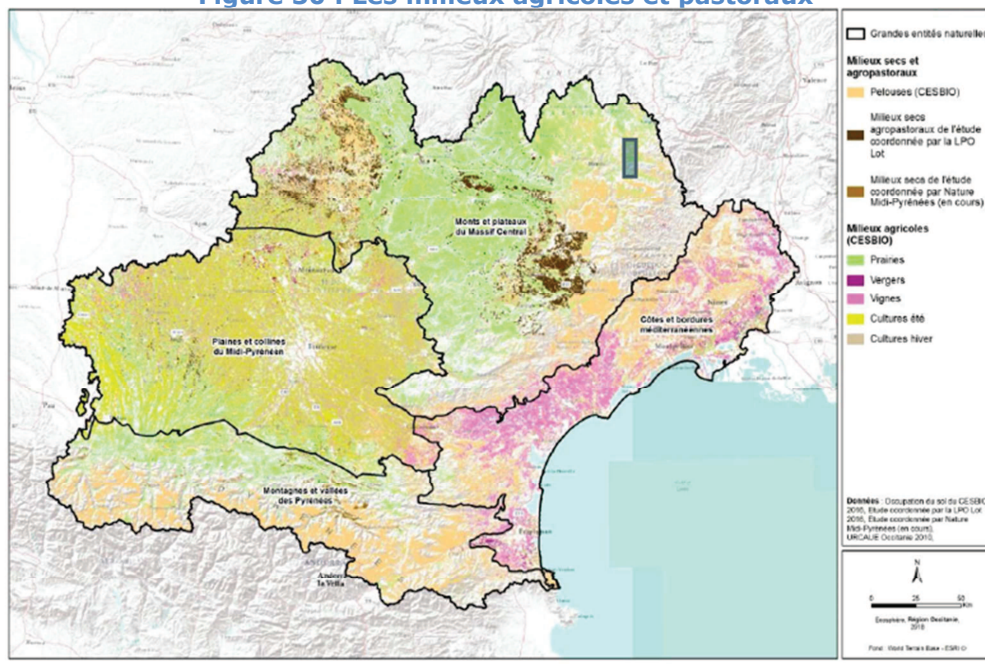
3.5 Tourisme, agriculture et biodiversité

L'Occitanie bénéficie d'une situation géographique particulièrement privilégiée : la mer et la montagne, avec leurs stations balnéaires, thermales et leurs domaines skiables, ainsi que son climat constituent des atouts touristiques de premier plan. Avec 15 % des nuitées de France Métropolitaine, **la région se situe au 1^{er} rang pour la fréquentation touristique**. La répartition géographique des hébergements traduit cette très forte **attractivité des milieux montagneux** et du littoral.

L'agriculture de montagne, quant à elle par sa multifonctionnalité, par ses liens avec les autres activités (agricoles, artisanales, industrielles, résidentielles, touristiques), **par sa contribution majeure au maintien de la biodiversité et de la diversité des habitats et des paysages, par l'excellente image dont jouissent ses produits, par les nombreuses expérimentations de modèles financiers et productifs novateurs tentant de répondre à l'enjeu environnemental actuel, est assurément une pierre angulaire de la montagne occitane d'aujourd'hui et de demain**. Comme ailleurs, la diversité des productions agricoles et leur intrication avec les qualités environnementales (agronomiques, paysagères et écologiques) des sites, sont à encourager.

Dans une perspective de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de maximisation des retombées de l'agriculture dans les territoires d'Occitanie, il resterait aussi à favoriser des circuits courts non seulement en aval pour l'écoulement des produits (marchés régionaux, magasins et transformation agroalimentaire), mais aussi, autant que faire se peut, en amont pour l'approvisionnement en ressources alimentaires d'appoint, en engrais, etc.

Figure 30 : Les milieux agricoles et pastoraux



4 Innovation en montagne d'Occitanie

Pionnière de la French Tech, l'Occitanie occupe la 2ème position française pour le taux de création de start-up²⁰. La Région, au titre de sa compétence développement économique renforcée par la loi NOTRe du 7 août 2015, définit les orientations économiques, accorde les aides aux entreprises, anime les pôles de compétitivité et soutient la recherche et l'innovation.

La Région valorise la création d'entreprises : + 20% pour le budget accordé aux entreprises en 2017. On recense 52 545 créations d'entreprises en 2016.

La Région se positionne en véritable pépinière d'entreprise. C'est la 1ère région à avoir obtenu le label international Fab Région pour son aide aux FabLabs.

Contrairement aux idées reçues, tout ne se joue pas à Toulouse. Un tissu très dense de PME-PMI rayonne dans les départements alentours notamment en Ariège, en Aveyron, dans le Lot mais aussi près de la Méditerranée dans l'Hérault, le Gard et les Pyrénées-Orientales.

La région Occitanie compte **20 incubateurs de start-ups**. Un incubateur est une structure d'accompagnement de projets de création d'entreprise, qui offre des services d'hébergement (locaux, matériel informatique...), de conseil (business plan, juridique, fiscalité...), de financement (recherche de fonds, aides financières, subventions...), etc.

La recherche et Développement en Occitanie

Figure 31 : L'enseignement supérieur et la recherche



21

La Région Occitanie bénéficie également de 15 pôles de compétitivité : La région Occitanie héberge ou est associée à 15 des 67 pôles de compétitivité implantés sur le territoire national. Les pôles de compétitivité se positionnent dans un domaine précis pour le développement de la R&D et de l'innovation technologique impliquant une coopération étroite entre recherche publique et entreprises privées. **La Région Occitanie souhaite donc s'appuyer sur le monde de la Recherche comme levier pour l'innovation et le développement.**

²⁰ 8 400 start-up fleurissent sur le territoire. Près de 10 millions d'euros investis pour créer des cités de start-up à Montpellier et Toulouse.

²¹ Infographie « Ma région en Chiffres », site Région Occitanie, consulté en Octobre 2018

CONCLUSION

La Région Occitanie, depuis sa création, montre un certain nombre d'atouts tant du point de vue économique que social et environnemental. Parmi ces atouts, la diversité des milieux est à souligner. Aujourd'hui, la région possède, un littoral, deux grandes métropoles, un tissu important de villes moyennes, un espace rural encore actif et **un espace montagnard qui dépasse la moitié de sa superficie.**

La montagne d'Occitanie comme tous les massifs montagneux et ruraux français n'échappe pas aux difficultés de développement territorial de ces espaces. Un vieillissement de la population, des secteurs d'activités en difficultés en particulier l'agriculture et l'industrie souvent compensés, au moins en apparence, par un tourisme plus actif. Cette situation entraîne aujourd'hui des difficultés dans le maintien des services, l'accès à l'éducation et en particulier l'enseignement supérieur dans les mobilités ou l'accès à la culture par exemple. **Mais derrière ces handicaps qui sont regardés et comparés souvent par rapport à des situations urbaines, la Montagne d'Occitanie ne manque pas d'atouts.**

C'est d'abord **le dynamisme de ses acteurs** qui aujourd'hui, est de plus en plus important ; **leur mobilisation** depuis presque deux ans dans le cadre du parlement de la montagne en est un signe.

On constate aussi **l'importance des ressources**, en particulier naturelles ou patrimoniales, **qui peuvent constituer** dans les années à venir **des facteurs d'attractivité** à condition qu'une réflexion soit conduite pour permettre à cette montagne d'accueillir et maintenir une population dans un cadre de vie de qualité.

Cela passe par une redéfinition des enjeux de développement territorial de l'espace montagnard qui ne doivent pas être les mêmes que dans l'espace urbain, une organisation spatiale de la montagne qui doit intégrer la notion de vallée dans laquelle la notion de « centre bourgs » doit évoluer vers la notion de "carrefour valléen", une construction aboutie des relations ville/montagne et une place donnée à l'expérimentation et l'innovation.

Pour terminer, la construction de ce plan montagne et les éléments de diagnostics avancés, posent la question de l'existence même de cette notion de **"Montagne d'Occitanie"**. **Existe-t-elle ou peut-elle exister ?**

La réponse est complexe, **les deux massifs qui la compose sont à la fois extrêmement différents** par leur histoire, leur parcours de développement ainsi que par leurs caractéristiques géographiques. **En même temps, un certain nombre de points les rassemble.** Leurs habitants appartiennent, et le revendiquent, à la communauté montagnarde, un certain dynamisme pour vivre à la montagne les anime, la qualité de leur ressource naturelle est un atout pour les années à venir.

Toutefois, **construire la montagne d'Occitanie est un défi** pour chacun et pour tous. Il est un défi **économique** car dans un espace mondialisé, cette montagne doit trouver sa place, **social** parce que la montagne a accumulé un certain retard, **environnemental** parce que sa ressource est de plus en plus recherchée. **La réponse se trouve dans la construction d'un circuit fondamental endogène grâce au décroisement et à**

la complémentarité des secteurs d'activités, dans la construction et l'innovation de nouvelles formes de connexions à l'intérieur de chaque massif, dans l'intermassif, dans la relation ville/montagne et pour le massif des Pyrénées dans la dynamique transfrontalière.

Mais, construire la montagne d'Occitanie, c'est avant tout un défi politique parce que le diagnostic met en évidence que ces deux massifs doivent pouvoir bénéficier de réponses adaptées et que chaque vallée elle-même doit également penser son développement de façon différenciée.

Dans ce cas-là, la construction d'une Montagne d'Occitanie suppose que les politiques publiques mises en place passent d'une logique d'égalité territoriale à une logique d'équité territoriale.

La montagne d'Occitanie est à construire, inventons-la ensemble.

Partie 3 :

Horizon pour les *Montagnes d'Occitanie, Terres de Vie*

Horizon pour les Montagnes Occitanie, Terres de Vie 2018-2025

1/ L'affirmation d'un horizon positif pour les Montagnes d'Occitanie

Plus que d'autres régions, **l'Occitanie forme un ensemble géographique diversifié**. Des Causses du Massif central, aux crêtes pyrénéennes, la géographie diffère dans les montagnes d'Occitanie.

De cette situation unique, résultent des ressources naturelles et patrimoniales exceptionnelles. Ces ressources font la richesse de l'Occitanie et constituent un élément déterminant de l'attractivité de notre région, en particulier dans nos territoires de montagne. Combiner la valorisation de ces ressources et leur préservation est l'un des principaux enjeux pour les décennies à venir.

En même temps, les territoires de montagne doivent participer activement aux dynamiques régionales de développement, de croissance et d'emploi, en faisant valoir leurs atouts et leurs spécificités.

A la croisée de ces enjeux que certains voudraient opposer, c'est notre représentation des territoires de montagne qui est interrogée. Car la perception de la Montagne n'est pas toujours juste ni positive.

Afin de construire une vision renouvelée de la montagne en Occitanie, pleinement appropriée par ceux qui la vivent au quotidien, il convient de casser les stéréotypes et d'évacuer les images préconçues pour laisser place à une **projet partagé, fédérateur et porteur d'avenir et d'espérance pour nos montagnes**.

2/ Une montagne vivante

La montagne représente 55 % de la surface régionale, 12 des 13 départements d'Occitanie, 47 % des communes et 20 % de sa population, soit plus de 1,1 million d'habitants (1 habitant d'Occitanie sur 5 vit en montagne). C'est aussi 2,4 millions d'hectares de forêt et une filière bois, énergie ou construction avec 8 000 entreprises et 32 000 emplois.

Les territoires de projets – les Parcs Naturels, les Pays, les PETR, les Agglomérations – maillent et structurent le territoire montagnard.

Si 1,1 million d'habitants de l'Occitanie vit de manière permanente en montagne, la plupart des autres habitants s'y rendent occasionnellement ou régulièrement car ils vivent à proximité et la montagne constitue des lieux de détente et de bien-être.

La qualité de vie a toujours été un marqueur de nos territoires de montagne. Les habitants doivent pouvoir continuer à en profiter et en faire un facteur d'attractivité.

Le constat d'une baisse démographique sur certains territoires de montagne nécessite **d'agir en faveur du maintien des populations et de l'attractivité de ces territoires**.

Une attention particulière doit être accordée à la place des jeunes dans nos territoires de montagne. Il s'agit de leur donner l'envie de vivre la montagne, d'y rester et de s'y investir, mais aussi d'accueillir de nouveaux arrivants, dans le cadre de leurs études ou du démarrage de leur vie professionnelle.

A ce titre, il est primordial de garantir aux habitants des territoires de montagne des conditions de vie, semblables à celles des autres territoires, et qui répondent aux attentes et besoins actuels.

Si l'existence de services forts est nécessaire et déterminante pour une montagne vivante, la situation en zone de montagne reste nuancée.

Les services de santé parviennent pour leur part à bien se maintenir, notamment grâce à la télémédecine ou aux groupements médicaux malgré l'existence d'une réelle crise liée à la démographie des professionnels de santé. Cette situation reste problématique au regard de l'importance de l'offre de santé pour la capacité d'accueil des territoires.

Au delà de l'accès à la santé, et quelles que soient par ailleurs les richesses de ce territoire, les nouvelles familles ne s'installeront que si elles disposent sur place des services nécessaires à l'épanouissement de l'ensemble des membres qui la composent. A ce titre, **la proximité de structures d'accueil et d'éducation pour les enfants, l'offre culturelle et de loisirs... sont ainsi les conditions incontournables de la vie des territoires.**

Afin de répondre aux enjeux d'attractivité, des réponses doivent être apportées en faveur du maintien et du développement des services de base et d'accueil, mais également afin d'animer le lien social, de dynamiser l'économie et la création d'emplois.

3/ Les pépites des montagnes d'Occitanie

L'attractivité touristique de notre montagne dépasse les limites de la région Occitanie. Des touristes en provenance des autres régions se rendent aussi dans les stations de ski ou thermales, les Grands Sites, les petits et grands sites patrimoniaux naturels, historiques ou architecturaux... **Cette activité touristique, qui représente 3 millions de nuitées par an, est une source de retombées financières conséquentes pour les montagnes d'Occitanie.**

Au-delà du tourisme, le territoire montagnard dispose d'un **potentiel de développement important.** Les ressources locales et les savoirs faire y sont nombreux avec des labels de qualité officiels ou des identifications géographiques protégées, dans les secteurs de l'agriculture, l'agroalimentaire ou l'artisanat.

L'activité productive des montagnes d'Occitanie s'attache ainsi à une production et à une transformation de qualité, dont l'excellence environnementale et patrimoniale est l'un des marqueurs forts. La tradition agroalimentaire, plutôt de type artisanal, est une réalité vivace qui définit nos montagnes et contribue à son image.

L'élevage et le pastoralisme sont aussi des activités caractéristiques des montagnes d'Occitanie avec des élevages de viande ovine et bovine (races Aubrac, Gasconne, Limousine...) et des élevages laitiers (Roquefort, Laguiole, fromage de Bethmale...).

Concernant la dynamique économique de nos montagnes, **l'artisanat et ses TPE, représentent plus de 12 000 entreprises installées sur le territoire**. L'industrie de la Mécanic Vallée (Lot-Aveyron), d'Alès, de Tarbes subsiste et n'hésite pas à se renouveler et à innover.

Un certain **nombre de secteurs** comme le pôle papetier Couserans-Comminges se développent ou se restructurent autour de **filières innovantes** (filières bois, pierre, marbre, granit, ardoise...) qui offrent de nouveaux débouchés.

La production d'énergies renouvelables, en particulier hydraulique ou bois, mais aussi solaire, est déjà présente et connaît un réel potentiel de développement.

La dynamique du secteur économique est aussi fortement liée aux **infrastructures présentes et à leur capacité de développement**. Le réseau routier s'est ainsi amélioré depuis 30 ans et va continuer de progresser.

Les lignes secondaires de chemin de fer permettent d'irriguer les massifs et ne doivent, à ce titre, pas être abandonnées. Pour assurer leur pérennité, **il est important de penser les projets de requalification des infrastructures en lien avec les projets de développement territoriaux** comme pour Montréjeau-Luchon, Carcassonne-Limoux-Quillan, le Cévenol, l'Aubrac, Toulouse - Mazamet, Ales-Bessèges ou Albi - Rodez ...

Le développement des infrastructures numériques est une condition qui tend à devenir indispensable pour l'installation de nouvelles entreprises, **le développement de l'emploi** et la croissance démographique.

Afin de **permettre la transformation de ces pépites des montagnes d'Occitanie en véritables objets de valeur et de croissance**, les acteurs économiques des massifs doivent être accompagnés, selon leurs spécificités.

4/ Un avenir à conforter

La montagne d'Occitanie concentre un nombre important de potentialité d'atouts et de talents. Conscients des atouts de nos montagnes, nous pouvons légitimement affirmer **une ambition pour ces territoires de qualité où l'innovation est très présente, les progrès technologiques se diffusent et la qualité de vie est réelle.**

Cela commence par la prise de conscience que les territoires des Pyrénées et du Massif Central sont dotés de potentiels à exploiter mais aussi, la capacité à faire valoir ces ressources et potentiels dans la région.

Il convient en outre, de rappeler les services rendus par les territoires de montagne et qui ne sont pas toujours rétribués à leur juste valeur.

La coopération ville/montagne, dans une logique gagnant/gagnant, passe notamment par une reconnaissance du rôle des montagnards dans l'entretien de la montagne et la préservation des ressources, par une promotion de la montagne dans les villes et par le renforcement des liens économiques et sociaux entre les villes et les montagnes.

En matière de **promotion de la montagne**, il pourra notamment s'agir de médiatiser la montagne à travers des films et des images de montagne, la création d'événementiels en direction de la clientèle régionale et des grandes villes, afin de valoriser ces territoires comme des lieux d'innovation, d'initiatives, de modernité.

L'instauration d'un dialogue environnemental entre les différents usagers de l'espace, afin de décloisonner les usages et les activités ; l'animation de synergies entre acteurs économiques de la montagne par la création de lieux ou de dispositifs favorisant l'échange, les coopérations, l'innovation, l'expérimentation sont de nouvelles pistes à explorer afin de capitaliser et mutualiser les moyens.

Par conséquent, à l'opposé d'une vision négative, voire passéiste, **il est important de faire résonner une nouvelle voix, délibérément positive et porteuse d'un nouvel horizon.**

Ces voix, nous devons les construire et les porter collectivement à travers un pacte territorial dont l'objectif 1^{er} sera de remettre les montagnes d'Occitanie au cœur de la région et de l'économie régionale.

Pour cela, et afin d'engager leur montagne dans la construction d'un avenir positif, la Région et l'Etat ont décidé de se doter d'un Plan Montagnes Occitanie – Terres de vie qui a pour objectif de mobiliser et de fédérer les acteurs des Pyrénées et du Massif Central en Occitanie.

5/ Notre ambition : Faire de nos montagnes, des terres de vie et d'avenir

Les habitants sont porteurs de dynamisme et d'innovation. En montagne, l'humain est précieux, **il importe donc de bâtir un projet et de le mettre en dynamique, pour et avec les habitants, les entreprises, les associations et les collectivités territoriales.**

La capacité à **mobiliser les énergies présentes sur les territoires, à rendre réalisables les initiatives publiques et privées ; l'adaptation des politiques publiques aux territoires de montagne ; l'invention de solutions concrètes, adaptées aux besoins des montagnards** en s'appuyant sur la diversité des forces et des atouts de nos territoires, tels sont les enjeux essentiels de ce Plan.

C'est également notre capacité à communiquer une image positive de la montagne, plus jeune et plus dynamique. Les montagnes en Occitanie, c'est une image, un esprit, une culture, une réelle fierté.

6/ Une stratégie concertée pour une vision partagée

La logique d'anticipation doit prévaloir, comme celle de la valorisation, du dynamisme et de la proactivité. Nous voulons que la montagne puisse prendre en main son avenir et que les politiques régionales s'appliquent aux priorités que nous définissons ensemble.

Pour cela, nous devons nous appuyer sur les richesses de nos massifs, et en faire des moteurs de développement pour mettre en œuvre de véritables stratégies de différenciées, prenant en compte leurs forces et spécificités.

Le Plan « Montagne Terres de vie » a pour objectif d'assurer, pour les montagnes d'Occitanie, un développement basé sur le territoire, sur ses ressources et sur ses habitants.

C'est la condition de son attractivité, de sa capacité à produire de la qualité.

C'est un modèle favorisant les initiatives locales, la capacité d'innovation des montagnards par leur connaissance du territoire et leur attachement à ce territoire.

Le Plan Montagne permettra aux territoires de faire qu'ils soient **des lieux de vie, des lieux d'emploi, des laboratoires de nouvelles formes de travail et de la transition écologique et climatique** afin que l'on puisse avoir un avenir commun dans le cadre d'une République des Territoires.

Pour cela, des principes et des valeurs guident la stratégie et les actions du Plan :

- Développer une **approche décrochée** et une **complémentarité voulue et recherchée** entre les secteurs d'activités et les ressources : une montagne transversale, diverse, globale et durable.
- Faire de l'espace montagnard **un territoire pariant sur la qualité de vie, la gestion durable de l'environnement et du foncier, les solidarités et les coopérations**, la recherche scientifique pour comprendre et anticiper les transitions à venir : synonyme de qualité.
- Innover en matière de **politique sociale inclusive** et de services à la population : éducation, mobilité, santé, culture, usages numériques... : une montagne pour et avec tous.
- **Susciter de la fierté** dans la communauté montagnarde : une montagne fière.

7/ Des objectifs communs de développement durable pour une montagne à vivre

Nous allons avoir à structurer des filières, à engager des actions d'investissements forts sur différents sujets, à faciliter l'accès aux services, etc... en intégrant le défi de la transition écologique. En effet, l'un des marqueurs de notre époque, constant depuis la fin du 20^{ème} siècle, est un changement de climat avec une tendance au réchauffement.

La question du changement climatique en Occitanie s'impose comme un enjeu majeur, dans la mesure où l'augmentation de la température sera sans doute plus marquée dans le Sud-Ouest de la France que dans d'autres régions.

Cette tendance entraîne de **nombreuses conséquences sociales, environnementales, mais aussi économiques**, sur les filières agricoles par exemple. Les relations d'interdépendances entre territoires vont se trouver confrontées à des problèmes très concrets de gestion des biens communs (eau, air, sols) mais aussi de solidarité, notamment en matière d'énergie et d'alimentation.

Le bouleversement du climat régional au cours du 21^{ème} siècle va ainsi impacter l'écosystème qui y est associé. Les enjeux liés à la transition écologique seront donc sous-jacents à l'ensemble de la stratégie du plan montagne. Tout objectif et toute action seront guidés à l'aune de la transition écologique, dans une perspective de réduction globale de l'empreinte écologique de l'activité humaine dans la région.

La concertation, dans le cadre du Parlement de la Montagne, a fait émerger des enjeux, 4 enjeux déterminants pour une montagne vivante

1^{er} : une Montagne attractive : le constat d'une baisse démographique sur les territoires de montagne nécessite d'agir en faveur du maintien des populations et de l'attractivité de ces territoires. L'attractivité renvoie à **la définition et à la promotion d'une offre de vie à la montagne**, ce qui suppose de répondre à des besoins de **services de base** et d'accueil, et en même temps d'animer le lien social, de **dynamiser l'économie et la création d'emplois** et de **remettre à niveau des infrastructures** notamment en matière de couverture numérique.

2^{ème} : une Montagne multi usage : c'est à la fois la **coexistence des usages** (instauration d'un dialogue environnemental entre usagers de l'espace), le **décloisonnement des usages et des activités** (activité pastorale entre développement économique et entretien des paysages et de la biodiversité) et **l'animation de synergies entre acteurs économiques** par la création de lieux ou dispositifs favorisant l'échange, les coopérations et l'innovation.

3^{ème} : une Montagne ouverte : la place de la montagne en Région est à aborder selon deux entrées pouvant être complémentaires avec **une région solidaire qui veille aux équilibres territoriaux** qui coopère avec **une montagne qui fait valoir ses ressources, ses potentiels et les services rendus** qui ne sont pas toujours rétribués à leur juste valeur. **Une montagne ouverte sur l'avenir** et qui souhaite maintenir/accueillir des jeunes et s'inscrire dans une économie dynamique. Une montagne qui a sa place en Europe et ouverte à l'International.

4^{ème} : une Montagne innovante : il s'agit d'inventer des solutions concrètes aux besoins des montagnards en s'appuyant sur la **diversité des forces et des atouts** de nos territoires et sur le **décloisonnement des activités**. C'est également la capacité à faire passer une **image positive de la montagne**, plus jeune et plus dynamique.

8/ Un plan d'action, 8 axes, 40 mesures

Le plan Montagne comporte des propositions concrètes pour une montagne vivante, dynamique et positive avec les habitants présents, mais avec aussi la volonté d'attirer et d'accueillir encore.

Pour répondre aux 4 enjeux identifiés, qui sont autant de défis, **8 axes structurent le plan d'actions :**

- 1e AXE : Une montagne fière de sa culture, accueillante et inclusive**
- 2e AXE : Une montagne qui éduque, forme et emploie**
- 3e AXE : Une montagne qui produit**
- 4e AXE : Une montagne qui protège et qui valorise ses ressources**
- 5e AXE : Une montagne qui encourage la mobilité et ses connexions**
- 6e AXE : Une montagne touristique et attractive**
- 7e AXE : Une montagne qui rayonne, ouverte au monde**
- 8e AXE : Une montagne qui s'appuie sur ses territoires pour l'innovation**

La partie opérationnelle comporte **40 mesures** avec des actions qui forment un tout, une approche transversale des politiques publiques et des innovations au service de la montagne.

L'innovation et l'expérimentation seront utilisées pour trouver les solutions à généraliser pour demain. Accélérateurs de projets, elles porteront notamment sur la mobilité, la santé, les tiers lieux, la logistique alimentaire, les travailleurs saisonniers, les conjoints des chefs d'entreprises, les pôles artisanaux, la commercialisation en ligne ou une stratégie de promotion des massifs appuyée sur l'image...

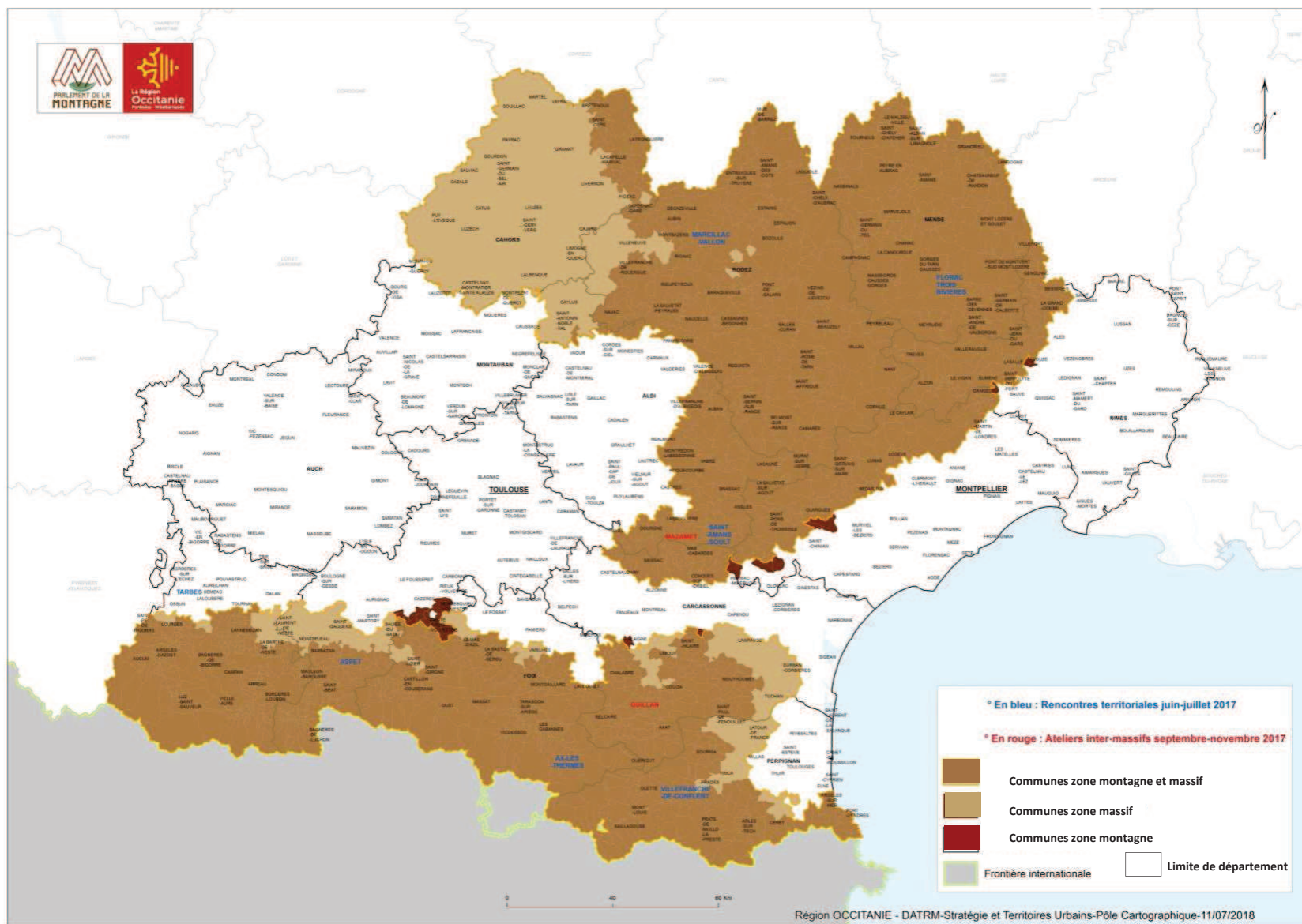
Ce plan d'action sera tablé sur un **montant de 800 millions d'euros d'investissements, développé sur 7 années**, pour impacter structurellement le développement des territoires de la montagne d'Occitanie.

Une ingénierie en proximité en appui aux porteurs de projets sera recherchée.

Des financements spécifiques ou des dispositifs existants sont adaptés.

Le Plan Montagnes Occitanie Terres de Vie, c'est :

- **Une feuille de route collective structurée par une stratégie**
- **Une mobilisation initiée en 2017 et à pérenniser**
- **Une gouvernance partagée, des partenariats forts et un pilotage collégial**
- **Un plan d'actions à mettre en œuvre pour les 7 prochaines années**



Partie 4 :

Plan d'actions *Montagnes d'Occitanie, Terres de Vie* 2018-2025

Le plan d'action qui suit fixe les orientations et le cadre d'intervention en faveur des territoires de montagne partagés entre la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée et l'Etat jusqu'en 2025.

Le coût total du Plan Montagnes d'Occitanie, Terres de Vie 2018-2025 est estimé à près de 800 M€ sur la période.

La Région, l'Etat et la Caisse des Dépôts interviennent, en partenariat avec les Conseils départementaux, en mobilisant leurs propres dispositifs d'intervention, conformément aux priorités et modalités déclinées dans les 40 mesures du plan d'action.

En complément, la Région, en tant qu'autorité de gestion des programmes européens régionaux et inter-régionaux, mobilise les fonds européens en cohérence avec ce plan.

AXE 1 Une Montagne fière de sa culture, accueillante et inclusive

	PLAN MONTAGNES D'OCCITANIE (2018-2025)	Axe 1 : une Montagne fière de sa culture, accueillante et inclusive	Axe 1 Mesure 1
---	---	--	---------------------------

Mesure 1 : Favoriser la vie culturelle et associative, le vivre ensemble

Le contexte	Si la montagne offre un émerveillement permanent en raison de ses paysages préservés ou remarquables, la culture montagnarde elle aussi contribue à l'enchantement de ses habitants et de ceux qui la découvrent. Cette culture montagnarde, fruit de son histoire et marquée par la résistance, a toujours été celle de la main tendue, de l'accueil, de la solidarité et de la tolérance. La culture montagnarde c'est son patrimoine, c'est aussi ses traditions et ses talents qu'il faut développer et faire connaître. Non seulement la culture de la montagne doit susciter la fierté des populations montagnardes mais constituer une véritable fondation pour construire la réflexion sur l'avenir d'une montagne vivante et innovante. La culture est un vecteur puissant de lien social qui rassemble et fédère. Elle offre maintes occasions de communion autour d'événements festifs qui vont marquer les esprits. Ces émotions partagées vont générer et créer un souvenir commun, propre à développer un sentiment d'appartenance à un même territoire, une même communauté. Les émotions que peuvent offrir un spectacle colorent notre vie et alimentent souvent notre imaginaire et nos conversations. Sur des territoires isolés, aux habitats dispersés, se retrouver à l'occasion d'événements fédérateurs reste une précieuse nécessité. La culture permet tout cela et pour tous les âges. La culture nous offre également cette faculté de mieux nous situer dans le monde et dans notre société en nous procurant une multitude d'occasions de réfléchir et de stimuler notre imagination. La lecture, une pièce de théâtre ou un film sont souvent des expériences marquantes et plus encore pour les plus jeunes. Cela peut se traduire par une application des dispositifs de droit commun qui garde tout leur sens dans la mesure où ils vont pouvoir révéler, tous les atouts des territoires de Montagne.
--------------------	---

	Ensuite, des dispositifs plus spécifiquement orientés sur l'accès à la culture vont trouver à s'appliquer tout particulièrement en zone de montagne. Par ailleurs, la culture reste un vecteur d'attractivité économique complémentaire aux autres atouts touristiques de la Montagne quand elle n'est pas incontournable (qui peut imaginer une station de montagne sans équipements culturels). Le territoire unique que représente la montagne dans ses caractéristiques géographique et sociale trouvera dans les dispositifs d'expérimentation toute latitude pour inventer de nouvelles formes de sociabilité avec comme support la culture.
Les objectifs	• Favoriser l'accessibilité à l'offre culturelle des habitants de zone de montagne que ce soit dans le domaine du spectacle vivant, de l'audiovisuel, de la lecture, de l'art ou du patrimoine, • Valoriser le patrimoine des territoires de Montagne par la Culture (le patrimoine reste vecteur de lien social), • Accompagner les acteurs des zones de montagne dans l'invention de nouvelles formes de sociabilité.
Les cibles	Les collectivités territoriales et leurs groupements, les acteurs culturels, le monde associatif, les habitants et les visiteurs des zones de montagne.
Les actions	• Valorisation et réhabilitation du patrimoine dans toute sa spécificité architecturale, paysagère ou historique comme le bâti traditionnel montagnard ou l'architecture vernaculaire, • Valorisation du patrimoine culturel Immatériel (des savoir-faire, pratiques culturelles etc.), • Soutenir les bibliothèques et médiathèques « têtes de réseau » en articulation le cas échéant avec la labellisation « Bibliothèque Numérique de Référence » (BNR) au niveau départemental, • Faciliter l'itinérance que ce soit pour le cinéma ou les arts vivants (théâtre, danse, marionnettes, art du cirque ou de la rue), • Faciliter les résidences de territoire (venue d'artistes sur les territoires en lien avec les collectivités et les habitants), • Sensibiliser les acteurs aux appels à projets expérimentations ou innovation pour qu'ils valorisent leur spécificité.
Le partenariat	Les collectivités territoriales et leurs groupements, les acteurs culturels, le monde associatif, la Région, la Groupe Caisse des Dépôts, l'Etat.
Les indicateurs	Nombre de projets soutenus en zone de montagne. Nombre d'acteurs impliqués.



**PLAN MONTAGNES
D'OCCITANIE
(2018-2025)**

**Axe 1 : une Montagne fière de
sa culture, accueillante et
inclusive**

**Axe 1
Mesure 2**

Mesure 2 : Améliorer la qualité et le multi-usage du logement en montagne

Le contexte	Le développement d'une offre en logement social nécessite, en particulier en secteur de faible tension en logement à l'année, des opérateurs engagés dans l'aménagement de leur territoire (Offices Publics de l'Habitat en majorité) et une prise en main de la maîtrise d'ouvrage directement par les communes ou les EPCI concernés. Le logement constitue une priorité des contrats bourgs-centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée qui seront mis en œuvre en articulation avec le Plan Montagnes d'Occitanie, Terres de Vie. Plus généralement, inventer et mettre en œuvre un habitat de montagne conforme aux exigences de qualité de vie (confort du logement et des services) du 21^{ème} siècle, c'est être en capacité de proposer un habitat représentatif des modes de vie (éclectique, des usages numériques au jardinage des habitants) en relation avec le milieu environnant et ses spécificités. L'habitat ne doit pas être pensé uniquement comme un bâti ou une construction. L'habitat pyrénéen c'est un bâti de qualité associé à des services. L'esprit montagnard, c'est l'esprit du partage, de l'entraide et du service. Il ne s'agit pas de créer la ville à la campagne mais de créer les conditions d'un habitat qui déclencherait le déménagement Ville-Montagne. Un habitat à énergie positive, de concept durable et connecté tant sur le numérique que sur l'échange avec le voisinage. Enfin un habitat pour tous, pour tous les âges de la vie et pour tous les modes de vie.
Les objectifs	Afin d'offrir aux habitants aux revenus les plus modestes, aux saisonniers et aux étudiants, une offre en logement répondant à leurs besoins, il s'agit d'inciter les collectivités et les bailleurs sociaux à investir pour la création, le réaménagement ou la rénovation de logements communaux à vocation sociale (c'est-à-dire proposant des loyers au maximum égal au plafond défini pour le parc social, loyers PLS – Prêt Locatif Social). Concernant plus particulièrement la question des travailleurs saisonniers, la loi montagne propose deux dispositifs permettant d'appréhender les conditions difficiles d'hébergement de ces publics en zone de montagne.

	Le premier inscrit dans le code de la construction et de l'habitation une modalité opérationnelle de mobilisation de logements vacants par des bailleurs sociaux pour les attribuer, en intermédiation locative, à des travailleurs saisonniers. Le second crée dans les communes touristiques une obligation de définir, par voie de convention entre les partenaires locaux du logement, les objectifs et les moyens de mise en œuvre d'un plan d'action pour le logement des travailleurs saisonniers, pour une durée de 3 ans.
Les cibles	Les habitants, les nouveaux arrivants, les employés saisonniers, les étudiants...
Les actions	• Bonification du dispositif régional d'aide à la rénovation ou l'amélioration de l'habitat communal locatif à vocation sociale Afin de développer une offre publique de logements, la Région soutient financièrement les communes pour l'amélioration et la rénovation de logements communaux locatifs à vocation sociale selon des critères énergétiques, patrimoniaux, sociaux et d'accessibilité. En zone de montagne, indépendamment des bonifications existantes pour les logements sociaux conventionnés, la valorisation patrimoniale et l'accessibilité, la Région bonifie son intervention dans la limite de 6000 € par logement (soit 30% d'une dépense éligible de 20 000€ HT). • Mise en œuvre des mesures de l'Etat relatives au logement social Plusieurs dispositifs ont été mis en place, à destination des bailleurs sociaux et des organismes HLM : - Le premier inscrit dans le code de la construction et de l'habitation une modalité opérationnelle de mobilisation de logements vacants par des bailleurs sociaux pour les attribuer, en intermédiation locative, à des travailleurs saisonniers. Le loyer fixé dans le contrat de sous-location ne peut excéder un plafond fixé par l'autorité administrative selon les zones géographiques. - Dans les communes de montagne classées station de tourisme, après avis conforme du conseil municipal de la commune concernée, les organismes d'habitations à loyer modéré peuvent vendre leurs logements-foyers de plus de 30 ans à une société de droit privé, dès lors qu'il est constaté une inoccupation de plus de 2 ans de ces logements et dès lors que la vente auprès des personnes morales mentionnées au premier alinéa du présent article est restée infructueuse. • Conventions pour le logement des travailleurs saisonniers Il est proposé de mettre en place : - Un diagnostic global permettant d'identifier les « points noirs » à traiter en priorité (pilotage et financement Etat),

	- Des outils d'appui aux collectivités responsables de l'établissement des conventions pour une approche cohérente et coordonnée dans les territoires de montagne de la région. Il est proposé de mettre en place tous les outils d'animation nécessaires à la mise en œuvre effective de ces mesures, à un niveau régional et avec les bailleurs sociaux et organismes HLM concernés. Enfin, sont encouragées toutes les initiatives publiques ou privées qui contribuent à répondre aux besoins de logements « passerelle » pour accueil temporaire (stagiaires, internes de médecine, recherche d'emploi, entretiens de recrutements... • Innover pour inscrire le logement contemporain pyrénéen dans sa multifonctionnalité Le bâti doit pouvoir bénéficier des services pour assurer la qualité de vie en montagne tout au long de la vie. Cela implique que soit associé au « logement » la disponibilité des services essentiels pour la vie quotidienne sur place ou à proximité. A ce titre, seront encouragées toutes les initiatives publiques et privées en faveur d'un habitat pyrénéen prenant en compte les caractéristiques techniques pour les logements qui répondent aux normes contemporaines associé à une réflexion transversale sur : - habiter et travailler, - habiter et se divertir - habiter et se soigner, - habiter et se nourrir localement, - habiter et se former, - habiter et s'éduquer, - habiter et se déplacer (covoiturage, transports collectifs, déplacements doux).
Le partenariat	Région, collectivités locales, Etat, Groupe Caisse des Dépôts, bailleurs sociaux, organismes HLM, partenariat mobilisé dans le cadre des plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et dans les programme local de l'habitat...
Les indicateurs	Nombre de logements soutenus par an.



**PLAN MONTAGNES
D'OCCITANIE
(2018-2025)**

**Axe 1 : une Montagne fière de
sa culture, accueillante et
inclusive**

**Axe 1
Mesure 3**

Mesure 3 : Améliorer l'accès aux soins en zone montagne

Le contexte	L'Occitanie connaît un contexte de difficultés persistantes en matière de démographie médicale, marquée par des problèmes d'accessibilité aux médecins généralistes en activité, des inégalités territoriales de répartition et des besoins croissants de soins médicaux et paramédicaux au regard notamment du vieillissement de la population. En zone de montagne, l'accès aux soins peut être rendu difficile notamment compte tenu des contraintes géographiques et météorologiques impactant le temps de parcours domicile / lieu d'exercice des praticiens/nes. Ces zones peuvent également être sujettes à des fluctuations saisonnières de population liées au tourisme, ce qui impacte les réponses aux besoins en soins des populations. La prise en compte des « territoires spécifiques » est l'une des préoccupations de la loi de modernisation du système de santé, avec une territorialisation adaptée et partagée par les différents acteurs du territoire concerné. Compte tenu de l'importance des territoires de montagne dans la région, l'ARS Occitanie y accorde une vigilance particulière. Ainsi, l'organisation des soins primaires, de certaines activités de soins (gynéco-obstétrique...) ou de filières spécialisées (urgences/PDSA...) tient compte des exigences propres aux zones de montagne, notamment les temps d'accès ou les conditions climatiques. Le Projet Régional de Santé 2018-2022 de l'ARS a inscrit le déploiement des Maisons de Santé Pluri professionnelles et Centres de Santé pluri professionnels dans ses priorités ainsi que plusieurs actions opérationnelles en lien avec ces structures d'exercice coordonné : formations des internes en médecine générale, aides à l'installation des nouveaux professionnels de santé... La mise en place des Communautés Territoriales Professionnelles de Santé (CPTS) qui réunit l'ensemble des professionnels et structures d'un territoire constitue la priorité du Plan national « Ma Santé 2022 ».
Les objectifs	Assurer à l'ensemble de la population des territoires de montagne un accès permanent et rapide à des soins d'urgence de qualité,

	• Maintenir et développer un égal accès aux soins de proximité dans des territoires déficitaires ou menacés de désertification médicale, • Poursuivre le développement de projets de télémédecine régionaux de filières ou de parcours matures (urgences, AVC, téléneurochirurgie, plaies complexes...), • Assurer un accès à des actions de prévention adaptées à des populations vulnérables (personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en difficulté sociales).
Les cibles	L'ensemble de la population et des professionnels de santé des zones de montagne.
Les actions	• Promouvoir la prévention Compte tenu des enjeux de santé repérés et notamment de l'accélération attendue du vieillissement de la population, particulièrement en zone de montagne, l'ARS mettra l'accent sur les projets favorisant : - le repérage de la fragilité et la promotion d'actions permettant de retarder la perte d'autonomie et l'entrée dans la dépendance, - le maintien à domicile choisi de la personne âgée, grâce notamment à l'accès à une offre de service innovante. Il s'agira notamment de développer la communication à destination des personnes âgées et leurs aidants sur la fragilité et de coordonner des dispositifs élargis de repérage, d'évaluation et de prise en charge de la fragilité selon des modalités définies et déployées par les acteurs territoriaux. Il s'agira également de favoriser le maintien à domicile par le soutien aux aidants et l'accès à des prises en charge renforcées. • Accompagnement de la création de maisons et centres de santé pluri-professionnels La Région soutient financièrement les collectivités (EPCI et communes si fonds de concours de l'EPCI) pour le développement de maisons et centres de santé pluri-professionnels visant à accueillir des professionnels médicaux et paramédicaux réunis autour d'un projet de santé répondant aux enjeux du territoire. Concernant les centres de santé pluri-professionnels, elle accompagne également les établissements et organismes de santé à but non lucratifs. En zone de montagne, la Région bonifie son intervention : - pour les Maisons de santé, à hauteur de 25 % pour une aide maximum de 140 000 €, - pour les centres de santé, à hauteur de 35 % pour une aide maximum de 210 000 €.

	L'ARS accompagne les professionnels dans les évolutions majeures que représentent la prise en compte de la gestion des risques et la prise en charge des maladies chroniques. Ainsi les projets de santé portés par ces structures doivent : - développer les thématiques de santé publique relayées par les professionnels libéraux, - aider les professionnels dans l'analyse de leur pratique à partir de leur système d'informations, - améliorer la qualité et la sécurité des prises en charge, - développer les compétences en matière de coordination des équipes de soins primaires. L'ARS finance au démarrage à hauteur de 50 000 € les MSP et CDS (au moins deux médecins généralistes et un auxiliaire médical) situées dans le zonage médecin (Zones d'Intervention Prioritaires et Zones d'Action Complémentaire). L'ARS finance depuis 2018 la formation EHESP des coordonnateurs MSP. • Garantir un accès permanent et rapide aux soins d'urgence de qualité L'organisation de la prise en charge des situations d'urgence se centre sur un enjeu essentiel qui vise à assurer à l'ensemble de la population des territoires de santé un accès à des soins urgents de qualité, réalisés dans des conditions optimales de sécurité. Concernant les urgences vitales, il s'agit de garantir un accès permanent et rapide aux soins complexes requérant des équipes médico-chirurgicales et des plateaux techniques hautement spécialisés. Pour porter cette politique, les actions entreprises par l'ARS visent à : - garantir un accès aux soins urgents en moins de 30 minutes sur l'ensemble de la région, et notamment des zones de massifs, - garantir un accès aux soins urgents gradués adaptés à l'ensemble de la population en limitant les inégalités territoriales, - améliorer le service rendu aux patients en garantissant la coordination de l'ensemble des acteurs intervenant dans le secours des personnes, - améliorer en partenariat avec les forces de l'ordre et la sécurité civile les Dispositifs Prudentiels et Prévisionnels de Secours indispensables à toutes situations sanitaires exceptionnelles, - améliorer les conditions d'exercice des médecins urgentistes, - améliorer la traçabilité de l'activité liée aux urgences pour en faciliter l'observation et l'analyse en temps réel. • Développer la télémédecine Il s'agira de la mise en œuvre d'un « Programme de déploiement territorial de la Télémédecine » dont le premier volet est la déclinaison du programme de déploiement concernant le parcours prioritaire « Vieillesse », avec le cadre d'orientation régional PÂSTEL (Personnes Âgées Services Télémédecine), qui a été expérimenté sur 2 territoires pilotes et qui sera étendu à toute
--	--

	l'Occitanie et notamment dans les zones de montagne. Il s'agira également de développer la télémédecine sur d'autres spécialités et sur d'autres parcours prioritaires, en investissant particulièrement le champ des personnes atteintes d'un handicap, afin d'établir un guide de déploiement adapté à chaque parcours.
Le partenariat	• Promotion de la prévention : gérontopôle, professionnels de santé (médecins traitants, infirmiers, infirmiers de pratique avancée...), Région, collectivités territoriales, Territoires de projets (agglomérations, PETR, Pays, PNR), organismes de protection sociale... • Accompagnement de la création de maisons et centres de santé pluri-professionnels : Partenariat financier : Etat, Région, Groupe Caisse des Dépôts, Conseils départementaux, Territoires de projets (agglomérations, PETR, Pays, PNR), communes et/ou EPCI, Union Européenne. Partenaires siégeant au Comité régional des maisons et centres de santé pluri-professionnels : ARS, Région, DMG, URPS, Usagers. Sont invitées : l'Assurance Maladie (DCGDR) et la FORMS (Fédération Occitanie Roussillon des Maisons de Santé). • Garantir un accès permanent et rapide aux soins d'urgence de qualité : ARS, établissements hospitaliers/SMUR, SDIS, sécurité civile, Préfecture, Section Aérienne de Gendarmerie. • Développer la télémédecine : ARS, GIP e-santé, Centres hospitaliers et cliniques privées, Groupe Caisse des Dépôts, représentants des professionnels libéraux : Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Libéraux Occitanie (URPS), Ordres, associations de patients.
Les indicateurs	• Promotion de la prévention : nombre d'actions de communication engagées, nombre de sujets de 70 ans et plus ayant fait l'objet d'un repérage, nombre de sujets repérés fragiles pour lesquels l'évaluation est recommandée. • Accompagnement de la création de maisons et centres de santé pluri-professionnels : nombre de projets maisons de santé pluri-professionnels accompagnés / an, nombre de projets de centres de santé pluri-professionnels ou polyvalents accompagnés / an. • Garantir un accès permanent et rapide aux soins d'urgence de qualité : diminution des délais de prise en charge et de transport des patients notamment pour des prises en charge spécifiques (AVC*, SCA ST+*, polytraumatisés, pédiatrie...). • Développer la télémédecine : nombre d'établissements, maisons et centres de santé bénéficiant du déploiement de la télémédecine par an, déploiement opérationnel de la démarche PÂSTEL avec montée en charge progressive des usages.



**PLAN MONTAGNES
D'OCCITANIE
(2018-2025)**

**Axe 1 : une Montagne fière
de sa culture, accueillante et
inclusive**

**Axe 1
Mesure 4**

Mesure 4 : Favoriser l'accès aux services

Le contexte

La question de l'accès aux services est une question centrale en zone de montagne. Les réponses à apporter doivent être recherchées dans le cadre des 13 Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Dans le cadre du présent Plan, plusieurs volets ont été priorisés : les Maisons de Services Aux Publics (MSAP), le numérique et les commerces de proximité.

- Les Maisons de Services Aux Publics (MSAP) délivrent une offre de proximité à l'attention de tous les publics : information, accompagnement pour des démarches administratives...

Les MSAP sont au nombre de 155 en Occitanie dont 79 en zone de massif (24 dans les Pyrénées, 55 dans le massif central). Les MSAP sont des outils territoriaux importants qui assurent certaines missions spécifiques aux territoires de montagne : les services auprès des saisonniers pourraient par exemple y être rendus (aide à la recherche de logement...).

En complément, les maisons de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se trouvant en zone de montagne délivrent un service d'information aux publics sur les politiques régionales, en offrant notamment un service de transport, d'accompagnement des entreprises, de la formation des demandeurs d'emploi...

- Le numérique constitue un enjeu important dans la question de l'accès aux services :

Alors que la dématérialisation des procédures administratives se généralise, la couverture hétérogène en termes de réseaux fixe et mobile conduit à un accès limité aux services et usages numériques en zone montagne. De plus, les offres de services numériques s'avèrent peu adaptées aux spécificités des habitants des zones de montagne : personnes âgées, enclavement des territoires, difficultés d'installation des néo-ruraux...,

- Le maintien du commerce de proximité en zone de montagne est essentiel :

Le tissu économique de montagne connaît une singularité qui l'expose à des problématiques particulières liées à son relief, son enclavement mais aussi son éloignement des grandes métropoles régionales. Le maintien, l'installation ou le développement des activités commerciales de première nécessité qui n'existent pas ou plus à l'échelle communale constituent un enjeu majeur de la vitalité et du dynamisme zones de montagne.

Les objectifs	• pour le développement et l'amélioration des Maisons de Services Aux Publics : - disposer d'une connaissance fine de la couverture territoriale par les MSAP et du niveau de service rendu et de son adéquation avec les besoins du territoire, - sur la base de ce bilan, initier une mise en réseau des MSAP, afin de partager les bonnes pratiques, - réfléchir aux fonctions complémentaires à prendre en compte pour bien adapter les services MSAP aux zones de montagne. • pour le développement des usages du numérique : - accompagner des actions de sensibilisation autour de pratiques numériques en direction de publics spécifiques (éloignés de la société de l'information), - développer des services d'information sur la mobilité (transport) et l'emploi (pluriactivités), - renforcer l'égalité d'accès des citoyens aux services publics (santé, éducation, social, administration publique...). • pour le maintien et le développement des commerces de proximité : - soutenir les projets portés par des Communes, des EPCI ou des entreprises visant le maintien, la création ou le développement d'activités de commerce ou d'artisanat de proximité qui n'existent pas ou plus à l'échelle de la commune et qui répondent à des besoins de première nécessité de la population locale.
Les cibles	Tous les habitants des territoires de montagne dont les saisonniers, les publics les plus fragiles : les demandeurs d'emplois, les personnes âgées, les femmes seules...
Les actions	• Les Maisons de Services Aux Publics : animer une instance de mise en réseau des MSAP ayant pour objectifs : - d'identifier et de valoriser les bonnes pratiques, - d'évaluer les mutualisations possibles, - de proposer des évolutions (via des expérimentations) des MSAP en intégrant notamment : la médiation numérique, la prise en compte des enjeux des saisonniers, la mise en œuvre de tiers lieux permettant de développer le télétravail, le rôle social des MSAP, notamment pour les personnes isolées, les besoins spécifiques des territoires de montagne... • Le numérique - mise en place de plateforme multimodale de transport et de services d'information temps réel associés, - développement d'équipements fixes et itinérants (MSAP, FabLab, tiers-lieux, Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP),...) et d'offres de mutualisation de services au public (e-santé, médiation numérique, e-learning, e-tourisme, e-sport/environnement naturel, e-services (automatique de distribution pour compenser l'absence de services de proximité)...) avec l'ensemble des acteurs concernés (administration publique, personnels de santé, acteurs sociaux, régie de transport, associations...) - aide à l'investissement de matériels spécifiques, - frais de formation du personnel, - prestations d'animation, - mise en réseau,

	- appel à projet Labellisation Tiers Lieux Occitanie, - appel à projet Création de Tiers Lieux en zone de montagne. • Les commerces de proximité Soutien au développement du commerce de proximité à travers le dispositif Pass commerce de proximité : pour l'immobilier, le matériel neufs de production, subvention Région maximum de 80 000 € pour porteur public et 20 000 € pour privé. En complément de ces actions, il est proposé d'inscrire une étude spécifique au programme de travail du CGET en 2019. • Expérimenter localement un service de « conciergerie » permettant d'apporter une réponse sur mesure en coordonnant les diverses offres de services présentes sur le territoire (mobilités, ...)
Le partenariat	Etat, Région, Conseils départementaux, Territoires de projets (agglomérations, PETR, Pays, PNR), Intercommunalités, Groupe Caisse des Dépôts, Pôle Emploi, La Poste, Chambres consulaires...
Les indicateurs	• MSAP : réunions du réseau des référents MSAP, mise en œuvre d'outils de partage des bonnes pratiques, évaluation de l'amélioration du niveau de service rendu. • Numérique : nombre de projets, nombre de personnes impactées, montant du budget alloué sur la partie zone montagne. • Commerces de proximité : nombre de projets soutenus.



**PLAN MONTAGNES
D'OCCITANIE
(2018-2025)**

**Axe 1 : une Montagne fière
de sa culture, accueillante et
inclusive**

**Axe 1
Mesure 5**

Mesure 5 : Innover et expérimenter pour la santé en montagne

Le contexte	L'Occitanie connaît un contexte de difficultés persistantes en matière de démographie médicale, marquée par des problèmes d'accessibilité aux médecins généralistes, des inégalités territoriales de répartition et des besoins croissants de soins médicaux et paramédicaux au regard notamment du vieillissement de la population. En zone de montagne, l'accès aux soins peut être rendu difficile notamment compte tenu des contraintes géographiques et météorologiques impactant le temps de parcours domicile / lieu d'exercice des praticiens. Cette question est ressortie comme la première préoccupation des habitants, élus et acteurs des territoires de montagne. Ces zones peuvent également être sujettes à des fluctuations saisonnières de population liées au tourisme, ce qui impacte les réponses aux besoins en soins des populations. La prise en compte des « territoires spécifiques » est l'une des préoccupations de la loi de modernisation du système de santé, avec une territorialisation adaptée et partagée par les différents acteurs du territoire. Toutefois, des besoins peuvent aujourd'hui restés insatisfaits, en particulier pour répondre conjointement à des enjeux sanitaires et sociaux.
Les objectifs	Dans un souhait partagé d'identifier, tester, développer des solutions innovantes répondant à des besoins spécifiques, l'objectif est de définir une méthodologie partenariale pour partager constats et besoins, identifier des solutions et en examiner la faisabilité (juridique, technique, financière, etc.).
Les cibles	L'ensemble de la population, des collectivités et des professionnels de santé des zones de montagne.

Les actions	• Mettre en place un groupe de travail partenarial, « laboratoire d'idées » visant à confronter et analyser les enjeux, les besoins, à partager des solutions existantes, afin d'identifier des solutions innovantes et de les initier en zone de Montagne. • Dans le cadre du développement de la télémédecine, soutenir l'expérimentation des « cabines » de médecine permettant une aide au diagnostic à distance. • Accompagner à titre expérimental des équipements itinérants de médecine (ex : soins dentaires) en zone de montagne.
Le partenariat	Etat, Région, Conseils départementaux, Groupe Caisse des Dépôts, représentants des professionnels, associations...
Les indicateurs	Nombre de réunions du groupe de travail. Nombre de projets innovants initiés et accompagnés.

AXE 2 Une Montagne qui éduque, forme et emploie

	PLAN MONTAGNES D'OCCITANIE (2018-2025)	Axe 2 : une Montagne qui éduque, forme et emploie	Axe 2 Mesure 6
---	---	--	---------------------------

Mesure 6 : Organiser l'offre de formation de proximité

Le contexte	L'enjeu est de maintenir et de développer l'emploi, facteur majeur d'attractivité des territoires vivants, en mobilisant le levier formation. Il s'agit de mettre à disposition des secteurs majeurs de la montagne les compétences dont ils ont besoin : tourisme, agriculture et forêt, valorisation durable des ressources naturelles, artisanat et industrie, pluriactivité, sanitaire et services à la personne... La Région a adopté en février 2017, sa Stratégie régionale pour l'emploi et la croissance intégrant notamment le Contrat de Plan Régional de Développement de l'Orientat[i]on et de la Formation Professionnelle (CPRDFOP) et le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI). Concernant la formation professionnelle, la Région Occitanie s'appuie au niveau régional sur les travaux du Carif-Oref (diagnostics sectoriels, territoriaux et par métiers) et des observatoires de branche et au niveau territorial sur la connaissance de terrain et les actions permanentes de sensibilisation menées par les Unités territoriales de la formation professionnelle et de l'emploi, en collaboration étroite avec les services territoriaux de l'Agence régionale économique Ad'Occ, pour construire son programme régional de formation. Ces réseaux permettent la mise en œuvre de politiques de l'emploi et de la formation adaptées aux contextes spécifiques des territoires, notamment de montagne. Par ailleurs, la Région a mis en place l'Assemblée des sites de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'Occitanie. Plusieurs villes universitaires d'équilibre sont situées en zones de montagne. On peut notamment citer : • le centre universitaire de l'Ariège Robert Naudi, Campus de Foix de l'Université Toulouse Jean Jaurès qui propose des licences et masters Tourisme et développement, une Licence pro Gestion et animation des espaces montagnards et pastoraux, un DU Gardien de refuge de montagne... • l'UFR STAPS de L'Université de Perpignan propose actuellement un DEUST, 4 parcours de licence, un master et 2 DU sur les activités physiques liées à la montagne, à l'entraînement en altitude, aux activités physiques adaptées,
--------------------	---

	• l'Université de Perpignan dispense à Perpignan et à Mende des formations dans le domaine du tourisme, notamment une licence pro Métiers du tourisme : communication et valorisation du territoire, • Montpellier SupAgro à Florac propose la licence professionnelle Gestion agricole des espaces naturels ruraux (GENA) et la licence professionnelle Coordination de projets en éducation à l'environnement et au développement durable (CEEDD), • Tarbes (qui est aussi avec ses 6000 étudiants une ville universitaire d'équilibre) : 2 licences pro en lien avec le Tourisme (LP COGESHT et LP C2W), • Autres sites universitaires en zone de montagne : Rodez, Figeac, Mende.
Les objectifs	Il s'agit de compléter et développer la formation dans les métiers de la montagne (sport, métiers de pleine nature, gestion des espaces montagnards, tourisme..), et dans tous les secteurs d'activités/métiers nécessaires à l'attractivité de ces territoires et au maintien des populations (Services à la personne, artisanat, transport....) afin de répondre aux besoins en emploi et d'offrir des possibilités d'études, de formation et d'emploi aux habitants des territoires concernés et à de potentiels nouveaux actifs, y compris saisonniers.
Les cibles	Publics en recherche d'emploi ou salariés, notamment jeunes actifs, étudiants, Centres de formation, Etablissements publics et privés d'enseignement supérieur, universités.
Les actions	• Réflexion et prospective sur les besoins en formation dans les métiers de la montagne (ruralité montagnarde), • Réaliser un état des lieux qualifié des métiers de la montagne, • Mobiliser le Programme Régional de Formation (PRF) pour qualifier les demandeurs d'emploi dans les métiers des secteurs majeurs de la montagne, intégrant les formations bi-qualifiantes, • Conduire des expérimentations pour renforcer la bi-qualification et le recrutement en lien avec les offres d'emploi non pourvues et le besoin de renforcement des compétences des salariés dans les entreprises.
Le partenariat	Action à mener en partenariat avec le Carif-Oref au niveau régional, les COMUEs et les principaux établissements d'enseignement supérieur concernés, qui sont seuls habilités à ouvrir des formations. Région, Etat (Rectorat, Direccte, DDCSPP), Groupe Caisse des Dépôts, Conseils départementaux, Collectivités locales notamment les Communautés de Communes, Ad'Occ, entreprises, acteurs économiques, Chambres consulaires,.
Les indicateurs	Augmentation du nombre d'étudiants. Nombre de réunions de concertation sur les besoins. Créations de nouvelles actions de formation. Nombre d'offres d'emplois pourvus sur les métiers en tension. Nombre d'actions mises en place sur les métiers en tension ou actions de rapprochement offres/demandes d'emploi...



**PLAN MONTAGNES
D'OCCITANIE
(2018-2025)**

**Axe 2 : une Montagne qui
éduque, forme et emploie**

**Axe 2
Mesure 7**

Mesure 7 : Soutenir la formation développement

Le contexte	Si les territoires de montagne d'Occitanie sont des territoires d'entreprises et d'innovation, les projets sont très souvent portés par des acteurs multiples, qui ont besoin d'un appui spécifique et individualisé afin de : • contribuer à la formalisation du projet, • mobiliser les ressources nécessaires à l'acquisition des savoir-faire spécifiques, • vérifier avec l'ensemble des acteurs locaux les conditions nécessaires à la réussite du projet pour le territoire, • garantir l'ancrage territorial et la pérennité du projet. Face à l'ensemble de ces défis, la formation-développement a prouvé son efficacité pour générer un cercle vertueux de développement économique et social en formant des porteurs de projets et en mobilisant autour d'eux des personnes-ressources du territoire favorisant ainsi la création, le développement et le maintien d'emplois non délocalisables. S'appuyant sur des initiatives et des intérêts au départ individuels, l'appui par la formation développement permet ainsi de créer une valeur plus collective autour de dimensions variées : structuration de filière d'insertion et inclusion sociale, promotion et valorisation du territoire, réponse à des enjeux de services collectifs, mutualisation de moyens entre différents acteurs d'une même filière, mise en place de sociétés coopératives, articulation du projet avec les collectivités territoriales etc... Enfin, l'intégration de ces projets dans des dynamiques et des expériences à des échelles plus larges constitue un gage de dynamisme et d'innovation à travers mises en réseaux, apports d'expertise, échanges d'expérience, émulation, etc.
Les objectifs	Soutien aux initiatives locales génératrices d'emploi et d'activité par la méthode de formation – développement.
Les cibles	Partenaires portant des projets mixant différents opérateurs, notamment publics et privés, porteurs de projets privés ou publics : entreprises, associations, coopératives, collectivités, etc...
Les actions	Développer l'offre de formation/développement à l'échelle de chaque Massif afin d'accompagner : • les très petites entreprises dans leurs objectifs d'adaptation, de développement et d'innovation,

	• les porteurs de projets, individus ou groupes, inscrivant leurs activités dans les stratégies de développement local, • les opérations pour le développement des activités, des emplois et des compétences des territoires de montagne, • les territoires dans le développement d'une économie basée sur la valorisation des ressources locales. Par ailleurs, des actions de coopérations aux échelles interrégionales, intermassifs, transfrontalières et transnationales pourront également être soutenues.
Le partenariat	Région, Europe, Etat, Conseils départementaux...
Les indicateurs	Nombre de stages de formation-développement organisés à l'échelle des massifs. Nombre de projets de coopération.



**PLAN MONTAGNES
D'OCCITANIE
(2018-2025)**

**Axe 2 : une Montagne qui
éduque, forme et emploie**

**Axe 2
Mesure 8**

Mesure 8 : Construire une offre de service pour répondre aux besoins RH rencontrés par les entreprises en zone de montagne

Le contexte	L'enjeu est de maintenir et de développer l'emploi, facteur majeur d'attractivité des territoires vivants. Il s'agit de mettre à disposition des secteurs majeurs de la montagne (tourisme, agriculture et forêt, valorisation durable des ressources naturelles, artisanat et industrie, pluri-activité, sanitaire et services à la personne...) les compétences techniques et transversales dont ils ont besoin. La Loi NOTRe a renforcé le rôle de chef de file économique de la Région en lui donnant une compétence exclusive dans le cadre des aides aux entreprises et en lui ouvrant la possibilité de se positionner comme un acteur clé sur le champ de l'emploi. La Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance (SREC) 2016-2021 affirme la volonté de la Région de sécuriser les parcours professionnels tout au long de la vie, de développer les compétences au service des entreprises et des territoires, d'appuyer le développement économique et l'innovation dans les entreprises à fort potentiel et de favoriser une croissance économique et sociale durable. Pour ce faire, une offre de services Ressources Humaines à destination des entreprises a été approuvée par l'Assemblée plénière régionale le 20 décembre 2017. La mise en œuvre de cette offre de services s'appuie sur la connaissance de terrain et les actions permanentes d'information et d'accompagnement menées par les Unités territoriales de la formation professionnelle et de l'emploi, qui agissent en collaboration étroite avec les services territorialisés de l'Agence régionale économique Ad'Occ. Ces réseaux permettent la mise en œuvre de politiques de l'emploi et de la formation adaptées aux contextes spécifiques des territoires.
Les objectifs	Identifier et accompagner les dynamiques territoriales et sectorielles par des démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences. Déployer des aides régionales : • Information et sensibilisation des entreprises et des acteurs, • Pré-diagnostic ressources humaines, • Développement des Compétences, • Accompagnement au recrutement. Associer l'ensemble des acteurs impliqués pour rendre lisible et plus efficient l'appui apporté aux entreprises. Accompagner les dirigeants d'entreprises par des réponses concrètes, simples et efficaces à leurs besoins en compétences.

Les cibles	Bénéficiaires : associations, entreprises. Cibles : actifs occupés.
Les actions	• Mobiliser l'offre de services aux entreprises en prenant en compte les spécificités montagne/massifs sur : - L'information et la sensibilisation des entreprises en appui sur le Numéro d'appel gratuit aux services des entreprises (appel entrants) et sur le centre d'appel à destination des entreprises (démarche active et prospective en direction des entreprises pour les accompagner sur les questions RH), - La gestion des ressources humaines et la problématique RH, mobilisation spécifique de prestations de conseil et de contrat d'appui pour faire émerger les besoins et évaluer les compétences, - Cofinancer la formation des actifs pour développer les compétences soutenir les démarches partenariales structurantes (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, démarches de mutualisation de l'emploi, création ou développement de Groupement d'employeurs), - Soutenir et accompagner les besoins de recrutement au regard des difficultés due à un déficit d'attractivité, contrat d'appui, formation recrutement, apprentissage... • Jouer un rôle d'assembler pour conduire des expérimentations territoriales en lien avec les problématiques émergentes (mutualisation de l'emploi, articulation emploi formation....).
Le partenariat	Région, OCPA/OPCO, réseaux consulaires, collectivités, associations, entreprises, Ad'Occ, Branches professionnelles...
Les indicateurs	Nombre d'entreprises accompagnées. Nombre d'actifs formés. Augmentation de groupements d'employeurs.

Mesure 9 : Innover et expérimenter en matière d'emploi

Le contexte	L'organisation du travail dans les territoires de montagne présentent des particularités liées à la saisonnalité très marquée des activités ainsi qu'à des trajets domicile-travail importants, en particulier vers les principaux bassins d'emploi régionaux. La prise en compte de ces spécificités représentent une priorité pour le développement de l'emploi dans ces territoires, en particulier concernant : - la bi-qualification en montagne La Région Occitanie affiche une saisonnalité plus marquée qu'en France (49% contre 35%), qui se traduit notamment en zones de montagne par un taux significatif d'emploi saisonnier ou en pluri-activité. La part de projets de recrutements saisonniers est majoritaire dans l'agriculture, le tourisme et l'industrie agroalimentaire²². La trop grande spécialisation des saisonniers est difficile à « viabiliser » sur les territoires. La concertation avec les acteurs a révélé une forte préoccupation pour « fixer » les emplois dans les territoires de montagne : une bi-qualification adaptée aux besoins d'emplois pour lever la précarité et gagner en professionnalisme et attractivité. - le développement du télétravail Par ailleurs, dans de nombreux territoires, notamment en montagne, la disparition des entreprises se poursuit, dans un processus de concentration de la vie économique et d'éloignement des centres administratifs. Pourtant, la qualité de vie en ville atteint aussi des limites : coût du logement, allongement des temps de trajets domicile-travail, maîtrise des horaires.... Avec le déploiement de la couverture numérique, le télétravail constitue une nouvelle opportunité d'attractivité des territoires de montagne, tout autant qu'un gain pour les entreprises en termes de qualité de vie au travail et de productivité
Les objectifs	- Développer la bi-qualification en montagne - développer l'employabilité des futurs professionnels en cohérence avec les besoins locaux, - sécuriser le parcours des publics formés en prenant en compte les attentes des branches professionnelles en terme de polyvalence, - garantir l'accès à une double compétence.

²² Sources : Pôle emploi enquête BMO 2018

	• Pour une stratégie régionale de développement du télétravail - limiter les difficultés de mobilité pour les salariés liées au déplacement vers les aires urbaines, - améliorer l'attractivité économique des territoires, - améliorer les conditions de travail à travers la mise en place de nouvelles organisations dans les entreprises privées comme dans les collectivités.
Les cibles	• Développer la bi-qualification en montagne pour les travailleurs saisonniers, demandeurs d'emploi. • Pour une stratégie régionale de développement du télétravail - bénéficiaires : collectivités, associations, entreprises, établissements publics, - cibles : salariés.
Les actions	• Développer la bi-qualification en montagne - intégrer des modules additionnels dans les parcours de formation - développer les bi-qualifications notamment dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022. • Pour une stratégie régionale de développement du télétravail : - actions collectives de promotions du télétravail, - accompagnement aux changements organisationnels, - frais de formation du personnel, - prestations d'animation, - investissements matériels, - mise en réseau. = Appel à projet Labellisation Tiers Lieux Occitanie ; Contrat expertise ; PASS Occitanie ; Appel à projet Transition numérique.
Le partenariat	Développer la bi-qualification en montagne : Région, organismes de formation, branches professionnelles, groupes d'entreprise et/ou acteurs locaux. Pour une stratégie régionale de développement du télétravail : Région, Ad'Occ, collectivités, associations, entreprises, réseaux consulaires, Groupe Caisse des Dépôts.
Les indicateurs	Nombre de formations proposant des modules additionnels destinés à développer la bi-qualification. Nombre d'organismes proposant des formations biquifiantes ; nature des secteurs concernés : localisation des formations bi-qualifiantes, nombre d'actions liées à la promotion du télétravail.

Axe 3 Une montagne qui produit



PLAN MONTAGNES D'OCCITANIE (2018-2025)

Axe 3 : une Montagne qui produit

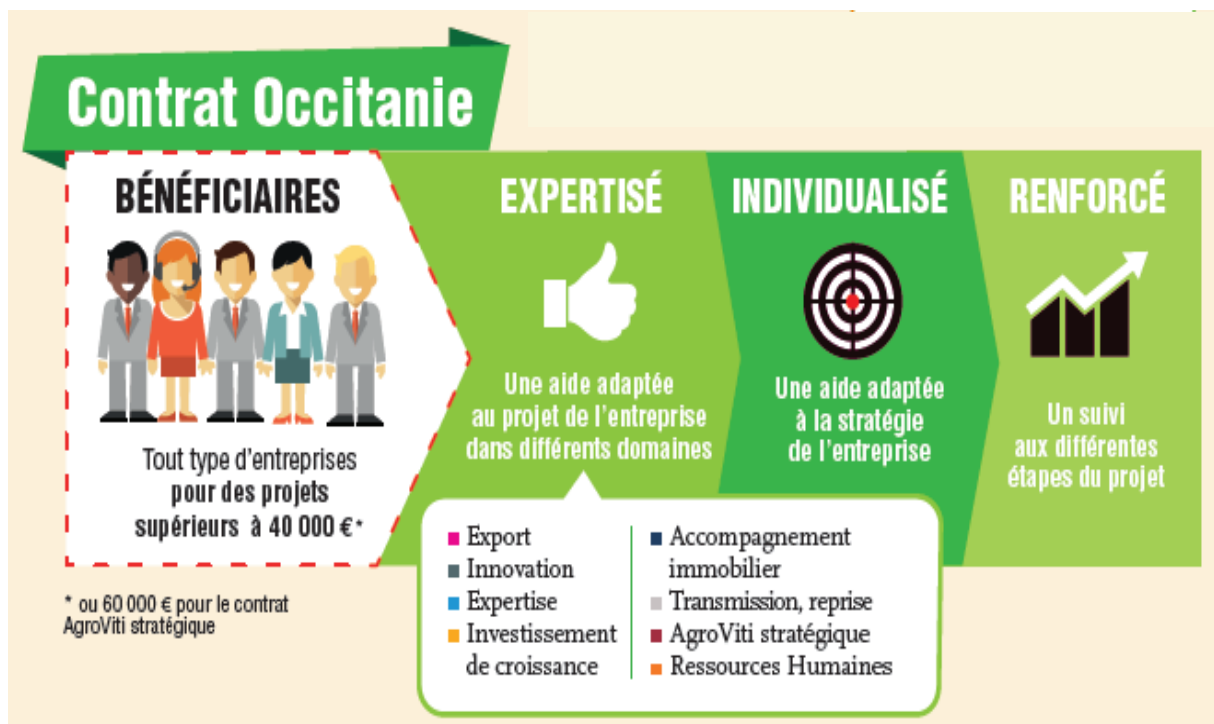
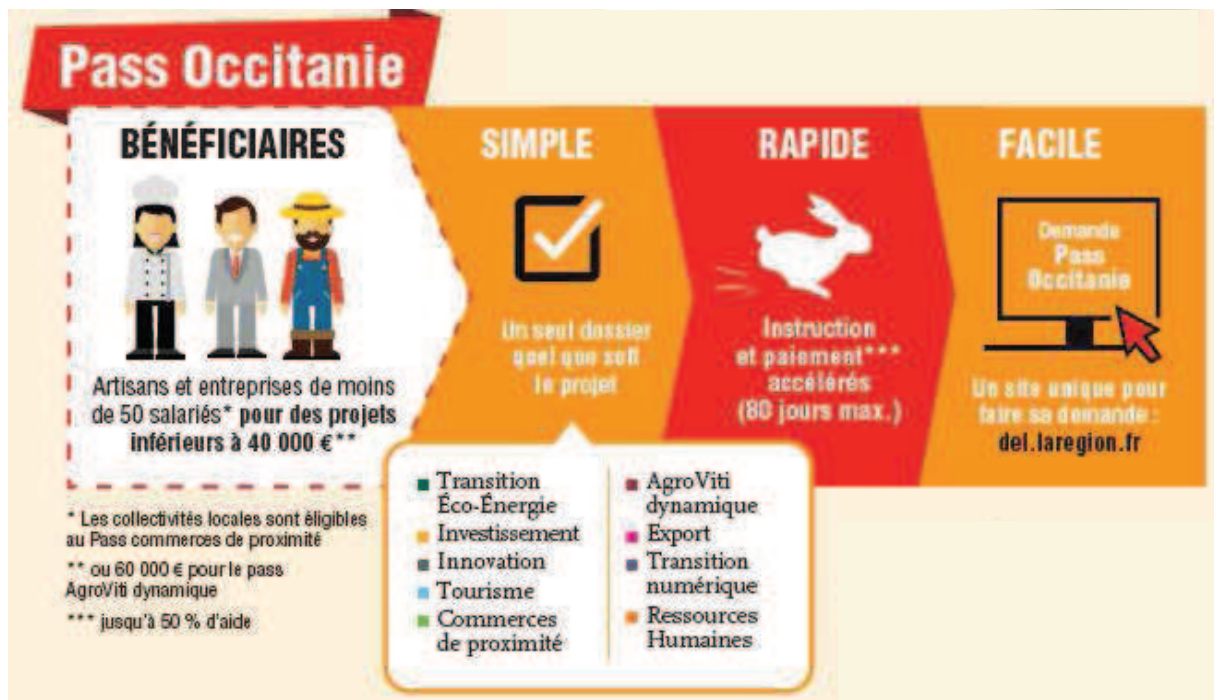
Axe 3 Mesure 10

Mesure 10 : Valoriser les ressources endogènes et les savoir-faire de montagne par l'artisanat et les TPE

Le contexte	La montagne a notamment une force : une grande variété et une richesse de ressources et de savoir-faire spécifiques qui participent au développement local durable et au dynamisme de ces territoires de montagne : bois, pierre, agroalimentaire, eco-industrie, textiles, cuir... La faiblesse réside dans le fait que les ressources et savoirs faire sont insuffisamment connus et menacés de disparition.
Les objectifs	• S'appuyer sur les ressources/savoirs faire porteurs et spécifiques pour valoriser les territoires de montagne et développer leur attractivité, • Créer des emplois non délocalisables, favoriser le maintien et la transmission de savoirs faire en montagne, • Entretenir la qualité des ressources.
Les cibles	Artisans, TPE notamment dans les filières représentatives de la montagne (bois, pierre, textiles, cuir, agroalimentaire et bâtiment de montagne...).
Les actions	• Améliorer la connaissance par une identification des ressources endogènes et savoir-faire en montagne. • Accompagner les professionnels, artisans et TPE : - dans l'évolution de leurs pratiques en les aidant à intégrer le numérique et à développer leur capacité à innover, - ayant un projet de modernisation de leur appareil ou procédés de production, de conquête de nouveaux marchés et/ou d'accroissement de leur visibilité. = PASS et contrat croissance/PASS Métiers d'art/Appel à projet READYNOV. • Favoriser la labellisation via la mise en place d'IGP : - définir des territoires de référence et sélectionner la ou les ressources s'y rattachant, - communiquer sur ces produits « ambassadeurs », - communiquer, mettre en valeur, faire connaître les productions artisanales et savoir-faire associés (mise en avant des Entreprises du patrimoine vivant). = plan d'actions métiers d'art/actions collectives.

	• Impulser et animer des actions collaboratives multi-acteurs (ex : TPE, artisans et associations économie sociale et solidaire, prestataires touristiques, etc...). Favoriser le développement de nouvelles formes de coopérations via la création de filière locale et territoriale. = actions collectives. • Diversifier les champs de valorisation avec d'autres usagers de la ressource (ex : mise en tourisme de la ressource et de ses composantes : telle que la route des métiers d'art développées sur les Pyrénées). = participation de la Région via la convention avec la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat. • Favoriser la transmission des savoir-faire : apprentissage des « gestes » traditionnels et adoption numérique. = contrat transmission reprise.
Le partenariat	Région, Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat, EPCI.
Les indicateurs	Nombre de contrats et d'actions collectives.

PASS & CONTRATS OCCITANIE





**PLAN MONTAGNES
D'OCCITANIE
(2018-2025)**

**Axe 3 : une Montagne qui
produit**

**Axe 3
Mesure 11**

Mesure 11: Accompagner la transmission et la reprise des PME et TPE

Le contexte	Près de 15 000 entreprises de moins de 10 salariés sont à reprendre en région dans les 5 ans (INSEE). Faute de repreneur ou de transmission réussie, ces entreprises risquent de disparaître entraînant la suppression de nombreux emplois et la déperdition de savoir-faire. Le tissu de TPE et PME constitue le moteur de l'attractivité des territoires ruraux et de montagne. Aussi, il est essentiel d'en préserver le maillage pour un équilibre économique entre les métropoles et les zones rurales et de massifs de la région.
Les objectifs	Les objectifs poursuivis au travers de la politique régionale de transmission-reprise sont de : • lutter contre la disparition d'entreprises faute de repreneurs, • maintenir les savoir-faire et les emplois sur le territoire, • faciliter la transmission-reprise d'entreprises dont le processus est généralement moins risqué que celui de la création d'entreprises, • donner les moyens aux salariés de pouvoir reprendre leur entreprise lors du départ du dirigeant. L'action a également un objectif collectif d'encouragement de l'entrepreneuriat et de la diversité des activités (tourisme, agriculture, santé, développement des logiques de filières, artisanat, économie sociale et solidaire) au moyen d'un maillage d'accompagnement de proximité par la reprise d'entreprises en ZRR et ZMM.
Les cibles	PME de moins de 50 salariés (projet de cession), PME éligible (projet de reprise), Commerces de proximité de première nécessité (sauf négoce agroalimentaire et viticole) dans les communes de moins de 3000 habitants. Pour l'accompagnement, les acteurs économiques d'Occitanie qui œuvrent dans les domaines de l'accompagnement à la création-reprise-transmission d'entreprises et organisés au sein d'un consortium (opérateurs régionaux personnes morales de droit public ou privé).

Les actions	- Le contrat de transmission-reprise : Pour un projet de cession, les dépenses éligibles portent sur la rémunération brute annuelle et les charges patronales inscrites sur le bulletin de salaire du (ou des) futur(s) repreneur(s). Ce(s) dernier(s) doit(vent) être en CDI. Pour un projet de reprise, les dépenses éligibles portent sur le rachat du fonds de commerce, le rachat des parts sociales et l'accroissement du besoin en fonds de roulement lié au projet de reprise. Majoration des aides régionales pour les projets situés dans les communes de moins de 3 000 habitants en ZRR ou en ZMM (aide au rachat du fonds + 50 000 € maximum). Majoration du montant des avances remboursables (avances pour rachat parts sociales + 50 000 € maximum ; avances pour BFR après reprise + 100 000€ maximum). Le contrat transmission-reprise peut être mobilisé jusqu'à 2 ans avant la cession et jusqu'à 3 ans après la reprise. - L'accompagnement des entrepreneurs pour la transmission-reprise : Les initiatives structurantes et innovantes pour l'accompagnement à la transmission et à la reprise d'entreprise en zones de montagne, de massifs et rurales. Les initiatives structurantes et innovantes pour l'accompagnement à la création d'entreprises par la reprise en zones de montagne, de massifs et rurales.
Le partenariat	Région, Groupe Caisse des Dépôts, Agence France-Entrepreneurs (AFE) Ad'Occ, Inter consulaires CRMA, CRCI, CRA (opérateurs bénéficiaires de l'Appel à projet).
Les indicateurs	Nombre d'entreprises accompagnées.



**PLAN MONTAGNES
D'OCCITANIE
(2018-2025)**

**Axe 3 : une Montagne qui
produit**

**Axe 3
Mesure 12**

**Mesure 12 : Soutenir l'agriculture, l'agroalimentaire et la viticulture au travers
des outils collectifs pour la structuration de filières**

Le contexte	Les contraintes de climat, de relief et d'enclavement pèsent sur le modèle économique des exploitations et des entreprises de l'aval, en terme d'investissement sur l'outil productif (bâtiments, équipements, matériels), de coûts de collecte et de diffusion, de faible densité des bassins de consommation, d'outils de transformation et mise en marché des produits...
Les objectifs	Assurer un maillage d'outils de transformation et de mise en marché qui permet de structurer les filières de valorisation des productions agricoles adaptées à différents marchés, complémentaires (locaux, régionaux, nationaux) : en bassin de consommation, en calendrier, et de fixer la valeur ajoutée sur les bassins de production.
Les cibles	Entreprises prioritairement portées par des groupements de producteurs. Parmi les filières particulièrement visées : • les micro-filières du type Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), • le maraîchage, les petits fruits, • la viticulture de montagne...
Les actions	Accompagner les professionnels, pour développer la transformation, les circuits-courts, les micro-filières à travers : • études de marché, de faisabilité, de rentabilité économique, • structuration de projets, aide à l'élaboration de business plan..., • aides aux investissements pour des outils collectifs de transformation et commercialisation. = Région : PASS et contrat Agro/Viti ; Etat : Aides OCM vins, restructuration du vignoble, investissement, Grand Plan d'Investissement et les aides pour la structuration des filières, Fonds avenir Bio
Le partenariat	Etat, Région, Europe, Collectivités locales, Organisations Professionnelles Agricoles, consulaires, Groupe Caisse des Dépôts.
Les indicateurs	Nombre d'outils collectifs accompagnés pour structurer les filières dans les massifs.



**PLAN MONTAGNES
D'OCCITANIE
(2018-2025)**

**Axe 3 : une Montagne qui
produit**

**Axe 3
Mesure 13**

Mesure 13 : Soutenir l'élevage de montagne et le pastoralisme

Le contexte	L'élevage joue un rôle prépondérant dans les territoires accidentés de montagne et de piémont (le Massif des Pyrénées ou hauts plateaux et causses de la frange sud du Massif Central), valorisant les surfaces herbagères ou aux potentiels agronomiques limités aux productions fourragères. Il est le fruit majoritairement de petites et moyennes exploitations, sur des modèles de savoir-faire et pratiques traditionnels et patrimoniaux vertueux, tant au plan de la qualité reconnue des produits que pour la préservation de milieux ouverts et la biodiversité. Les contraintes de climat, de relief et d'enclavement pèsent sur le modèle économique des exploitations, en terme d'investissement sur l'outil productif (bâtiments, équipements, matériels), de productivité (races bovines, ovines, caprines, équines) adaptées au milieu de montagne, de coûts de collecte et de diffusion, de faible densité des bassins de consommation, outils de transformation et mise en marché des produits...
Les objectifs	• Soutenir la réalisation de plans d'investissements de modernisation des exploitations ayant un caractère stratégique l'amélioration des performances des élevages sur les plans économique, environnemental ou social, • Soutenir les démarches de progrès génétique des races rustiques des massifs, sur les critères spécifiques d'adaptation aux pratiques traditionnelles d'élevage (parcours extérieurs, valeur maternelle, qualité bouchère...), • Préserver les pratiques de pastoralisme, tant au plan de la gestion des milieux, de la sécurité et de la performance des troupeaux, qu'au plan des conditions de travail des éleveurs et gardiens.
Les cibles	Exploitations agricoles et groupements d'agriculteurs, organismes de sélection et leur groupement (Collectif des races des massifs), structures de gestion pastorale (Groupements pastoraux (GP)), associations foncières pastorales, exploitations individuelles par les biais des ASA de travaux, structures de conseil agricole), entreprises prioritairement portées par des groupements de producteurs.

Les actions	• Dispositifs d'aide aux bâtiments et équipements d'élevage (aides majorées en zones de montagne), dispositifs d'aide à la mécanisation spécifique en montagne, • Actions de sélection génétique, de diffusion, de promotion des races menées par les organismes de sélection, • Soutien au pastoralisme : travaux d'améliorations pastorales, animation pastorale, gardiennage des estives pyrénéennes.
Le partenariat	Région, Etat, Europe, Collectivités locales, Organisations Professionnelles Agricoles, Organismes de sélection, consulaires, associations AFP-GP, ASA travaux....
Les indicateurs	• Bâtiments d'élevage : nombre d'exploitations aidées/an montant des investissements aidés/an montant des aides publiques/an • Programme de soutien aux races locales : nombre d'animaux concernés/an et par race par la sélection nombre d'animaux de la race sur le territoire/an montant des aides publiques/an • Programmes soutien au pastoralisme : montant des investissements aidés/an montant des aides publiques/an

Mesure 14 : Soutenir la filière bois

Le contexte	La forêt de la région Occitanie est la deuxième en France par sa surface (2,6 millions d'hectares, soit 35 % du territoire régional), principalement concentrée sur les massifs dont elle couvre près de 54% de la superficie. Du fait des contraintes topographiques (forte pente, rupture de pente...) ainsi que de ses caractéristiques intrinsèques environnementales (biodiversité, paysages, ressource sol et eau), cette ressource est techniquement difficile à mobiliser. La récolte du bois ne représente que de 25 à 45 % de l'accroissement biologique annuel. Aussi, il est important de développer des techniques d'exploitation du bois en condition d'accès difficile et respectueuse de l'environnement (biodiversité, sol). C'est pourquoi, l'effet levier pour le soutien à la filière se situe principalement sur l'amont d'une exploitation forestière durable et de la première transformation.
Les objectifs	• Accompagner financièrement le débardage par câble (ou par traction animale) dont les modalités d'intervention ne permettent pas une rentabilité suffisante (allongement du temps d'exploitation) comparativement à un mode d'exploitation mécanisée dans des forêts équipées et accessibles. On estime ce surcoût d'exploitation à près de 40 €/m³. Ce mode d'exploitation est particulièrement adapté à la sensibilité environnementale et paysagère des sites en montagne, et s'appuie sur un « savoir-faire » traditionnel qui tend à disparaître (aujourd'hui pré-existence uniquement de 2 entreprises sur la région ayant recours à cette technique). • Accompagner financièrement la création d'aménagements ou la mise au gabarit d'ouvrages existant permettant la desserte nécessaire à l'exploitation forestière. Cet accompagnement est d'un enjeu capital pour la mobilisation du bois dans la mesure où la rentabilité de l'activité ne permet pas l'autofinancement des équipements nécessaires à l'exploitation. • Soutenir les entreprises d'exploitation forestière et de mobilisation des bois pour leurs investissements permettant de développer leurs activités dans le respect de l'environnement, accroître leur productivité et pouvoir répondre dans de bonnes conditions aux attentes du marché. • Favoriser le maintien et le développement d'un tissu d'entreprises de première transformation du bois capables d'offrir un débouché aux produits forestiers régionaux. Le

	positionnement de ces entreprises passe par une phase d'adaptation et d'investissement pour répondre aux besoins spécifiques du marché et aux normes de production en vigueur. Il est ainsi essentiel que les entreprises puissent investir dans du matériel de séchage des bois, de rabotage, d'aboutage, de lamellation, de panneautage, de rainurage, de collage... afin de fournir un bois de qualité répondant aux exigences de la seconde transformation et des constructeurs. L'action vise également à soutenir ces entreprises dans les actions d'amélioration de leur compétitivité par la maîtrise de l'aval : structuration, mutualisation, amélioration des performances, développement de l'activité, recherche de nouveaux marchés, création de valeur ajoutée, différenciation par la qualité, par l'innovation et par des démarches de développement durable...
Les cibles	Propriétaires de forêts privées et de forêts publiques, communes et groupements propriétaires de forêts ainsi que les établissements publics communaux, syndicats intercommunaux en ayant statutairement compétence, structures de regroupement des investissements (coopératives forestières, ASL...), entrepreneurs de travaux forestiers (ETF), exploitants forestiers, entreprises de première transformation du bois.
Les actions	• Aide au débardage par câbles (ou traction animale) visant à compenser le surcoût de la mobilisation de bois en condition d'accessibilité difficile notamment de « forte pente », • Soutien financier aux travaux d'aménagement de desserte nécessaire à l'exploitation forestière, • Aide aux investissements d'acquisition de matériel d'exploitation forestière et de mobilisation des bois, • Aide au développement des entreprises de 1^{ère} transformation du bois.
Le partenariat	Europe, Etat, Région, ONF, Coopératives forestières, URCOFOR, FIBOIS Occitanie (Contrat de filière tri-partite Etat, Région, Interprofession Fibois Occitanie), CRPF, FREDT (Fédération régionale des Entrepreneurs des Territoires), ADEME.
Les indicateurs	Volume de bois mobilisé ; montants des investissements dans les scieries ; linéaire de desserte.



**PLAN MONTAGNES
D'OCCITANIE
(2018-2025)**

**Axe 3 : une Montagne qui
produit**

**Axe 3
Mesure 15**

Mesure 15 : Soutenir la filière pierre

Le contexte	Les caractéristiques climatiques et architecturales en montagne, la valeur patrimoniale du bâti et du petit patrimoine vernaculaire nécessitent l'utilisation de matériaux et de savoir-faire spécifiques souvent d'origine locale et liée à des savoir-faire spécifiques de mise en œuvre. Face à l'évolution de l'usage des matériaux il est important que les ressources locales continuent à être valorisées afin de maintenir la création de valeur sur les territoires de l'extraction (carrière) jusqu'au produit final (tailleur, architecte, secteur public). Ces ressources peuvent aussi être valorisées dans le bâtiment, pour des produits haut de gamme ainsi que dans les aménagements urbains patrimoniaux de qualité.
Les objectifs	• Ingénierie de développement du potentiel d'exploitation et de transformation, • Structuration et animation de filières de valorisation des différentes pierres locales en lien avec l'ensemble des acteurs, • Renforcer le développement économique de la filière, • Réflexion sur les usages traditionnels et contemporains des matériaux « pierre » dans le bâtiment et l'aménagement, • Préservation des savoir-faire locaux, • Soutien aux investissements et aux projets territoriaux.
Les cibles	Acteurs de la filière pierre : exploitants de carrières, entreprises artisans, groupements d'entreprises, associations, prescripteurs...
Les actions	• Ingénierie de détection et d'évaluation de potentiels de gisements, • Mise ou remise en exploitation de gisements, • Etudes de faisabilité, de marché (consolidation des marchés existants et recherche de nouveaux marchés vers usages contemporains des matériaux, sensibilisation des collectivités à l'adaptation de leur commande publique) Structuration de projets, aide à l'élaboration de business plan..., • Accompagner les démarches d'obtention d'une indication géographique (Démarches collectives...), • Aides aux investissements pour des outils collectifs de transformation et commercialisation. = Structuration de démarches collectives, Contrat expertise et Contrat croissance.

Le partenariat	Région, Etat, Collectivités locales, PNR, Chambres des Métiers et de l'Artisanat, représentants professionnels, donneurs d'ordre, CAUE...
Les indicateurs	Nombre de gisements créées ou réouverts. Nombre d'unités de transformation soutenues. Nombre d'unités de transformation créées. Emplois créés.



**PLAN MONTAGNES
D' OCCITANIE
(2018-2025)**

**Axe 3 : une Montagne qui
produit**

**Axe 3
Mesure 16**

Mesure 16 : Favoriser l'utilisation des ressources locales et traditionnelles dans le bâtiment

Le contexte

Le modèle de « l'habitat contemporain pyrénéen » doit être fondé sur un habitat en lien avec l'architecture traditionnelle qui allie patrimoine et modernité et diversité des formes (il est intéressant de souligner la grande diversité des architectures selon les régions de montagne).

Le bâti de montagne a toujours été réalisé avec peu de moyens. Les techniques employées résultent d'expérimentations nombreuses qui, au cours des siècles ont fini par donner des constructions remarquables. Il s'agit de s'inscrire dans cette longue histoire du bâti de montagne en appliquant des recettes simples :

- utiliser les matériaux locaux (bois, pierre,...),
- expérimenter les modes de vies et les échanges intergénérationnel,
- développer des techniques innovantes pour développer des techniques et des architectures nouvelles,
- garantir l'insertion paysagère,
- assurer une qualité énergétique AAA à énergie renouvelable en recherchant même dans certains cas l'énergie positive.

Il existe 3 grandes familles de matériaux valorisables en circuit local :

- les matériaux biosourcés sont par définition des matériaux issus de la biomasse d'origine végétale et animale,
- les matériaux géosourcés sont des ressources naturelles et traditionnelles de la construction ; ils sont non renouvelables mais ils demandent peu d'énergie pour leur transformation : pierre naturelle, terre crue,
- les matériaux recyclés ou de réemploi (économie circulaire) sont des « déchets » de déconstruction ou ménagers qui peuvent être réutilisés après une transformation : ouate de cellulose, briques, tuiles,...

Les études nationales pour la filière « verte » des matériaux de construction biosourcés ont priorisé 2 activités à forte potentialité :

- les matériaux isolants : laines de fibres végétales ou animales, de textile recyclé, ouate de cellulose, chènevotte, anas, bottes de paille, etc,
- les matériaux structurels : essentiellement le bois et la pierre.

	Cette filière émergente répond aux enjeux locaux tant sur le volet économique qu'environnemental. Elle doit pouvoir participer à l'atteinte des objectifs REPOS du fait de sa contribution à la limitation des gaz à effet de serre. A ce titre, la région Occitanie doit l'intégrer en devenant un territoire d'expérimentation et d'innovation. Il convient par ailleurs de ne pas négliger la concurrence mondialisée sur les produits biosourcés, à l'exemple des bois de Scandinavie ou des pierres de Chine. C'est pourquoi, une attention particulière doit n'être portée aux modèles économiques retenus afin de garantir une pérennité des emplois locaux créés. Les territoires de montagne présentent 2 « produits » à développer en priorité que sont le bois et la paille. Afin de ne pas déstabiliser d'autres secteurs d'activités, il est important de bien veiller à respecter la priorité des usages de ces matières premières. Au-delà de la potentialité, le sujet de la réappropriation des savoir-faire perdus est crucial afin de pouvoir rénover le bâti ancien caractéristique de nos territoires de montagne.
Les objectifs	Les objectifs sont fortement liés aux enjeux des différentes filières concernées par l'acte de construire, les maîtres d'ouvrage et d'œuvre, les assureurs, les entreprises de travaux,... Il s'avère que le premier objectif est de pouvoir structurer cette filière en respectant le principe de réalité économique. Il est proposé de : • sortir d'une logique sectorielle pour travailler de manière transversale afin de créer de la valeur sur l'ensemble de la chaîne, • inciter et faciliter la prescription des matériaux biosourcés, géosourcés, recyclés et de réemploi dans les marchés publics régionaux et des collectivités publiques, • favoriser et assister l'innovation dans cette filière, • assister la filière pour développer la certification et/ou l'homologation de matériaux biosourcés, géosourcés et recyclés, • assister la filière pour développer l'offre de formation à destination des donneurs d'ordres, des maîtrises d'œuvre et des entreprises de travaux. A cette fin, il s'agit de : • se mettre en phase avec les besoins des professionnels de la construction, sur toute la chaîne de décision, • pouvoir répondre aux attentes des professionnels du bâtiment, par la certification et/ou l'homologation de matériaux, par de nouveaux produits manufacturés « garantis » biosourcés locaux,... • pouvoir élargir l'offre de produits structurels (plancher, façade,...) adaptée aux projets de rénovation et aux grands projets de construction.

Les cibles	Etat, Région, Conseils départementaux, Collectivités locales, Professionnels du BTP
Les actions	• Assister les filières en mettant en œuvre des contrats de filière à l'exemple de la filière « Forêt Bois d'Occitanie », • Développer des appels à projets spécifiques : AAP Nowatt pour des opérations innovantes et exemplaires, AAP économie circulaire dans le BTP pour optimiser l'usage des ressources dans les projets, • Soutenir la démarche Bâtiment et Quartier Durable Occitanie (Envirobat), • Initier une animation inter-filière (Envirobat), • Soutenir les PNR dans des actions d'utilisation de matériaux biosourcés,... • Permettre aux territoires de valoriser leurs ressources et leurs savoir-faire : aides à l'investissement, • Soutenir la construction de bâtiments publics « démonstrateurs » • Diffuser la mise en œuvre des actions du PRAEC comme développer les pratiques de déconstruction réemploi/recyclage dans le BTP .
Le partenariat	Région, AREC, Etat (DREAL, ANAH), collectivités locales, PNR, Chambres Consulaires, banques, professionnels (FFB, CAPEB, SCOP BTP, entreprises de travaux, négociants de matériaux...), Fibois Occitanie, Envirobat Occitanie, Agence Qualité Construction...
Les indicateurs	Réduction des GES. Volume de carbone piégé dans la construction. Nombre de projets. Emplois créés.



**PLAN MONTAGNES
D' OCCITANIE
(2018-2025)**

**Axe 3 : une Montagne qui
produit**

**Axe 3
Mesure 17**

Mesure 17 : Soutenir les unités industrielles en Montagne

Le contexte	La singularité économique, géographique, territoriale, culturelle des zones de montagne Occitanie (Zones de Montagne, Massifs et Zones de Renovation Rurale –ZMM/ZRR) a conduit la Région à construire collectivement de nombreuses mesures en faveur de ces territoires aux économies fragiles. Dans le cadre de la politique nationale des « Territoires d'industrie », la Région, aux côtés de l'Etat et des intercommunalités, accompagnera via une contractualisation dédiée les zones de montagne ayant une forte identité industrielle sur les champs du recrutement, de l'innovation, de l'attractivité et de la simplification des normes. Afin de relever le défi de l'attractivité, de l'innovation et de l'investissement en zone montagne, la Région a axé ses interventions en direction de la création d'activité, de l'innovation en entreprise, du développement, de la transmission reprise.
Les objectifs	4 orientations en matière d'appui au développement économique, de soutien aux entreprises, aux filières et aux territoires ont été identifiées : • soutenir l'investissement et l'emploi, • innover dans tous les territoires, • créer les activités de demain et les développer à l'échelle mondiale, • piloter en partenariat, évaluer, simplifier.
Les cibles	PME, Entreprises de taille intermédiaire (ETI), Grandes Entreprises (GE).
Les actions	• Export (soutien aux démarches à l'export et développement à l'international), • Innovation (soutien au projet d'innovation technologique, de procédé ou d'organisation qu'ils soient individuels ou collaboratifs), • Expertise (valider la faisabilité d'un projet économique et/ou innovant), • Croissance (soutien à programme de développement et création d'emplois, favoriser implantation de nouvelles entreprises, renforcement de l'ancrage territorial des entreprises),

	• Transmission reprise, • AgroViti stratégique, • Ressources humaines. Sont concernées par les contrats tous types d'entreprises dont le ou les projets sont supérieurs à 40 000€.
Le partenariat	Région, Ad'Occ, Groupe Caisse des Dépôts, réseau des développeurs...
Les indicateurs	Nombre d'unités industrielles accompagnées.



**PLAN MONTAGNES
D'OCCITANIE
(2018-2025)**

**Axe 3 : une Montagne qui
produit**

**Axe 3
Mesure 18**

**Mesure 18 : Innover et expérimenter pour créer un environnement favorable
aux entreprises en montagne**

Le contexte	La concentration et la métropolisation des activités accroît les contraintes liées à l'éloignement et le relief des zones montagneuses. Le tissu d'entreprises s'éparpille, les pôles d'activités et de services s'éloignent... Il en découle un allongement des distances et temps de déplacements pour la logistique ou les trajets domicile-travail, un isolement accru des entreprises au regard des services, des approvisionnements, de la logistique. Préserver l'équilibre économique de ces territoires impose d'imaginer de nouveaux modèles plus collectifs, mutualisés, ou dématérialisés d'exercice de l'activité économique.
Les objectifs	Soutenir les TPE et PME et renforcer l'attractivité des territoires par la dynamique collective et l'innovation : • rechercher des solutions de mutualisation d'activités support, de la logistique.... par des actions collectives, • soutien au développement PME et TPE par la prise en compte de l'ensemble des dimensions susceptibles d'y contribuer : l'investissement, les mutations technologiques la transition numérique et écologique, • maîtriser la distribution des productions alimentaires, • développer de nouvelles activités économiques, de nouvelles formes de télétravail ou co-working par le développement de tiers lieux.
Les cibles	TPE-PME, entreprises en création, associations de l'économie sociale et solidaire (entreprises d'insertion ou entreprises adaptées), collectivités, associations, entreprises, établissements publics, salariés...
Les actions	• Expérimenter pour les projets collectifs des entreprises, • Expérimenter sur la logistique alimentaire, • Soutenir les entreprises e-commercialisation des productions de montagne : - Accompagnement au développement du numérique en interne : mise en œuvre pratique d'un système d'information, d'outils collaboratifs, formalisation des processus internes, schéma directeur informatique au sein de l'entreprise permettant

	d'améliorer ses performances, - Développement d'outils numériques d'accès au marché : création d'un site permettant la vente en ligne, mise en œuvre d'une stratégie de présence sur les réseaux sociaux ou les réseaux spécialisés, mise en place des outils de suivi et d'évaluations des performance, - Les investissements matériels afférents à ces deux volets hors renouvellement de matériel. = PASS Occitanie (volet transition numérique) : subvention d'investissement proportionnelle avec un taux d'intervention de 50% des dépenses éligibles plafonnées à 20 000€ sur un projet de 24 mois maximum. • Accompagner l'investissement pour le développement des tiers-lieux : - Investissements matériels, - Frais de formation du personnel, - Prestations d'animation, - Mise en réseau. = Projet d'appel à projet spécifique « Tiers Lieux en zone de montagne », = Dispositif régional Equipements publics – création d'espaces associatifs et / ou mutualisés, = Dispositif régional Soutien aux infrastructures d'accueil des activités économiques.
Le partenariat	Etat, Europe, Région, Groupe Caisse des Dépôts, Ad'Occ, Collectivités territoriales, réseau des développeurs, associations, entreprises, réseaux consulaires...
Les indicateurs	Nombre de projets/an.

AXE 4 Une montagne qui protège et valorise ses ressources



PLAN MONTAGNES D'OCCITANIE (2018-2025)

Axe 4 : une Montagne qui protège et valorise ses ressources

Axe 4 Mesure 19

Mesure 19 : Développer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique

Le contexte

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée s'est fixé l'ambition d'être pilote et exemplaire dans le domaine de la transition énergétique, afin de devenir la première Région à énergie positive d'Europe d'ici 2050.

Devenir une Région à Energie Positive (REPOS) signifie que 100 % de la consommation d'énergie finale est couverte par la production locale d'énergie renouvelable : atteindre cet objectif nécessite de s'inscrire dans une logique d'action de long terme.

En tenant compte de leurs caractéristiques propres, les territoires de montagne ont vocation à participer fortement à ce défi en mettant à profit des savoirs-faire traditionnels utiles à la transition énergétique et le gisement important d'énergie renouvelable qu'ils représentent.

L'évolution des pratiques en matière de mobilités doit aussi contribuer à la transition énergétique en zones de montagnes, tout en poursuivant un objectif de solidarité. Cette dimension est abordée dans l'axe 5 (« une montagne qui encourage la mobilité et ses connexions ») du présent plan, en particulier au titre des mesures 24 et 28.

Le Parlement de la montagne s'est fortement mobilisé sur les réponses concrètes à apporter au défi de la transition énergétique dans les territoires de montagne. Un groupe-projet spécifique a ainsi formulé des préconisations pour « l'acceptabilité des projets d'énergie renouvelable en montagne » :

« 1/ Intégration des projets ENR au projet de territoire :

Un projet d'ENR est générateur de recettes fiscales : il convient a minima que celles-ci soient affectées à des projets essentiels aux objectifs de développement durable du territoire, dans le sens où elles ne peuvent être motivées seulement par une manne supplémentaire destinée au financement des affaires courantes. La recette fiscale ne peut être considérée comme suffisante dans le sens où le territoire doit être acteur des projets : cela peut passer par une prise de capital permettant de partager les dividendes du projet entre les investisseurs et le territoire au profit de ses habitants (cf. 3/).

Afin d'asseoir cette association active du territoire - élus, citoyens, société civile - il convient que les projets émergent après une consultation des citoyens en amont intégrant les critères de décision, idéalement sur la base d'appels à projets sur cahier des charges émanant des territoires vers les opérateurs potentiels, plutôt que dans le sens descendant.

Au-delà, **les ENR peuvent être des leviers au projet de développement du territoire en s'insérant dans une vision globale et durable du territoire** : son attractivité (économique, sociale, environnementale) et le cadre de vie associé. Par une telle approche globale, les projets ENR pourront s'insérer dans l'écosystème du territoire, excluant par là les projets antagonistes avec celui-ci.

Cette approche doit être encadrée car au gré des échanges les visions durables du territoire peuvent diverger selon les positions ou postures de chacun. Pour cela il faut **s'obliger à inscrire les projets ENR dans une dynamique systémique** afin d'apprécier leur apport au projet de développement : une vision illustrée par différents exemples de projets autour de l'énergie bois, qui ont vocation à utiliser une énergie d'origine locale, décarboner la consommation et permettre une valorisation des forêts, des paysages et de la biodiversité...

Le leitmotiv de cette intégration des projets ENR au territoire réside dans le fait que les territoires doivent être à l'initiative et maîtriser plutôt que subir les projets. Aussi il convient de réguler les installations de projet, dès l'amont, afin d'encadrer les initiatives privées souvent indifférentes aux enjeux externes du territoire.

2/ Outils de régulation :

Un guide de la gestion durable du territoire élaboré à l'échelle régionale comportant des recommandations contribuera efficacement à structurer une démarche de cohérence et de régulation sur les principaux plans suivants : outils de planification, appels à projets, concertation amont (**cf. 1/**), processus de décision, suivi et évaluation.

Les outils de planification du territoire que sont les SCOT et PLUI doivent intégrer un Schéma Directeur de l'énergie, construit prioritairement sur les économies d'énergies puis sur des choix des énergies à la fois les plus efficaces et les plus adaptées aux spécificités du territoire.

Au-delà de la planification qui fixera les cadres et les natures des projets possibles et souhaitables sur le territoire, il convient aussi d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle à travers un **dispositif d'appel à projets s'appuyant sur des cahiers des charges publics, compréhensibles par tous et fixant des critères de suivi et d'évaluation dans la durée.**

Les choix et décisions à l'issue des appels à projet relèveront alors des assemblées délibérantes à l'initiative des projets. Il conviendra toutefois qu'au préalable des délibérations, soit consultée une **commission extra-institutionnelle pour avis motivé, et que la consultation soit élargie aux territoires voisins**. Dans le cas de projets jugés d'une taille importante ou très importante l'avis de la commission extra institutionnelle pourrait être complété ou remplacé par une forme appropriée de consultation populaire locale.

3/ Adaptation des modèles économiques au zone de montagne :

Il apparaît que les projets ENR les plus adaptés à un projet de territoire rural présentent souvent des spécificités, comparées aux modèles économiques des opérateurs exigeant pour chaque filière une taille critique et un seuil de rentabilité donné.

Pour s'adapter à cette **échelle spécifique, il faut imaginer des modalités d'adaptation pouvant passer par la mise en place de subventions, ou encore un apport en capital public moins exigeant en rentabilité (ex, via l'AREC)**, voire la création d'un opérateur ad hoc.

4/ Impératif de réciprocité :

L'implantation d'ENR en zone de montagne est l'occasion de soulever **la question de la relation de ces zones potentielles productrices avec les zones consommatrices**, et donc plus largement du **lien urbain/rural**, qui dépasse le seul sujet de l'énergie.

En matière d'énergie, **il revient à la Région d'assurer ce rôle d'intermédiation** à l'échelle de son territoire à travers :

- **la création d'outils communs.**
- **la mise en place de normes, au travers notamment du SRADDET**, afin de valoriser les aménités des territoires ruraux (ici, les zones de montagne) au même titre que la démographie ou la valeur ajoutée économique produite
- **la mise en place d'outils discriminants à travers un soutien relativement plus important** aux territoires ruraux, incluant des aides bonifiées aux territoires urbains qui collaborent étroitement avec les zones de montagne dans l'esprit ci-dessus. »

	• La rénovation énergétique : Les objectifs REPOS sont notamment ambitieux en matière de rénovation énergétique sur le secteur du logement avec un objectif de rénovation (au niveau BBC) de 52 000 logements d'ici à 2030, puis 75 000 jusqu'à 2050. Or, à ce jour, les résultats constatés en région Occitanie n'atteignent ni ces volumes de rénovation énergétique, ni ces niveaux de performance énergétique. De manière générale, il est important que la Région se dote d'une véritable stratégie en matière de rénovation énergétique en visant aussi le parc de logements diffus, que les bâtiments publics ou encore les logements sociaux. Actuellement, la Région dispose de plusieurs dispositifs permettant d'agir sur le secteur de la rénovation énergétique : - Eco-chèque logement, - Rénovation énergétique des logements sociaux, - Réhabilitation énergétique des bâtiments publics, - Appel à projets Nowatt pour des opérations innovantes et exemplaires. Les territoires de montagne présentent des enjeux importants en termes de patrimoine, notamment naturel (paysage, biodiversité...) et architectural, de développement économique (territoires souvent enclavés, ayant subi des mutations importantes, voire des effondrements de l'activité...) et de gouvernance. Ces territoires de montagne ont un besoin important de développement de leurs activités économiques. Le développement de la rénovation énergétique sur les territoires de montagne est d'autant plus nécessaire pour atteindre les objectifs du scénario RÉPOS que les faibles densités limitent les possibilités de réduction des consommations énergétiques liées au transport. • La production d'énergie renouvelable : Le développement de certains projets de production d'énergie renouvelable est aujourd'hui ralenti, certes du fait d'une conjoncture économique peu favorable, mais aussi de difficultés d'acceptation des projets au niveau local. Ces oppositions sont souvent l'expression, par les élus et les citoyens, d'une volonté de plus forte appropriation de ces projets au niveau local et d'amélioration des retombées économiques pour le territoire. Cette plus forte appropriation des projets au niveau local est aujourd'hui identifiée par l'ensemble des acteurs du développement des énergies renouvelables comme une des clefs pour la réussite de la transition énergétique des territoires. Comme le souligne le Comité de Liaison des Energies Renouvelables (CLER) dans son rapport sur l'émergence en France de divers opérateurs énergétiques territoriaux, il est de plus en plus nécessaire de dépasser la notion habituelle d'acceptabilité de
--	---

	projets portés par des acteurs souvent exogènes pour concevoir la maîtrise des projets, voire leurs conduites, par des acteurs locaux qui valorisent les ressources énergétiques de leurs territoires. La Région, en partenariat avec l'ADEME, soutient depuis plusieurs années le développement de projets d'énergie renouvelable coopératifs et citoyens, associant citoyens, collectivités, agriculteurs et autres acteurs locaux. Pour atteindre l'objectif fixé par le scénario REPOS, il est nécessaire d'encourager le développement d'un grand nombre de projets et d'accompagner les territoires vers des ambitions importantes pour la réalisation de projets de grande puissance. Les installations de production d'énergie renouvelable ont des conséquences significatives en matière d'aménagement des territoires, tant d'un point de vue paysager, qu'écologique ou économique. Une appropriation forte de ses enjeux par les territoires, notamment en milieu rural, est là aussi cruciale. Les territoires montagnards disposent de ressources importantes et variées pour contribuer à la réussite du scénario RÉPOS : de l'espace et des ressources énergétiques (eau, vent, soleil, biomasse...). Des installations sont préexistantes, qui nécessitent d'être rénovées et optimisées. Dans le même temps, ces territoires présentent des enjeux importants en termes de patrimoine, notamment naturel (paysage, biodiversité...), de développement économique (territoires souvent enclavés, ayant subi des mutations importantes, voire des effondrements de l'activité...) et de gouvernance.
Les objectifs	Innover pour faire de la transition énergétique un levier pour favoriser la revitalisation des territoires de montagne en incitant l'approfondissement de schémas directeurs de l'énergie dans les projets de développement territoriaux, qui : • En matière de rénovation énergétique, valorisent les savoirs faire traditionnels locaux pour favoriser les travaux de rénovation énergétique en montagne sur des sites spécifiques (refuges, hébergements d'altitude/démonstrateurs et projets pilotes), • En matière de production d'énergie renouvelable, développer des modèles économiques et de gouvernance adaptés aux territoires, en matière de taille de projets, d'intégration dans la globalité des activités du territoire et d'appropriation par les acteurs.
Les cibles	Collectivités, associations, Territoires de projets (agglomérations, PETR, Pays, PNR), syndicats d'énergie, parcs nationaux, réserves naturelles, établissements publics, entreprises, particuliers...
Les actions	• Appuyer le développement des travaux d'économie d'énergie et d'installations de production d'énergie renouvelable, • Valoriser le potentiel des territoires montagnards en matière de ressources énergétiques (eau, vent, soleil, biomasse...),

	• Coupler les logiques de transition énergétique et de développement local, • Développer une niche de marché pour les artisans locaux, • Permettre aux territoires de s'approprier pleinement les enjeux et développements nécessaires à la transition énergétique.
Le partenariat	Europe, Etat, ADEME, ANAH, Région, Conseils départementaux, collectivités, Groupe Caisse des Dépôts, Chambres consulaires, investisseurs privés, établissements financiers...
Les indicateurs	MWh économisés ou installés, emplois créés. Nombre de projets.

Mesure 20 : Préserver et valoriser la ressource en eau

Le contexte

La région Occitanie a la chance de pouvoir appuyer son développement sur un patrimoine lié à l'eau d'une richesse exceptionnelle : réseau hydrographique naturel très développé, milieux humides diversifiés et pour certains d'entre eux remarquables, eaux souterraines abondantes sur une grande partie du territoire, auxquels se rajoutent des infrastructures hydrauliques telles que les canaux, les digues, les retenues, les barrages aménagés pour venir en soutien aux activités humaines.

Dans cet ensemble, les territoires de montagne sont des lieux d'enjeux économiques et écologiques majeurs, notamment dans un contexte de changements globaux.

Par leur spécificité de têtes des bassins versants du réseau hydrographique de la région, la montagne d'Occitanie assure une fonction de « château d'eau » éminemment stratégique. Les milieux aquatiques, dont certains sont particuliers à ces territoires (tourbières...), ont un rôle précieux tant au niveau écologique qu'en terme de gestion de l'eau (régulation et laminage des pics de crues, rétention et élimination de l'azote...).

Mais certaines évolutions en cours viennent fragiliser ce patrimoine et la pérennité des usages qui peuvent en être faits. Ainsi, les dernières années ont été marquées en Occitanie par une succession de sécheresses et d'inondations qui ont largement impacté le territoire régional.

Le changement climatique, dont les effets se mesurent déjà, laisse craindre que la fréquence et l'intensité de ces phénomènes extrêmes ne s'accroissent à l'avenir. De par leur topographie, les territoires de montagne sont particulièrement concernés par les risques d'inondations et plus encore, par les crues torrentielles, dont la charge solide grossière qui accompagne les écoulements aggrave significativement leur impact sur les personnes et les biens exposés.

La montagne justifie d'une attention particulière dans la stratégie de préservation de ce bien commun qu'est l'eau, pour maintenir la qualité du cadre de vie de ses habitants et ses activités économiques autant que celles des territoires aval, pour asseoir son attractivité sur toutes les fonctionnalités de l'eau en montagne, aux plans quantitatif et qualitatif (thermalisme, neige, sports et loisirs d'eau vive, pêche, alimentation des populations, énergie, paysages, milieux écologiques des eaux vives et leurs berges, zones humides, eaux souterraines...). En outre, la gestion de l'eau et de l'assainissement en zone de montagne est confrontée à des coûts élevés d'investissement et de maintenance.

	La Région sera attentive et disponible pour promouvoir, dans le cadre du renouvellement des concessions hydrauliques, toute solution lui permettant, ainsi qu'à ses territoires, d'être partie prenante de la gestion de la ressource en eau et de la maîtrise de l'énergie.
Les objectifs	• Permettre un développement des territoires de montagne qui préserve et valorise les ressources et les milieux aquatiques, notamment en assurant : - un lien durable entre tourisme et eau (dont la question de la neige de culture, de la baisse des consommations d'eau liés aux touristes et habitants saisonniers, du thermalisme, de l'impact des refuges de montagne sur les ressources et milieux, etc.), - la pérennité de l'accès à l'eau de certaines communes isolées, face à la baisse des niveaux piézo dans certaines nappes (impact du changement climatique), et en accompagnant les plans d'économie d'eau (recherches de fuites des réseaux d'eaux d'eau potable, en améliorant la gestion de l'assainissement (suppression des points noirs, - la préservation des zones humides et des milieux spécifiques aux têtes de bassin, ainsi que du maintien de la qualité des ressources (principe de non dégradation) : articulation à trouver avec un élevage de montagne durable, à l'impact positif (fauche des prairies humides, mise en défens, etc.), préservation des espaces fragiles dans les documents d'urbanisme, valorisation à part entière des services rendus par ces milieux dans les politiques d'aménagement, - une gestion de la ressource en eau intégrant une conciliation optimisée des usages entre la production d'hydroélectricité et le soutien d'étiage, en particulier dans le cadre du renouvellement de concessions hydrauliques, prenant en compte l'impact des lâchers sur le colmatage des milieux à l'aval et les enjeux de restauration du transit sédimentaire, - l'optimisation, voire le développement d'une petite hydroélectricité (pico/micro centrales) exemplaire par rapport aux continuités écologiques et sédimentaires. • Prévenir et réduire les risques pour la population, les bâtiments d'habitations et les bâtiments publics, ainsi que pour les activités économiques actuellement menacés par des phénomènes de crue et d'inondation : - en accompagnant les acteurs qui développent une gestion intégrée de ces risques (démarches type PAPI), - en favorisant la résilience des zones habitées à risque, en orientant les nouveaux développements en dehors des zones à risques, - en favorisant l'infiltration des eaux pluviales dans les zones les plus denses et en utilisant les atouts naturels des territoires pour réduire les aléas (préservation et restauration des zones d'expansion de crue, rééquilibrage des phénomènes d'érosion, valorisation de la végétation dans son rôle de ralentissement dynamique, etc.).

Les cibles	Collectivités et leurs groupements, établissements publics (notamment EPTB et EPAGE), Groupements d'Intérêt Public, chambres consulaires, universités et organismes de recherche. Associations et entreprises pour des opérations d'acquisition de connaissances, de sensibilisation, la réalisation des projets exemplaires, innovants ou méthodologiques, sous réserve des possibilités offertes par la réglementation européenne.
Les actions	Mise en œuvre du plan régional d'intervention pour l'eau (dispositifs d'intervention pour la gestion durable de la ressource en eau, et la préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques, pour la prévention et la réduction des risques d'inondation) : • actions de gestion durable de la ressource en eau, permettant de concilier les différents usages de l'eau, notamment ceux particuliers à la montagne (forte activité saisonnière, hydroélectricité, thermalisme, sports d'eau vive, pêche, ...) avec la préservation et la valorisation des ressources et des milieux aquatiques, • actions de préservation et de restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques spécifiques aux territoires de montagne, exemple : préservation des zones humides de montagne et des milieux spécifiques aux têtes de bassin versant, • actions de de prévention et réduction des risques liés aux crues et aux inondations par débordement de cours d'eau et ruissellement s'inscrivant prioritairement dans une démarche PAPI : sensibilisation (afin d'améliorer la conscience des risques), prévision des crues, réduction de vulnérabilité, aménagements hydrauliques, etc.
Le partenariat	Région, Agences de l'eau, Agence Française de Biodiversité, Etat (DREAL, DDT), Conseils départementaux, Groupe Caisse des Dépôts...
Les indicateurs	MWh économisés ou installés, emplois créés. Nombre de projets

Mesure 21 : Préserver les espaces naturels et restaurer les continuités écologiques au sein des Massifs et entre Massifs

Le contexte

Les enjeux biodiversité des 2 Massifs sont issus des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE). 4 enjeux sont spécifiques aux Massifs :

- Le maintien des continuités écologiques au sein des Causses (n°6),
- Le besoin de flux d'espèces entre Massif central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations (n°7),
- Les nécessaires déplacements des espèces au sein des Pyrénées particulièrement entravés dans les vallées (n°8),
- Le rôle refuge de l'altitude pour les espèces dans le contexte de changement climatique (n°9).

Il existe un certain nombre de documents-cadres stratégiques et programmes financiers (interrégionaux et européens) sur les Pyrénées et les Massifs.

Le SRADDET après son approbation définitive comprendra un schéma de continuité écologique et pourra disposer de règles s'appliquant aux documents d'urbanisme de rang inférieur lors de leur révision ultérieure.

La chaîne des Pyrénées se distingue par une biodiversité remarquable : plus de 82% de la superficie est identifiée en zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique, plus de 38% de la surface du Massif est déclarée comme d'intérêt communautaire au titre de Natura 2000, près de la moitié des espèces métropolitaines sensibles y sont présentes. Trois parcs couvrent 35% du Massif et assurent la sauvegarde de ce patrimoine naturel et culturel reconnu comme exceptionnel : le Parc National des Pyrénées et deux Parcs Naturels Régionaux (Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes).

Les milieux de haute montagne présentent d'évidentes affinités alpines. Aux altitudes supérieures à 2000 m, le paysage est essentiellement ouvert, avec une alternance de milieux rocheux et de milieux herbeux. Ces milieux alternent avec des pentes où se maintiennent des forêts matures d'une grande richesse biologique.

Les vallées et piémonts présentent des analogies avec les paysages du Massif central : les espaces voués à l'agriculture, avec une prédominance de l'élevage, et les zones forestières se partagent le territoire. La déprise agricole, sensible dans la partie montagneuse, est un facteur de menace sur la conservation des structures paysagères.

	La chaîne pyrénéenne assure une zone de refuge importante pour les espèces, dans un contexte de changement climatique. Les enjeux de continuité avec les Pyrénées atlantiques et avec les massifs transfrontaliers, d'une part, et avec les montagnes du Massif central, d'autre part, sont également prépondérants. Les espaces naturels à enjeux du Massif central sont également bien représentés, avec 5 240 km² de sites d'intérêt communautaire (18.7% de l'entité) et 12 792 km² retenus à l'inventaire des ZNIEFF (45.5 % de l'entité). Les milieux sont très contrastés, notamment par la grande diversité des affleurements géologiques dont les Causses et les massifs cristallins constituent l'originalité. Les Causses forment de vastes espaces tabulaires où prédominent les pelouses sèches vouées à l'élevage. Les pelouses steppiques alternent avec des dolines cultivées, des landes et boisements bas, des chaos rocheux. L'originalité biologique des causses se traduit par un taux d'endémisme élevé. Les espaces sont cloisonnés par des vallées encaissées bordées de falaises imposantes. Les versants et fonds de vallées accueillent des corridors boisés remarquables. Les massifs cristallins sont constitués des montagnes et hauts plateaux cristallins de la région où le couvert forestier est important, en alternance avec des espaces agricoles et des milieux humides, particulièrement en Aubrac. L'équilibre agro-sylvo-pastoral est prépondérant pour la conservation du patrimoine naturel : la déprise agricole peut altérer la qualité des milieux autant qu'une agriculture ou une exploitation forestière intensive.
Les objectifs	• Favoriser la conservation et le développement de la biodiversité au sein d'un ensemble de vieilles forêts interconnectées grâce à la prise en compte des éléments de maturité dans la matrice forestière gérée qui constitueront les réservoirs et les corridors de la trame forestière à l'échelle des Massifs, • Enrayer la perte de biodiversité des milieux ouverts herbacés en préservant une trame agropastorale de qualité assurant le maintien d'une mosaïque de milieux et la protection des habitats les plus sensibles, • Enrayer la dégradation des zones humides (y compris par plantation) tout en maintenant leur état écologique, • Gestion, préservation et restauration des continuités écologiques au sein des Massifs et entre Massifs, • Valoriser les atouts de la préservation de la biodiversité vis-à-vis du secteur du tourisme (intérêt économique, développement intégré et durable.
Les cibles	Collectivités, associations, PNR, réserves naturelles, établissements publics...
Les actions	• aménagements et mesures de gestion favorables au maintien ou à la gestion des habitats naturels constitutifs de la sous-trame et de sa continuité écologique ainsi qu'aux espèces,

	• travaux et investissements favorables à la gestion ou au maintien des habitats naturels constitutifs de la sous-trame et de sa continuité écologique, ainsi qu'aux espèces, • actions permettant d'impulser des méthodes de gestion favorables à la biodiversité (actions de démonstration de pratiques de gestion reproductibles, préparation de guides techniques, ...) via l'acquisition de connaissances, l'adaptation des pratiques professionnelles et la mise à disposition des références, liées à l'adaptation des milieux ouverts herbacés, zones humides et forêts, sous l'influence du changement climatique, • actions d'accompagnement : assistance technique, sensibilisation et appui aux publics cibles prioritaires, formations et journées techniques, études, • les actions d'amélioration de l'état de la biodiversité ou préservation de la biodiversité, • accompagnement des documents d'urbanisme et opérations d'aménagement permettant une traduction opérationnelle du schéma de continuité écologique issu du SRADDET (à défaut actions stratégiques figurant aux SRCE LR et MP), • actions s'inscrivant dans la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité en cours d'élaboration.
Le partenariat	Région, Etat (DREAL, DDT), Groupe Caisse des Dépôts, Agences de l'eau, Agence Française pour la Biodiversité, Conseils départementaux.
Les indicateurs	Nombre de projets accompagnés par an.

Mesure 22 : Adapter les peuplements forestiers aux évolutions climatiques en montagne

Le contexte	Il s'agit d'améliorer sur le territoire régional la valeur environnementale de captation carbone des forêts et ainsi de participer à l'atténuation du changement climatique. Il s'agit de soutenir le renouvellement de forêts dépérissant et /ou appauvries (plus adaptées aux conditions actuelles pédoclimatiques) en nouvelles forêts saines et adaptées (plasticité génétique des essences autochtones par régénération naturelle ou recours à des variétés issues des programmes de conservation des ressources génétiques forestières). Il s'agit d'accompagner ce reboisement avec des espèces forestières, dans une logique de maintien du couvert forestier, de diversité des peuplements et de mise en œuvre de sylvicultures adaptées à ces nouveaux besoins Les massifs montagneux ne sont pas épargnés des évolutions du climat avec notamment le constat fait de la présence d'essences à des altitudes plus importantes qu'auparavant et par ailleurs l'apparition/le développement en nombre plus importantes d'espèces inféodées à des climats plus doux (de plaine, méditerranée...). Des travaux de suivi des évolutions de ce changement et de ses impacts sont conduits par l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique (OPCC). Les conséquences éventuelles associées à cette évolution climatiques peuvent être de plusieurs ordres et de conséquences diverses (environnementale, sociale, économique, humaine...), comme par exemple : • des pertes de productivité des bois à termes (par des phénomènes de stress hydrique répétitif), • des occurrences et conséquences plus fortes en terme de risques naturels (éboulements, glissement de terrain, inondation) dont le mauvais état sanitaire des boisement peut être un facteur aggravant, • développement de pathogènes phytosanitaires...
Les objectifs	Poursuivre un accompagnement des projets visant à anticiper et atténuer les effets induits par le changement climatique par leur capacité d'une réponse d'adaptation et de résilience. Poursuivre le soutien à des actions d'amélioration de la connaissance de la modélisation de ce changement climatique (dans une approche prospective de la question) comme par exemple les projets soutenus POCTEFA ou CANOPEE en cours, par l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique.

	Il peut s'agir aussi d'incitation à de nouveaux itinéraires de gestion sylvicole privilégiant par exemple la régénération naturelle, considérant que celle-ci favorisera l'expression de la plasticité génétique des essences autochtones, faisant émerger des peuplements mieux adaptés à certaines contraintes de stations ou plus largement des modes de gestion irrégulière (Cf. projet GIRMAC du CRPF, rapports de la Commission des ressources génétiques forestières).
Les cibles	Forêts publiques non domaniales et forêts privées.
Les actions	Aide au financement des projets de renouvellement de peuplement, qui ne sont plus adaptés aux conditions de la station, en priorité par des variétés d'essences locales issues des programmes de conservation des ressources génétiques forestières, et dont la performance en matière de séquestration carbone peut être améliorée (partout, par le maintien de la capacité de stockage des sols forestiers et, le cas échéant, par une croissance biologique plus importante).
Le partenariat	Etat (CGET ; DREAL) ; Agence Française pour la Biodiversité ; Régions, Conseils départementaux, Agences de l'Eau, Europe (FEDER PO et POI massifs).
Les indicateurs	Nombre d'actions et d'opérations soutenues par an.



**PLAN MONTAGNES
D'OCCITANIE
(2018-2025)**

**Axe 4 : une Montagne qui
protège et valorise ses
ressources**

**Axe 4
Mesure 23**

Mesure 23 : Innover et expérimenter pour la protection des ressources et l'anticipation du changement climatique

Le contexte	Moyenne et haute montagne de climats méditerranéens
Les objectifs	Développer des pratiques agro écologiques pour une préservation du patrimoine naturel dans un contexte de changements climatiques très impactant. Développement de modèles pour estimer et évaluer les actions entreprises pour limiter les changements climatiques.
Les cibles	Bénéficiaires : Organismes de recherche en particulier INRA et CNRS ; établissements universitaires en particulier UTJJ et UM3 Paul Valéry. Public ciblé : agriculteur, éleveurs, coopératives agricoles, chambres agricultures, interprofession.
Les actions	Financement de projets de recherche en collaboration dans le cadre du dispositif « Recherche et société(s) ». Il existe un système de bonus pour les projets hors unités urbaine de Toulouse et Montpellier. Financement de l'action « Make our Planet Great Again » (8 projets accompagnés).
Le partenariat	INRA avec le PSDR4, CNRS avec le MOULIS, Hydropolis en particulier les laboratoires Hydrosiences et Géosciences.
Les indicateurs	1-2 projets / an constant.

AXE 5 Une montagne qui encourage la mobilité et ses connexions

	PLAN MONTAGNES D'OCCITANIE (2018-2025)	Axe 5 : Une montagne qui encourage la mobilité et ses connexions	Axe 5 Mesure 24
---	---	---	----------------------------

Mesure 24 : Faciliter les mobilités du quotidien en conciliant les différents modes de transport

Le contexte	Les zones de montagne présentent des caractéristiques démographiques, topographiques et climatiques nécessitant une adaptation des différents modes de transport. Cela suppose la mise en place d'un maillage performant des solutions de mobilités (train, car, TAD, co-voiturage) articulées autour de véritables pôles d'échanges multimodaux (PEM).
Les objectifs	Les Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité ont permis de définir les 10 grands chantiers à mener par la Région en matière de Mobilités. Le chantier n°5 qui porte sur la multiplication des PEM a pour objectif de réduire l'utilisation du véhicule individuel par le report des usagers sur des modes de transport alternatifs en mettant en œuvre des actions en faveur de l'intermodalité. PEM ruraux ferroviaires Montagne et PEM ruraux routiers Montagne : études, travaux, aménagements, équipements, nécessaires à l'organisation de la multimodalité autour de gares routière ou ferroviaire...
Les cibles	L'ensemble de la population (déplacements occasionnels/domicile-travail/domicile-études).
Les actions	Approche globale des besoins d'aménagements/équipements favorisant la multimodalité : • Accueil et organisation du stationnement des transports collectifs (autocars autobus-minibus), • Salle de repos et les toilettes dédiées au personnel de conduite, • Accueil et organisation du stationnement : - des vélos et des deux-roues motorisés, - des voitures particulières en auto partage, en covoiturage et aux véhicules électriques, - des taxis.

	• Information voyageurs multimodale, • Accueil et équipements d'attente des voyageurs, • Aménagement de pistes cyclables et cheminements piétons, • Aménagements, dispositifs et équipements éco durables, • Accueil et organisation de stations et/ou bornes de carburant et d'énergies renouvelables. Dispositif de soutien financier et d'accompagnement technique. La Région peut ainsi financer jusqu'à 50% des dépenses éligibles, plafonné à 1.5 M€ pour les PEM routier, ainsi que 100% de l'étude de faisabilité réalisée par LRAD pour le compte des Maîtres d'Ouvrage.
Le partenariat	Etat, Région, Territoires de projets (agglomérations, PETR, Pays, PNR), collectivités locales, EPCI, Groupe Caisse des Dépôts...
Les indicateurs	Nombre de projets recensés. Nombre de PEM en zone massifs.



**PLAN MONTAGNES
D'OCCITANIE
(2018-2025)**

**Axe 5 : Une montagne qui
encourage la mobilité et ses
connexions**

**Axe 5
Mesure 25**

**Mesure 25 : Connexion entre grandes infrastructures (gares/aéroports) porte
d'entrée du territoire et les massifs**

Le contexte	Les zones de montagne/massifs de par leurs spécificités géographiques réunissent des atouts favorables au développement d'une économie touristique. Au-delà des mobilités du quotidien, ces territoires doivent être accessibles depuis les grands équipements structurants (gares/aéroports).
Les objectifs	Améliorer la desserte des équipements structurants et développer des offres combinées permettant de diffuser le rayonnement de ces infrastructures
Les cibles	L'ensemble de la population locale, nationale et internationale.
Les actions	• Mise en place de produits tarifaires associant l'usage d'un mode transport à celui du tourisme sportif/culturel (Forfait Skirail, Billet transport + musée...), • Mise en place de navettes de transports annuelles ou saisonnières reliant les plateformes aéroportuaires/gares et les zones touristiques (ex : navettes des Bouillouses, navettes autour des Gorges du Tarn et du Mont Lozère...), • Mise en place de dessertes ferroviaires/aériennes saisonnières.
Le partenariat	Région, Etat, Groupe Caisse des Dépôts, Etablissements Publics SNCF (Mobilités et Réseau), aéroports, Syndicats Mixtes, Offices de tourisme et Syndicats d'initiative.
Les indicateurs	Nombre de trains/arrêts supplémentaires en zone de montagne/massif. Nombre de produits tarifaires combinés. Nombre de navettes routières mises en service. Nombre d'utilisateurs.

Mesure 26 : Désenclaver la Montagne (ferroviaire, routier...)

Le contexte	Les territoires de montagne/massifs sont particulièrement enclavés et présentent des caractéristiques climatiques et topographiques défavorables. Les conditions d'aménagements/renouvellement sont plus difficiles. La route détient le quasi-monopole des déplacements quotidiens, pour autant en période hivernale le réseau ferroviaire – quand il existe – constitue une alternative.
Les objectifs	Désenclavement des territoires de montagne/massifs, diffusion des effets de la grande vitesse et des liaisons aériennes, renforcement de l'attractivité : • Maintenir/Renouveler les infrastructures ferroviaires : à ce titre, dans le cadre du CPER, l'Etat et la Région accordent une attention particulière aux lignes de l'Aubrac et du Cévenol, le Train Jaune, Alès-Bessèges, Montréjeau-Luchon, Brive-Aurillac, Rodez-Séverac, Carcassonne-Quillan, ligne du piémont pyrénéen, Foix-Latour de Carol. • Aménagements des infrastructures routières : notamment les routes nationales : RN88 (Giratoire de Rodez, Rocade Ouest de Mende), RN 106, RN 116, etc... • Aménagements des infrastructures routières départementales dans le cadre du dispositif Réseau Routier d'Intérêt Régional.
Les cibles	L'ensemble de la population (Déplacements occasionnels/Domicile-Travail/Domicile-Etudes), visiteurs (touristes, curistes,...).
Les actions	L'Etat et la Région : • Financement du renouvellement des petites lignes ferroviaires (UIC 7 à 9) dans le cadre du CPER, • Financement des infrastructures routières nationales dans le cadre du CPER, La Région : • Financement des travaux de réouverture des lignes ferroviaires fermées et renouvellement de celles menacées de fermeture, dans le cadre des Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité, • Financement des infrastructures routières départementales dans le cadre du dispositif Réseau Routier d'Intérêt Régional du SRADDET.

Le partenariat	Etat, Région, SNCF, Conseils départementaux, Groupe Caisse des Dépôts.
Les indicateurs	Nombre de km de voies ferrées renouvelées. Nombre de km de lignes ferroviaires rouvertes. crédits régionaux affectés au financement des infrastructures routières et ferroviaires. Nombre de voyageurs.



**PLAN MONTAGNES
D'OCCITANIE
(2018-2025)**

**Axe 5 : Une montagne qui
encourage la mobilité et ses
connexions**

**Axe 5
Mesure 27**

Mesure 27 : développer le Très Haut Débit et la téléphonie mobile

Le contexte

La montagne est composée d'un habitat dispersé pour lequel les déploiements sont plus coûteux avec une topographie contraignante et des zones éloignées des « artères très haut débit » des opérateurs.

Sur le très haut débit :

- 673 383 locaux (logements + entreprises) sont présents sur dans les communes de la zone montagne d'Occitanie.

Sur le taux de déploiement du haut débit (chiffres 1^{er} juillet 2017) :

- 66 % de ces locaux sont éligibles à une offre internet de 8 Mbit/s (en DSL),
- 30 % sont éligibles à une offre très haut débit (> 30Mbits/s).

Au 1^{er} juillet 2018, le déploiement de la fibre jusqu'à l'abonné (FTTH) n'a débuté que sur 7 communes de cette zone : Foix, Millau, Onet-le-Château, Aumont-Aubrac, Mende, Lourdes et Mazamet.

Concernant le mobile :

- 557 centres-bourgs ont été couverts par les programmes de téléphonie mobile depuis 2003, dont 392 en zone montagne. Ainsi près de 25 % des communes en zone montagne ont bénéficié entre 2003 et 2015 d'une couverture de leur centre-bourg via le 1^{er} programme de résorption des zones blanches. La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économique a permis à toutes ces communes de passer de 2G en 3G en mi 2017. Elle a aussi permis de lancer un second recensement. D'ici mi 2020, 76 nouveaux pylônes seront construits en zone montagne par les opérateurs (48) ou par les collectivités départementales (28).

Concernant la téléphonie fixe et ADSL :

- l'arrêté du 27 novembre 2017 désigne Orange comme opérateur chargé de fournir le service universel en matière de communication fixe pour 3 années. Cet arrêté prévoit un certain niveau de qualité de service suivi par l'ARCEP via des indicateurs trimestriels.

Les objectifs	Apporter à tous les habitants un accès internet et mobile de qualité.
Les cibles	Fin 2020 : 100 % des locaux éligibles à une offre > 8Mbit/s. Fin 2022 : 100 % des locaux éligibles à une offre > 30Mbit/s. Mi 2020 : 151 nouveaux pylônes + finalisation des 76 en cours. Mi 2021, 2022, 2023 : environ 150 nouveaux pylônes opérationnels tous les ans.
Les actions	État : - Plan France Très Haut Débit sur lequel les 12 Conseils départementaux se sont positionnés et ont présenté un projet, - Accord de janvier 2018 sur la téléphonie mobile permettant une généralisation de la 4G (pour les pylônes actuellement en 2G ou 3G), la couverture des axes routiers principaux et ferroviaires, et le dispositif de couverture ciblé. Ce dernier dispositif permet aux territoires d'identifier les zones à couvrir en priorité en fonction de la dotation qui est donnée par le niveau national. Le calcul de cette dotation prend en compte le taux de territoire en zone montagne. Région : - Plan Régional Très Haut Débit sur lequel les 12 Conseils départementaux se sont positionnés et ont présenté un projet, - Réalisation d'une étude de couverture mobile du territoire, mise à disposition des Conseils départementaux et de l'Etat afin de servir d'outil d'aide à la décision dans le cadre des dispositifs nationaux. Au regard de l'intérêt particulier que représente l'itinérance pour l'amélioration de l'accès à la téléphonie mobile en zones de montagne, seront encouragées toutes les initiatives publiques et privées et expérimentations prises en ce sens.
Le partenariat	État, Région, Conseils départementaux, syndicats mixtes œuvrant dans l'aménagement numérique, Opérateurs détenteurs de licence de téléphonie mobile, associations départementales d'élus (AMF, AMRF)... Autres acteurs pouvant pour faciliter les déploiements : syndicats d'énergie, ABF...
Les indicateurs	Pour les territoires en zone montagne, et à l'échelon communal, départemental et régional : Nombre et taux de locaux éligibles à une offre > 8Mbits/s. Nombre et taux de locaux éligibles à une offre > 30Mbits/s. Nombre et taux de locaux éligibles à une offre FTTH. Nombre de signalements des élus sur la téléphonie mobile (plateforme France Mobile). Nombre de pylônes mis en service dans le cadre d'un programme public.



**PLAN MONTAGNES
D'OCCITANIE
(2018-2025)**

**Axe 5 : Une montagne qui
encourage la mobilité et ses
connexions**

**Axe 5
Mesure 28**

Mesure 28 : Innover et expérimenter pour les mobilités du quotidien

Le contexte	La trop grande dépendance des habitants/visiteurs à l'usage de la voiture, mode de transport en quasi-monopole en zone de montagne/massifs fragilise l'économie et l'attractivité. Les usagers de la voiture sont très sensibles aux évolutions du coût du carburant.
Les objectifs	Offrir des alternatives à l'autosolisme en développant de nouvelles solutions de mobilités. Innover dans les moyens de déplacements en zone de montagne/massifs.
Les cibles	Bénéficiaires - Maîtres d'Ouvrage : Communes ou EPCI. Publics ciblés : l'ensemble de la population (Déplacements occasionnels/Domicile-Travail/Domicile-Etudes).
Les actions	• Intégrer l'autopartage et le covoiturage dans le service public régional des Transports – LiO, • Elargir le champ d'intervention de la Région dans les mobilités (en attente de la LOM pour connaître l'évolution des compétences de la Région d'Autorité Organisatrice de Transport en Autorité Organisatrice des Mobilités et sous quelles conditions), • Soutien des plateformes de co-voiturage (structure citoyenne ou associative à but non lucratif) et/ou mise en place d'une plateforme régionale, • Soutien des Véhicules à énergie propre (exonération de fiscalité régionale, soutien au financement des stations de recharge, places dédiées au sein des PEM...), • Déploiement d'une flotte autocar propre : électrique, GNV, • Expérimentation de nouvelles énergies dans le ferroviaire (train hybride, Hydrogène...).
Le partenariat	Etat, Ademe, Région, Conseils départementaux (aires de covoiturage), Territoires de projets (agglomérations, PETR, Pays, PNR), SNCF, Pôles de compétitivité.
Les indicateurs	Taux d'occupation des véhicules en zone de montagne. Création d'aires de co-voiturage. Financement d'expérimentations.

AXE 6 Une montagne qui conforte son potentiel et son attractivité touristiques

	PLAN MONTAGNES D'OCCITANIE (2018-2025)	Axe 6 : une Montagne qui conforte son potentiel et son attractivité touristiques	Axe 6 Mesure 29
---	---	---	----------------------------

Mesure 29 : Structurer des destinations touristiques de montagne durables et d'excellence

Le contexte	D'un point de vue touristique, la destination montagne en Occitanie correspond à des réalités différentes à la fois d'un point de vue géographique, historique et culturel mais également du point de vue de l'offre et des pratiques touristiques. Pour exister dans le panorama des régions touristiques, il importe que des destinations infra régionales, majeures et emblématiques, se structurent autour de sites à forte notoriété internationale et contribuent à la visibilité de la région dans l'offre touristique nationale et plus encore internationale. Ainsi il est pertinent d'ancrer le développement touristique de la Montagne en Occitanie sur des territoires qui se sont engagés dans un projet de territoire touristique d'excellence : les Grands Sites Occitanie et la mutation de leur station touristique. Sur les 40 Grands Sites Occitanie qui ont fait l'objet d'une contractualisation associant la Région et les différents partenaires concernés, 20 se situent en zone montagne : 1. GAVARNIE, CAUTERETS - PONT D'ESPAGNE 2. PIC DU MIDI 3. LOURDES 4. PYRÉNÉES - AURE - LOURON 5. LUCHON 6. SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES, 7. VALCABRÈRE 8. NIAUX MAS-D'AZIL SITES PRÉHISTORIQUES 9. FOIX MONTSÉGUR CITÉS MÉDIÉVALES 10. MASSIF DU CANIGÓ - PAYS CATALAN 11. LES CÉVENNES 12. CIRQUE DE NAVACELLES - LODÈVE - LE VIGAN 13. MILLAU ROQUEFORT 14. MENDE, COEUR DE LOZÈRE 15. BASTIDES ET GORGES DE L'AVEYRON 16. CAHORS, VALLÉE DU LOT 17. CONQUES 18. FIGEAC, VALLÉE DU LOT ET DU CÉLÉ 19. RODEZ 20. GORGES DU TARN
--------------------	--

	Outre les contrats de GSO qui ont vocation à structurer les produits touristiques à partir d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel, il s'agira également de conforter et d'accompagner la mutation des stations touristiques de dimension nationale voire internationale notamment en sécurisant l'activité neige (y compris au regard de l'évolution des pratiques) et les modèles économiques des domaines skiables ainsi que l'activité thermique et de bien-être. La première piste de travail consistera à faire émerger, ou à consolider, les projets d'équipement et d'aménagement des Grands Sites Occitanie et de porter la promotion et la communication sur les GSO en mobilisant au plan opérationnel le Comité Régional du Tourisme Occitanie et les organismes locaux de tourisme. La deuxième piste de travail visera à accompagner la mutation des stations touristiques de montagne (stations de ski et thermales, pôles de pleine nature, itinérance, activités de bien être) afin de contribuer à leur compétitivité dans un environnement fortement concurrentiel. La Région s'engagera avec l'ensemble de ses partenaires pour mettre en œuvre une ingénierie financière permettant d'accompagner les stations de montagne vers un tourisme quatre saisons en mobilisant le Fonds Tourisme en complément des subventions et avances remboursables régionales, et autour de modèles économique vertueux.
Les objectifs	Développer le tourisme quatre saisons en s'appuyant sur des destinations structurées (GSO, stations touristiques thermales, de ski, pôle de pleine nature) à l'international afin : • d'améliorer et diversifier les produits touristiques, • de renforcer l'attractivité des destinations de montagne de l'Occitanie.
Les cibles	Maîtres d'ouvrage publics et privés.
Les actions	• Les Grands Sites Occitanie de montagne : accompagner les projets de structuration des GSO (lieux d'interprétation...), promouvoir et accompagner leur gouvernance, • Les stations touristiques de montagne : sécuriser l'activité neige et les modèles économiques des domaines skiables et des stations thermales, développer une offre touristique complémentaire 4 saisons, renforcer les pôles de pleine nature, les activités liées au bien-être, l'itinérance, • Expérimenter une approche permettant l'adaptation des hébergements marchands aux nouvelles clientèles internationales, • Développer une ingénierie technique et financière permettant de définir les projets de stations et d'accompagner les aménagements et équipements touristiques.

Le partenariat	Etat (CGET), Groupe Caisse des Dépôts, Région, Comité Régional du Tourisme Occitanie, Conseils départementaux, EPCI, Communes, acteurs publics, partenaires des Grands Sites Occitanie, gestionnaires d'équipements et d'aménagements touristiques, acteurs privés du tourisme (hébergeurs, activités de loisirs, restaurateurs, agences réceptives, etc)...
Les indicateurs	Nombre de projets accompagnés. Montant des subventions accordées/montant des investissements. Enquêtes clientèles.



**PLAN MONTAGNES
D' OCCITANIE
(2018-2025)**

**Axe 6 : une Montagne qui
conforte son potentiel et son
attractivité touristiques**

**Axe 6
Mesure 30**

Mesure 30 : Conforter l'attractivité touristique des territoires

Le contexte	Conforter l'attractivité des territoires permet d'ancrer une dynamique vertueuse et des retombées économiques s'évaluant en termes de créations d'emplois, de dépenses des touristes chez les prestataires, de maintien de la population sur place. Les aménagements réalisés pour l'accueil des clientèles touristiques améliorent de fait la qualité de vie des habitants, et permettront de maintenir ou de développer des services publics, des activités de loisirs, contribuent à l'embellissement des villes et villages, etc. tout particulièrement dans les destinations de montagne.
Les objectifs	• Accompagner l'émergence d'activités nouvelles ou le renouvellement de l'offre existante permettant de proposer des séjours touristiques marchands tout au long de l'année ou à défaut en saison et sur les « ailes de saison », • Inciter les maîtres d'ouvrage à mettre en œuvre une ingénierie en amont des projets et développer la dimension économique de leur projet, • Privilégier les projets qui ont une capacité à rayonner sur un territoire étendu par leur caractère innovant, attractif, exceptionnel et/ou structurant d'une offre régionale.
Les cibles	Maîtres d'ouvrage publics, économie mixte, opérateurs privés.
Les actions	• Développer la rénovation et la création d'hébergements touristiques innovants et de qualité (identité, modèle économiques, prestations...), • Accompagner la structuration et la diversification de l'offre d'activités (activités de loisirs, itinérance, bien-être etc) pour une meilleure visibilité et la conquête de nouvelles clientèles • Proposer, conforter et planifier une stratégie événementielle (culture, sport, agritourisme,...) pour en faire un levier de fréquentation touristique, • Développer l'accessibilité des prestations touristiques (y compris les activités de pleine nature) pour les personnes en situation de handicap et de mobilité réduite, • S'appuyer sur les espaces naturels protégés (parcs naturels, réserves naturelles, sites classés, Réserves Internationales de Ciel Etoilé...) pour développer une offre touristique en adéquation avec les attentes des clientèles (ressourcement, nature...).

Le partenariat	Etat (CGET, Atout France), Comité Régional du Tourisme Occitanie, Région, Conseils Départementaux, EPCI, Groupe Caisse des Dépôts, autres établissements.
Les indicateurs	Nombre de projets accompagnés. Montant des subventions accordées/montant des investissements. Indicateurs d'activité disponibles.

Mesure 31 : Investir dans le marketing collectif et partagé des destinations de montagne

Le contexte	Les deux destinations de Montagne que sont le Massif central et les Pyrénées, connaissent une activité touristique avérée. Néanmoins de réelles disparités et caractéristiques doivent être prises en compte pour bâtir une stratégie marketing différenciée : • une double saisonnalité notable dans les Pyrénées (hiver dans les stations, été en station et hors station), • une saisonnalité estivale dans le Massif Central et essentiellement portée par le « hors station » et les activités d'itinérances, • des modèles économiques contrastés entre Pyrénées et Massif Central, • des massifs insuffisamment fréquentés par la clientèle internationale, • une activité économique plus dépendante du touriste dans les Pyrénées que dans les autres massifs. Le comité Régional du Tourisme Occitanie a défini et met en œuvre une stratégie marketing différenciée par Massif au regard de leur spécificité touristique (Offre, saisonnalité, accessibilité...).
Les objectifs	Augmenter la fréquentation et les retombées touristiques : • en assurant une croissance par l'offre, • en boostant les marchés sur lesquels l'Occitanie est présente, et notamment les marchés régionaux, • en allant à la conquête de nouveaux marchés de niche notamment autour d'offre de haute qualité de service (hébergements insolites, bien être...).
Les cibles	Clientèles touristiques
Les actions	• Rendre les habitants de l'Occitanie fiers et prescripteurs de la Montagne, • Avoir une approche marketing différenciée des destinations de Montagne (Pyrénées, Aubrac, Cévennes....), • Coordonner les actions marketing en associant les stations, les organismes locaux de tourisme et les opérateurs des massifs, • Animer le contrat de destination Pyrénées et en assurer la performance, • Animer et partager la marque de destination Pyrénées.

Le partenariat	Région, Comité Régional du Tourisme Occitanie, Partenaires publics (Agences Départementales du Tourisme, offices du tourisme, Confédération Pyrénéenne du Tourisme...), entreprises...
Les indicateurs	Evolution de la fréquentation et des retombées touristiques. Evolution de la consommation des séjours.



**PLAN MONTAGNES
D'OCCITANIE
(2018-2025)**

**Axe 6 : une Montagne qui
conforte son potentiel et son
attractivité touristiques**

**Axe 6
Mesure 32**

Mesure 32 : Innover et expérimenter pour le tourisme en montagne

Le contexte	La montagne d'Occitanie valorise ses panoramas, ses domaines, son architecture ou encore ses loisirs ou sa culture pour attirer de nouvelles clientèles touristiques. Toutefois face aux défis auxquels elle est confrontée pour rester compétitive, elle n'échappe à la nécessité d'innover pour séduire et fidéliser : • l'innovation la plus visible est celle apportée par les nouvelles technologies qui modifient les comportements, facilitent et enrichissent de multiples manières les expériences de voyage, • Innover, c'est aussi s'adapter en permanence aux nouvelles attentes de la société et de la clientèle (et même les devancer) que ce soit dans le mode de consommation ou dans les produits et services recherchés, • l'innovation concerne également les entreprises et opérateurs en interne, afin d'améliorer leur organisation, leurs procédés, et leur performance, • enfin l'innovation concerne le domaine de la formation pour mieux répondre aux attentes des bénéficiaires par une prise en compte de leurs usages, par une adaptation des contenus et des outils proposés.
Les objectifs	L'innovation doit permettre de créer de la richesse et de créer / consolider les des emplois à l'échelle des montagnes d'Occitanie. Cette innovation doit permettre d'une part, de maintenir et développer les activités liées à la montagne en hiver comme en été et d'autres part à impulser des nouveaux modèles de stations pouvant répondre aux nouvelles pratiques et attentes des clientèles.
Les cibles	Acteurs publics ou privés.
Les actions	• Créer des produits / circuits touristiques saisonniers permettant de favoriser le maillage entre les sites touristiques en montagne sur toutes les saisons, • Innover sur 2 à 3 stations pouvant servir de laboratoire d'expérimentation sur des modèles de stations de demain. Des stations également qui soient : expérientielles, agiles, hybrides, faciles d'accès, aux multiples pratiques été comme hiver, hyper connectées, capable de répondre aux nouvelles attentes des clientèles y compris les générations Z,

	• Accompagner et financer les projets collaboratifs d'innovation entre les entreprises et les opérateurs publics visant à proposer des projets/produits pilotes, • Soutenir les projets individuels innovants dans les stations : nouveaux hébergement (ex. Auberges de jeunesse nouvelle génération), déploiement d'innovation numérique pour le confort des touristes, développement de nouvelles pratiques etc... • Expérimenter des démarches visant à favoriser la rénovation de meublés, • Déployer l'innovation auprès des acteurs touristiques de la montagne autour d'un événement issue du «Campus de l'innovation touristique», • Promouvoir l'e-formation et mettre en place dans les différents dispositifs des formations multimodales et des cours en ligne de type MOOC (Massive On line Open Courses) pour les professionnels de la Montagne, • Accompagner les expérimentations visant à soutenir l'emploi des saisonniers et les structures qui les accompagnent, • Organiser une veille des pratiques innovantes nationales et internationales, • Soutenir les stratégies visant à mettre en place de nouveaux modes de gouvernance des stations plus vertueux et plus intégrés.
Le partenariat	Etat, Région, Conseils départementaux, Territoires de projets (agglomérations, PETR, Pays, PNR), EPCI, Groupe Caisse des Dépôts, autres établissements.
Les indicateurs	Nombre d'initiatives soutenues et capitalisation des résultats.

AXE 7 Une Montagne qui rayonne, ouverte au monde

	PLAN MONTAGNES D'OCCITANIE (2018-2025)	Axe 7 : une Montagne qui rayonne, ouverte au monde	Axe 7 Mesure 33
---	---	---	----------------------------

Mesure 33 : Stratégie de démarcation et de l'attractivité des produits de montagne Occitanie

Le contexte	Par la diversité de ses territoires et la richesse de ses ressources naturelles, culturelles, historiques et humaines, la montagne d'Occitanie porte d'évidents atouts d'attractivité, qui en font une composante significative de l'attractivité globale et avérée de la région. Dans sa première année d'activité, le Parlement de la Montagne a engagé une réflexion pour une stratégie d'attractivité et de communication des montagnes d'Occitanie. Des forces incontestables nourrissent la qualité de vie et d'activité dans les montagnes d'Occitanie, fondées sur un environnement de bien-être exceptionnel et sur la vitalité des territoires portée par l'engagement de leurs acteurs et élus locaux. Cette offre nécessite d'être à la fois acculturée collectivement dans la construction de l'identité singulière de la montagne d'Occitanie et valorisée pour la promotion de l'attractivité économique, résidentielle, touristique de ses territoires.
Les objectifs	• Partager une vision commune et se projeter sur l'attractivité de la montagne de demain : - une montagne ouverte (relations sociales et inter-générationnelles, intégration « dans les 2 sens » des nouveaux habitants ou usagers, évolution des pratiques et qualifications...), - une montagne vivante (pluri-activité, réseaux associatifs, multi-offre de loisirs, connexions et usages du numérique...), - une montagne préservée (paysages entretenus, calme et ressourcement, qualité de l'air, du climat (fraicheur), de l'environnement, de l'alimentation, richesse de la biodiversité et du patrimoine). • Construire un message fondé sur les forces et valeurs communes, • Porter le message d'attractivité des montagnes via les acteurs et les initiatives exemplaires qui l'ont façonnée (savoir-faire locaux, expériences de nouveaux acteurs, engagement dans et pour le territoire...), • Promouvoir l'offre d'attractivité des montagnes d'Occitanie (y vivre, y travailler, y faire du sport...).

Les cibles	Acteurs et usagers de la montagne, aux plans régional, national et international, via la représentation « Montagne en Occitanie dans les manifestations et salons (économie, tourisme, accueil...).
Les actions	• Construire une charte des valeurs singulières des montagnes d'Occitanie, s'appuyant sur les travaux du Parlement de la montagne, • Identifier, qualifier et faire connaître les initiatives remarquables (projets) et les « talents » (acteurs) qui illustrent ces valeurs, ambassadeurs de leur territoire, • Assurer la présence de la « montagne en Occitanie » dans les salons existants.
Le partenariat	Région, Conseils départementaux, Collectivités locales, Territoires de projets (agglomérations, PETR, Pays, PNR), Parlement de la montagne, Ad'Occ, Comité Régional du Tourisme Occitanie, têtes de réseaux culture, sport, économie...
Les indicateurs	Réseau des initiatives et des talents. Programme de représentation « Montagnes d'Occitanie » dans les salons.



**PLAN MONTAGNES
D'OCCITANIE
(2018-2025)**

**Axe 7 : une Montagne qui
rayonne, ouverte au monde**

**Axe 7
Mesure 34**

Mesure 34 : Favoriser les tournages d'images & de films en montagne

Le contexte	La spécificité géographique de la montagne se traduit entre autres par la qualité exceptionnelle de ses paysages, qu'ils soient naturels ou construits. Le mode particulier d'habitat et son patrimoine spécifique participent également à sa singularité. Celle-ci peut de ce fait être un atout pour la production cinématographique. Une convention tripartite Conseil Régional-DRAC-CNC triennale 2017-2019 prévoit une aide aux productions cinématographiques de la région. Tous les genres de cinéma sont aidés : animation, documentaires, fictions, séries, court et long métrages...). En 2017, et pour l'ensemble de la région Occitanie, le montant total des aides s'est élevé à plus de 3,7 M€ dont 1,1 M€ du CNC. A titre d'exemple, les aides de 2017 se sont portées sur : 21 projets en phase d'écriture, réécriture, développement, 14 courts métrages, 11 longs métrages, 28 projets pour la télévision (unitaires ou séries) dont 2 séries d'animation, 20 documentaires, 6 fictions, 5 projets pour les nouveaux supports (internet, téléphone, tablette...) ont été aidés...
Les objectifs	Les qualités esthétiques exceptionnelles et la singularité du territoire de montagne peuvent présenter un intérêt fort pour les producteurs et réalisateurs audiovisuel. En retour, cette valorisation cinématographique de la montagne contribue à son rayonnement. Il convient d'accentuer le travail de l'agence régionale du Cinéma pour l'accueil des tournages en montagne et d'accompagner spécifiquement les professionnels de l'audiovisuel qui tournent en montagne.
Les cibles	Les producteurs et réalisateurs audiovisuel.
Les actions	• Valoriser les territoires de montagne de façon proactive en faisant le lien entre professionnels de l'audiovisuel et les territoires de montagne pour leur promotion, • Adapter le dispositif du Fonds Régional d'Aide au Cinéma et à l'Audiovisuel spécifiquement aux zones de montagne, • Soutien à la valorisation de films tournés dans les Pyrénées (projet de livre dvd "Filmer les Pyrénées" de la Cinémathèque de Toulouse et de l'Institut Jean Vigo de Perpignan, Ciné Rencontres de Prades "Images pyrénéennes").

Le partenariat	Etat (DRAC), Région, Centre National du Cinéma, dans le cadre de la convention commune.
Les indicateurs	Nombre de projets subventionnés en zone de montagne.



**PLAN MONTAGNES
D'OCCITANIE
(2018-2025)**

**Axe 7 : une Montagne qui
rayonne, ouverte au
monde**

**Axe 7
Mesure 35**

Mesure 35 : Développer les sports en montagne

Le contexte	Dans le contexte d'une compétence partagée, la région Occitanie a fait du sport une orientation forte en parfaite articulation avec les 4 priorités du mandat. L'ouverture au Monde ainsi que le rayonnement de la Région aux échelles nationale et internationale font donc partie des objectifs poursuivis par la politique sportive régionale. - Le CNEA est unique en Europe pour l'entraînement en altitude, - Le CNEA de Font Romeu ouvert sur le monde avec de multiples stages préparatoires d'équipes nationales en provenance des 5 continents. Maroc : Site d'IFRANE mobilisé par un partenariat avec le CNEA de Font Romeu pour la préparation des Athlètes en Altitude. Par ailleurs, la pratique sportive de montagne est marquée depuis quelques années par l'émergence de nouvelles disciplines moins compétitives, moins organisées, plus individuelles et orientées vers la nature, le loisir ou le bien-être. Au titre de ces disciplines (d'hiver ou d'été), figurent notamment le VTT descente, le ski freestyle, le snow-kite, l'Airboard, le snowscoot, le snowkayak, le speed-riding.... Ces pratiques, en plein développement, sont parfaitement adaptées à la mise en valeur du territoire de montagne et présentent incontestablement, outre leur aspect sportif, un intérêt évident pour la promotion touristique, le développement économique et l'emploi en Occitanie.
Les objectifs	• Faire reconnaître et rayonner Font Romeu comme un site de préparation olympique au plan international, • Positionner le site de Montrodar pour l'entraînement des athlètes paralympiques, • Développer des échanges favorisant la mobilité des athlètes, des entraîneurs, des dirigeants de clubs dans un objectif de montée en compétence et en expérience permettant de renforcer la structuration de la filière d'accession au haut niveau en Région, • Favoriser les échanges entre les clubs métropolitains et les sites d'entraînement en montagne, • Valoriser et partager le savoir-faire d'Occitanie sur l'entraînement en altitude, • Promouvoir les nouvelles disciplines de montagne et contribuer à leur émergence.

Les cibles	• Athlètes, entraîneurs, dirigeants de clubs des territoires de montagne, • Equipes nationales accueillies en stages, • Population de montagne bénéficiant de la politique régionale (clubs, équipements sportifs...). • Organismes d'événements sportifs, • Communes ou communautés de communes.
Les actions	Les actions déjà engagées : • favoriser le développement de stage internationaux en montagne et moyenne montagne et notamment sur le site du CREPS / CNEA de Font Romeu (Investissements équipements sportifs, hébergement...), • favoriser les échanges entre les clubs métropolitains et les sites d'entraînement en montagne, • partenariat avec le site d'Ifrane dans la Région de Fès Meknes (manifestation d'intérêt lors de la venue de la délégation de Fès-Meknes à Font Romeu). Les actions à développer : • mobilité des athlètes, des entraîneurs, des dirigeants (Programmes ERASMUS + in ou hors sports...), • partenariats dans le cadre d' INTERREG, Eurorégion, POCTEFA... • accompagner l'organisation d'événement (Contest, Championnats...) destinés aux nouvelles disciplines de montagne. (Ex. Coupe du Monde Ski Freestyle Font Romeu, Coupe du Monde VTT descente Lourdes, Champ. France Snow-Kite les Angles...) mettant en valeur les sites de pratiques et leur vocation à l'accueil d'une pratique sportive tournée vers l'excellence ou le loisir, • développer des actions structurantes au niveau des clubs, en particulier par la formation des éducateurs, • développer, en collaboration avec les collectivités concernées des sites de pratique adaptés.
Le partenariat	Région, Etat, Europe (Programmes INTERREG, ERASMUS...), Collectivités
Les indicateurs	Valorisation du CNEA de Font- Romeu. Labélisation Occitanie ambition 2024 du centre d'entraînement de Montrodar (48).



**PLAN MONTAGNES
D'OCCITANIE
(2018-2025)**

**Axe 7 : une Montagne qui
rayonne, ouverte au monde**

**Axe 7
Mesure 36**

Mesure 36 : Innover et expérimenter pour une Montagne vivante et festive

Le contexte	La concertation menée auprès des acteurs de la montagne pour la création du Parlement de la Montagne a confirmé l'intérêt des participants pour une approche régionale inter-massifs de la montagne en Occitanie et de ses atouts, qui font poids au plan régional et nourrissent le rayonnement de la région aux plans national et international. Il est nécessaire de construire une identité commune aux territoires des deux massifs, connaître et valoriser la singularité de leurs atouts auprès de cibles adaptées. Une communication positive et dynamique est à construire, festive, mettant en avant les femmes et les hommes qui ont façonné leur territoire, pour une fierté collective retrouvée des montagnes d'Occitanie.
Les objectifs	Construire et expérimenter une stratégie de communication, compromis entre positionnement intermassifs et lisibilité des messages (massifs et vallées des Pyrénées, Causses, Cévennes, Margeride, Aubrac...) : • une orientation endogène d'acculturation commune, • une orientation exogène de promotion d'attractivité des territoires.
Les cibles	Les acteurs (économiques, associatifs, habitants) et élus locaux des massifs. Les cibles grand public de la promotion d'attractivité résidentielle, économique, touristique.
Les actions	• Sur la base des valeurs et du message élaborés (mesure n°33), mettre en avant les talents (acteurs) et initiatives (projets) remarquables, qui incarnent la culture et les savoir-faire locaux et représentent des points d'appui du territoire pour attirer de nouveaux habitants ou nouvelles activités, • Construire un agenda des manifestations festives (économiques, culturelles, sportives,...) sur les massifs, en s'appuyant sur l'existant notamment en lien avec l'animation touristique ou résidentielle ou les grandes compétitions sportives, dès lors qu'il respecte les pré-requis du message stratégique commun, les « labelliser » dans une communication commune, les mettre en réseau, • Organisation d'une fête de la montagne (événement unique ou éclaté, temporalité, modalités à étudier).

Le partenariat	Région, Territoires de projets, Parlement de la montagne, opérateurs des manifestations...
Les indicateurs	Réseau et fréquentation des manifestations identifiées « montagnes d'Occitanie » dans les secteurs économie, culture, sport... Installation d'une manifestation annuelle.

AXE 8 Une montagne qui s'appuie sur ses territoires pour l'innovation



**PLAN MONTAGNES
D'OCCITANIE
(2018-2025)**

**Axe 8 : Une montagne qui
s'appuie sur ses territoires
pour l'innovation**

**Axe 8
Mesure 37**

Mesure 37 : Soutenir l'innovation et l'expérimentation portées par les territoires de projet Montagne

Le contexte	Dès fin 2016, la Région Occitanie a décidé d'engager une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales sur la période 2018-2021 avec les territoires de projets (Agglomérations, Métropoles, PETR, Pays, PNR), en partenariat avec les Conseils départementaux. Dans le cadre de ses nouvelles politiques contractuelles territoriales, la Région s'est fixé pour objectifs : • d'agir résolument pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans chacun des territoires et des bassins de vie qui les constituent, • de favoriser avec les collectivités ou leurs groupements, la structuration de Territoires de Projets en prise avec les territoires vécus par les habitants et à une échelle pertinente en terme de population, d'offre de services supérieurs et intermédiaires, d'arguments économiques et culturels, • d'accompagner les projets essentiels, prioritaires et à forte valeur ajoutée pour chaque territoire, • d'encourager les dynamiques innovantes dans les territoires. Cette politique qui s'inscrit en lien avec les contrats de ruralité pilotés par l'Etat a conduit à l'élaboration en 2018 de 54 contrats Territoriaux Occitanie, dont 37 concernent tout ou partie des territoires de montagne. Dans le cadre de ces contrats territoriaux, la Région a créé 2 nouveaux dispositifs pour répondre aux besoins des territoires : • les contrats Bourgs-centres, • la dotation pour l'Innovation et l'Expérimentation pour les territoires ruraux. Il est proposé d'adapter et de bonifier cette dotation aux territoires de montagne.
Les objectifs	• Encourager la prise en compte de thématiques spécifiques à la montagne répondant à des besoins des populations et de l'activité « montagnarde »,

	• Inciter et accélérer des projets innovants pour les territoires de montagne, • Initier les expérimentations relevant de spécificités des territoires de montagne, • Favoriser la capacité de créativité et d'inventivité des territoires de montagne, • Améliorer la visibilité et l'attractivité des massifs.
Les cibles	Maîtres d'ouvrage publics et privés.
Les actions	Pour les territoires de montagne : • bonifier le taux d'intervention de la Dotation régionale Expérimentation /Innovation de 30 à 50% • porter le nombre de thématiques mobilisant la dotation Expérimentation /innovation de 2 à 3 par territoire, • élargir le type de bénéficiaires de la Dotation Innovation/Expérimentation aux opérateurs locaux, SEM, SCIC,...
Le partenariat	Région, Conseils départementaux, Territoires de projets (agglomérations, PETR, Pays, PNR), EPCI, Collectivités, opérateurs publics et privés...
Les indicateurs	Nombre de projets soutenus dans le cadre de la dotation Innovation. Expérimentation en zone massifs.



**PLAN MONTAGNES
D'OCCITANIE
(2018-2025)**

**Axe 8 : Une montagne qui
s'appuie sur ses territoires
pour l'innovation**

**Axe 8
Mesure 38**

Mesure 38 : Mettre en réseau les opérateurs

Le contexte	Un des points communs des montagnes de l'Occitanie est l'enjeu de la multi activité de ces territoires. Cette spécificité justifie un accompagnement coordonné des projets et des acteurs à partir des outils actuels à la recherche d'une plus grande transversalité. Cette spécificité doit aussi permettre d'optimiser, au niveau local, la capacité d'animation, d'ingénierie et d'expertise pour le développement local. Il convient de prendre en compte la dimension inter-régionale, voire transfrontalière s'agissant des Pyrénées, permettant les synergies entre opérateurs.
Les objectifs	• Trouver des solutions innovantes mutualisées, en mobilisant les compétences déjà disponibles localement, pour répondre aux nouveaux besoins locaux d'animation, d'ingénierie et d'expertise, • Favoriser sur le terrain l'émergence de projets de développement multi secteurs (aménagement, infrastructures, entreprises, tourisms, agri, patrimoine, etc...), • Améliorer la visibilité et l'attractivité des massifs, • Favoriser les coopérations interrégionales, intermassifs, transfrontalières, et internationales.
Les cibles	Maîtres d'ouvrage publics et privés.
Les actions	• Favoriser des partenariats locaux entre les différentes structures publiques ou parapubliques d'un territoire, permettant d'optimiser sa capacité d'animation, d'ingénierie et d'expertise et ses compétences en fonction de la fluctuation de certaines activités, et de répondre à des besoins locaux saisonniers, • Encourager la pluriactivité et adapter les conditions d'emploi (cumul...) dans le secteur public et parapublic (pluri-qualification, mobilité...) pour développer l'offre de service du territoire, • Expérimenter un dispositif « d'accélération des projets » et de coordination des acteurs dans une logique de mutualisation multisectorielle et notamment faciliter l'accessibilité des

	différents acteurs privés et associatifs œuvrant pour le développement et le rayonnement des Pyrénées.
Le partenariat	Région, Etat, Conseils départementaux, collectivités, territoires de projets (agglomérations, PETR, Pays, PNR), Acteurs publics et para-publics.
Les indicateurs	Nombre d'opérations accompagnées.



**PLAN MONTAGNES
D'OCCITANIE
(2018-2025)**

**Axe 7 : Une montagne qui
s'appuie sur ses territoires
pour l'innovation**

**Axe 8
Mesure 39**

Mesure 39 : Renforcer la connaissance des Montagnes d'Occitanie

Le contexte	De par leur position à la croisée de l'influence méditerranéenne et des zones continentales (Massif-Central) ou océaniques (Pyrénées), les montagnes d'Occitanie présentent une spécificité. La mutation des modèles économiques et sociaux à laquelle ces territoires sont confrontés nécessite une anticipation par l'accompagnement des politiques publiques d'autant plus attentive, fondée sur la connaissance et le suivi d'indicateurs de l'évolution des milieux naturels, ou des données sociales et économiques socles de leur attractivité de territoires vivants. Dans cet objectif, la région Occitanie dispose de compétences et d'outils dans le domaine de la recherche et de la production de données. On peut entre autres citer : • Le projet GIS CIMES, Groupement d'Intérêt Scientifique « Centre International des Montagnes des Suds » initié par l'Université Toulouse Jean Jaurès et son antenne déconcentrée à Foix, est un collectif de chercheurs des domaines de sciences humaines, sociales et environnementales formant un réseau pluridisciplinaire entre les pôles universitaires de Toulouse, Pau, Clermont Ferrand, Montpellier, Perpignan,...pour l'étude des modèles économiques et sociaux de montagne, • Le projet TempO porté par l'Institut InSpace : lancé en 2017 avec le partenariat de 3 Régions pilotes, dont Occitanie, ce projet vise à répondre par l'observation spatiale aux besoins des territoires en matière de suivi des évolutions liées au changement climatique.
Les objectifs	• Etayer les projets de développements sectoriels ou de territoires par des outils de modélisation ou de suivi. Par exemple, orienter les projets de filières forestières par une connaissance fine de la ressource et de son évolution quantitative et qualitative, mettre au point des outils de prévention à partir du suivi de données hydrologiques, comprendre l'évolution des calendriers d'enneigement, • Anticiper des mutations sociales ou économiques, suivre et évaluer des expérimentations d'adaptation, par exemple l'incidence multi-sectorielle de mutation d'activité, évolution de pratiques, projet d'investissement,

	• Identifier les facteurs d'attractivité de la montagne pour l'accueil de nouvelles populations.
Les cibles	Organismes de recherche, recherche-développement, agences et associations de développement, opérateurs économiques pour un champ de données à l'échelle intermassifs des montagnes d'Occitanie, l'accompagnement de projets pilotes de filières économiques (tourisme, bois, énergie...) et/ou de territoires (économie/emploi, urbanisme, gestion de l'eau...).
Les actions	• Constituer une base numérique d'indicateurs à l'échelle des massifs et inter-massifs d'Occitanie pour disposer de données statistiques et de recensement actualisées, mener des actions de recherche et de recherche-développement et produire des contributions scientifiques en lien avec les axes du Plan Montagne et enfin diffuser et rendre accessible ces travaux, • Exploiter le potentiel des actions thématiques TempO en expérimentation de projets de filières ou de territoires d'enjeu (connaissance de la ressource forestière, suivi de l'enneigement et gestion de la ressource en eau, occupation des sols...), phasage en 2 temps : prototypage ou démonstrateurs puis déploiement, • Qualifier des besoins d'expérimentation, identifier et capitaliser les initiatives, contribuer à suivre, évaluer les projets, diffuser les résultats, • Réaliser une étude qualitative et quantitative auprès des nouveaux arrivants installés en zone de montagne, afin de définir les facteurs de choix et la part des critères liés à la montagne dans ces choix, et identifier les avantages comparatifs des territoires de montagne en Occitanie.
Le partenariat	Etat, Région, Conseils départementaux en concertation avec les EPCI, CGET, Observatoire des Territoires, Pôles universitaires et instituts de recherche, agences, offices, opérateurs économiques, INSEE...
Les indicateurs	Nombre d'indicateurs couverts et de projets accompagnés.



**PLAN MONTAGNES
D'OCCITANIE
(2018-2025)**

**Axe 8 : une Montagne qui
s'appuie sur ses territoires
pour l'innovation**

**Axe 8
Mesure 40**

Mesure 40 : Innover et expérimenter à travers de nouveaux outils, accélérateurs de projets

Le contexte	L'enjeu de la multi-activité des territoires des territoires justifie un accompagnement coordonné des acteurs mais aussi le développement et l'expérimentation de nouveaux outils notamment en matière d'ingénierie financière. En effet les démarches, procédures et outils « classiques » ne sont pas toujours adaptés pour répondre à l'accompagnement de projets innovants, ou expérimentaux qui nécessitent d'explorer de nouvelles solutions et outils financiers pour aboutir à leur réalisation.
Les objectifs	• Répondre à un besoin de coordination entre une pluralité d'acteurs privés et publics et lié à la singularité des massifs, • Initier et accélérer des projets innovants en assurant la transversalité entre les acteurs, • Accompagner les projets de développement économique multi secteurs (aménagement, infrastructures, entreprises, tourisms, agri, patrimoine, etc).
Les cibles	Maîtres d'ouvrage publics et privés.
Les actions	• Accompagner la dynamique des acteurs du développement local en soutenant une stratégie d'investissement volontariste, • Favoriser l'accès aux dispositifs d'aides régionaux et la mobilisation des établissements financiers privés et para publics (comme le Fonds Tourisme), • Expérimenter la mise en œuvre de budgets participatifs, • Mobiliser de manière spécifique les outils régionaux mis en œuvre en matière de foncier (Etablissement Public Foncier, Fonds Régional Foncier agricole), • Partenariat public/privé.
Le partenariat	Etat (Commissariat de Massif), Région, Conseils départementaux, EPCI, Groupe Caisse des Dépôts, autres établissements...
Les indicateurs	Nombre de projets accompagnés.

Engagement de partenariat

de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales. En son sein, partenaire privilégié des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne la réalisation de leurs projets de développement. A ce titre, elle souhaite renforcer son appui aux acteurs du territoire, mieux répondre à leurs besoins.

Via la Banque des Territoires, la Caisse des Dépôts intervient en ingénierie, en qualité de prêteur et d'investisseur avisé et de long terme dans les domaines d'utilité collective insuffisamment pris en compte par le secteur privé, afin de générer des effets d'entraînement et de favoriser la constitution de partenariats publics-privés.

Pour lutter contre les fractures territoriales, la Banque des Territoires veut, par son action, contribuer à rendre les territoires plus attractifs, plus inclusifs, plus connectés, et plus durables.

Pour ce faire, elle intervient, aux côtés des acteurs locaux, selon trois modalités combinées :

- Conseiller : la BDT mobilise son ingénierie interne et/ou ses crédits d'ingénierie afin de les accompagner dans la formalisation et le montage de leurs projets
- Financer : la Caisse des Dépôts/BDT propose des financements adaptés aux projets locaux, qu'il s'agisse de prêts, d'investissement en fonds propres et de services bancaires
- Opérer : la BDT agit en son nom et pour le compte de l'Etat dans le cadre du déploiement de certains dispositifs du Programme d'Investissement d'Avenir

Selon l'avancement des actions et après instruction des sollicitations qui lui seront adressées, la Caisse des Dépôts pourra mettre à disposition du projet de plan Montagne des ressources financières, sur fonds propres ou fonds d'épargne, et d'ingénierie, dans le respect des règles de la commande publique, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées. Les modalités de chaque intervention seront précisées, après accord explicite de la Caisse des Dépôts, dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres- d'ouvrage concernés.